



Assemblée générale

Distr. générale
30 août 2018
Français
Original : anglais

Soixante-treizième session

Point 137 de l'ordre du jour provisoire**

Budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

Groupe thématique I : envoyés, conseillers et représentants spéciaux ou personnels du Secrétaire général

Rapport du Secrétaire général

Additif

Résumé

On trouvera dans le présent rapport un exposé des ressources demandées pour 2019 pour 11 missions politiques spéciales classées dans le groupe thématique « Envoyés, conseillers et représentants spéciaux ou personnels du Secrétaire général ».

Le montant des ressources demandées pour 2019 au titre des missions politiques spéciales du groupe thématique I s'élève à 55 900 900 dollars (déduction faite des contributions du personnel).

* Nouveau tirage pour raisons techniques (18 octobre 2018).

** [A/73/150](#).



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Aperçu de la situation financière	3
II. Missions politiques spéciales	4
A. Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre	4
B. Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide	10
C. Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental	20
D. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité	24
E. Représentant de l'ONU aux discussions internationales de Genève	30
F. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie	36
G. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud	45
H. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs	52
I. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen	62
J. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Burundi	71
K. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Myanmar	77

I. Aperçu de la situation financière

1. Le montant des ressources demandées pour 2019 au titre des missions politiques spéciales du groupe thématique I s'élève à 55 564 400 dollars (déduction faite des contributions du personnel). Le tableau 1 ci-dessous donne une comparaison des ressources demandées pour 2019 et des crédits approuvés pour 2018 par l'Assemblée générale dans sa résolution 72/262 A.

Tableau 1
Ressources nécessaires
 (En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2018			2019		Variation	
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart estimatif	Total	Dépenses non renouvelables	2019-2018 Augmentation/ (diminution)	Total net pour 2019
	(1)	(2)	(3) = (2) - (1)	(4)	(5)	(6) = (4) - (1)	(7) = (4) + (3)
Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre	2 792,1	2 700,5	(91,6)	2 775,8	19,7	(16,3)	2 684,2
Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide	2 118,2	2 227,6	109,4	2 198,2	–	80,0	2 307,6
Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental	444,9	381,8	(63,1)	456,3	–	11,4	393,2
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité	367,7	319,8	(47,9)	363,7	–	(4,0)	315,8
Représentant de l'ONU aux discussions internationales de Genève	1 750,7	2 022,6	271,9	1 887,1	–	136,4	2 159,0
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie	16 428,3	16 118,8	(309,5)	16 402,2	56,8	(26,1)	16 092,7
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud	1 409,5	1 450,1	40,6	1 502,5	2,3	93,0	1 543,1
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs	3 706,6	4 324,9	618,3	4 400,4	20,3	693,8	5 018,7
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen	13 051,8	15 780,2	2 728,4	17 192,9	534,1	4 141,1	19 921,3
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Burundi	6 370,9	6 441,9	71,0	7 489,5	224,0	1 118,6	7 560,5
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Myanmar	853,8	760,0	(93,8)	1 232,3	–	378,5	1 138,5
Total	49 294,5	52 528,2	3 233,7	55 900,9	857,2	6 606,4	59 134,6

II. Missions politiques spéciales

A. Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre

(2 775 800 dollars)

Historique, mandat et objectif

2. Le Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre, aussi appelé mission de bons offices, épaula le Conseiller spécial, qui a pour mandat d'aider les parties à tenir des négociations en vue de parvenir à un règlement global du problème de Chypre.

3. Le 10 juillet 2008, dans une lettre adressée au Président du Conseil de sécurité (S/2008/456), le Secrétaire général a annoncé qu'il avait l'intention de nommer un conseiller spécial pour Chypre, à partir du 14 juillet 2008, afin que celui-ci aide les parties à tenir de véritables négociations pour parvenir à un règlement global du problème de Chypre. Le 3 septembre 2008, les dirigeants ont entamé les négociations, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, abordant les questions relatives à la gouvernance et au partage du pouvoir, aux biens fonciers, à l'Union européenne, à l'économie, à la sécurité et aux garanties et au territoire. Espen Barth Eide est le dernier à avoir assuré les fonctions de Conseiller spécial, du 22 août 2014 au 14 août 2017. En attendant la nomination de son successeur, la Représentante spéciale et Conseillère spéciale adjointe du Secrétaire général pour Chypre, Elizabeth Spehar, supervise les travaux du Bureau.

4. Depuis le début des véritables négociations, le Secrétaire général a présenté des rapports sur les activités du Bureau du Conseiller spécial au Conseil de sécurité (S/2009/610, S/2010/238, S/2010/603, S/2011/112, S/2011/498, S/2012/149, S/2016/15, S/2016/599, S/2017/814 et S/2018/610). Le Conseiller spécial et son adjointe ont tenu le Conseil informé des progrès accomplis dans le règlement du problème de Chypre à 16 reprises, le dernier exposé en date ayant eu lieu le 17 juillet 2018. Dans sa résolution 2430 (2018), le Conseil a réaffirmé le rôle de premier plan qui revenait à l'Organisation des Nations Unies pour ce qui est d'aider les parties à parvenir à un règlement global et durable du conflit à Chypre et du problème de la division de l'île, et a salué et soutenu sans réserve la volonté du Secrétaire général de continuer de proposer ses bons offices pour aider les parties si elles décidaient ensemble de reprendre les négociations avec la volonté politique nécessaire. Le Secrétaire général et la Conseillère spéciale adjointe ont continué d'organiser régulièrement des réunions pour tenir les parties prenantes internationales et les principaux gouvernements de la région informés de l'évolution de la situation.

5. Entre juin 2017 et juillet 2018, l'ONU a continué de s'entretenir avec les parties par l'intermédiaire de la mission de bons offices du Secrétaire général. Le rythme des réunions s'est accru entre le 27 juin et le 7 juillet 2017, lorsque les deux parties et les puissances garantes se sont rendues à Crans-Montana (Suisse) pour assister à la Conférence sur Chypre facilitée par le Secrétaire général. La Conférence s'étant achevée sans avoir abouti à un résultat convaincant, le Secrétaire général a invité les parties à engager une réflexion pour déterminer si les conditions seraient un jour de nouveau propices à la conduite de véritables négociations et, dans l'affirmative, quand. Le Bureau du Conseiller spécial a continué de tenir des réunions bilatérales avec les dirigeants et d'autres acteurs. Le 16 avril 2018, une réunion informelle entre les deux dirigeants a été organisée sous les auspices de l'ONU pour faire le point sur la situation. Dans son dernier rapport en date (S/2018/610), le Secrétaire général a

fait part de son intention d'envoyer un haut fonctionnaire de l'ONU mener des consultations avec les deux dirigeants et les puissances garantes pour recueillir le résultat de leurs réflexions et leurs vues sur la voie à suivre dans un cadre officiel, structuré et détaillé. Il a chargé Jane Holl Lute de mener à bien cette mission. Dans sa résolution [2430 \(2018\)](#), le Conseil de sécurité a demandé instamment aux parties et à tous les participants concernés de saisir l'importante occasion que présentait la nomination de M^{me} Lute, chargée de tenir des consultations approfondies sur la voie à suivre, en réaffirmant leur volonté politique de rechercher un règlement sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies. Le Bureau du Conseiller spécial assiste M^{me} Lute dans sa mission en lui fournissant un appui fonctionnel, financier, logistique et administratif.

6. Le Bureau du Conseiller spécial continue d'appuyer les travaux des groupes d'experts et des 13 comités techniques chargés des volets suivants : criminalité et questions pénales ; préparatifs touchant à l'Union européenne ; questions économiques et commerciales ; patrimoine culturel ; gestion des crises ; questions humanitaires ; santé ; environnement ; radiodiffusion ; points de passage ; culture ; éducation ; égalité des sexes. Ces groupes de travail et comités ont continué de se réunir sous les auspices du Bureau du Conseiller spécial et de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP).

Coopération avec d'autres entités

7. Conformément à la démarche intégrée mise en œuvre par les Nations Unies à Chypre, le Bureau du Conseiller spécial, l'UNFICYP et les autres entités des Nations Unies agissent de manière à maximiser les synergies et à garantir la cohérence et l'efficacité de l'appui apporté à l'effort de paix. Le Représentant spécial du Secrétaire général à Chypre et Chef de l'UNFICYP assume les fonctions de Conseiller spécial adjoint du Secrétaire général pour les questions relatives aux négociations ; il veille à ce que le Bureau du Conseiller spécial bénéficie de l'appui de l'UNFICYP et de l'équipe de pays des Nations Unies (à titre gracieux) et coordonne cet appui.

8. Depuis la fin 2015, le Bureau du Conseiller spécial assure la coordination et le contrôle politique de l'assistance technique fournie par la Commission européenne et des activités menées par les institutions financières internationales – en particulier le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et la Banque centrale européenne – à l'appui des négociations. À ce titre, il propose des conseils et d'autres contributions politiques, organise des visioconférences mensuelles à des fins de coordination et prépare, facilite et coordonne les visites périodiques d'experts à Chypre et les ateliers organisés avec les parties.

9. Les conclusions de l'examen détaillé des dispositifs de coordination entre le Bureau du Conseiller spécial et l'UNFICYP, qui a été réalisé en juin 2010, restent d'actualité (voir [A/65/706](#), annexe III). En 2013, les deux missions ont conclu un accord officiel concernant l'appui administratif et logistique, lequel a été révisé et signé en août 2016.

Résultats obtenus

10. Depuis leur reprise en mai 2015, les négociations se sont poursuivies à un rythme variable. Les parties ont engagé d'intenses négociations en amont de la Conférence sur Chypre tenue en janvier 2017 et pendant celle-ci, ainsi qu'en juin et juillet 2017, mais les échanges se sont faits plus rares après la Conférence. Entre janvier et mai 2018, les dirigeants ont tenu une réunion informelle sous les auspices de la Conseillère spéciale adjointe, qui s'est par ailleurs entretenue avec eux de façon bilatérale à six reprises.

Les discussions s'intensifieront en juillet 2018, lorsque M^{me} Lute entamera ses consultations, dans le cadre desquelles 20 réunions devraient être organisées entre les dirigeants de l'île, les puissances garantes et les représentants de l'ONU.

11. Des représentants de l'ONU ont rencontré les équipes de négociation à 10 reprises au cours du premier semestre de 2018. Si les échanges entre les dirigeants venaient à s'intensifier, les grandes questions en suspens devraient être examinées de manière approfondie et les équipes de négociation devraient se réunir plus souvent. On estime que les équipes de négociation et les représentants de l'ONU se réuniront 40 fois de plus pendant le deuxième semestre de 2018.

12. Faisant fond sur la volonté de trouver une solution que continuent d'afficher les dirigeants, le Bureau du Conseiller spécial continue d'offrir son aide aux parties, notamment en effectuant la navette diplomatique et en soutenant et en facilitant les réunions de haut niveau. Il maintient le contact avec les parties, la communauté internationale, les acteurs politiques, les milieux académiques, les médias et la société civile, y compris les groupes de femmes à Chypre, et continue de diffuser des informations, de réaliser des analyses complètes et détaillées et de tenir le Siège de l'ONU et le Conseil de sécurité informés de l'évolution de la situation sur le plan politique. Pendant la période de réflexion qui a suivi la clôture de la Conférence sur Chypre, il s'est efforcé de tirer des enseignements de l'expérience, en organisant en interne des exercices intensifs à cette fin, notamment un séminaire-retraite en janvier 2018.

13. Entre janvier et juillet 2018, les groupes de travail et les comités techniques ont tenu 75 réunions consacrées à l'examen de questions techniques spécifiques et à la recherche de terrains d'entente. On estime qu'ils auront tenu au total 200 réunions de ce type d'ici à la fin de l'année 2018 et que, si les négociations s'intensifient à l'issue des consultations, 70 documents de travail allant dans le sens d'un rapprochement des points de vue des parties auront été établis.

14. Deux nouvelles mesures de confiance ont été mises en place par les comités techniques entre janvier et juillet 2018 et sept autres devraient l'être avant la fin de l'année 2018, ce qui porterait à 105 le nombre total de mesures de confiance appliquées.

Hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2019

15. Les consultations menées actuellement sous l'égide des Nations Unies entraîneront une intensification des activités au deuxième semestre de 2018, ce qui pourrait aboutir à la reprise de véritables négociations visant à parvenir à un règlement global du problème de Chypre. Le Bureau du Conseiller spécial serait alors amené à continuer d'organiser régulièrement des réunions entre les dirigeants, les négociateurs et les experts et à faire la navette, séparément, entre les parties et les participants à la Conférence sur Chypre, jusqu'à ce qu'un règlement global soit trouvé. Il devrait également poursuivre, voire peut-être intensifier, ses activités de coordination des travaux techniques menés en préparation de la mise en œuvre d'un règlement.

16. Si les négociations reprennent, l'ONU pourrait devoir organiser à nouveau la Conférence sur Chypre pour finaliser les grandes questions en suspens.

17. Le Bureau du Conseiller spécial continuera de dialoguer avec divers interlocuteurs, notamment des représentants de partis politiques, de la société civile et de groupes de femmes, ainsi qu'avec des parties prenantes régionales et internationales, pour mobiliser des appuis en faveur du processus et aider les dirigeants à préparer la population au règlement de la question chypriote. Il facilitera

également les réunions et les activités de l'Union européenne et des institutions financières internationales à l'appui du processus.

18. Le Bureau du Conseiller spécial continuera aussi d'appuyer les réunions des comités techniques, y compris celles des nouveaux comités qui pourraient voir le jour, et de soutenir les mesures de confiance.

19. Lorsqu'il jugera le moment opportun, le Secrétaire général nommera un nouveau Conseiller spécial ou une nouvelle Conseillère spéciale qui devra se rendre à Chypre, dans les pays de la région et au Siège de l'ONU pour s'entretenir avec les parties, faciliter les négociations et mobiliser des appuis en faveur du processus.

20. L'objectif, les réalisations escomptées, les indicateurs de succès et la mesure des résultats du Bureau du Conseiller spécial sont présentés ci-après.

Tableau 2

Objectif, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif : Parvenir à un règlement global du problème de Chypre

Réalizations escomptées	Indicateurs de succès		Mesure des résultats			
			2019	2018	2017	2016
a) Avancée des négociations véritables tenues en vue de parvenir à un règlement global du problème	i) Rapprochement des points de vue des parties concernant les grandes questions de fond (nombre de réunions des dirigeants)	Objectif	70	70	70	54
		Estimation		27	70	66
		Résultats effectifs			101	77
	(nombre de réunions des représentants et négociateurs dépêchés par les dirigeants consacrées à la recherche de terrains d'entente)	Objectif	80	100	160	146
		Estimation		50	100	160
		Résultats effectifs			47	103
	(nombre de réunions des groupes de travail et comités techniques consacrées à l'examen de questions techniques spécifiques et à la recherche de terrains d'entente)	Objectif	250	350	350	250
		Estimation		200	350	350
		Résultats effectifs			284	345
	(nombre de documents faisant état d'un rapprochement des points de vue des parties dans le cadre des négociations véritables)	Objectif	150	200	200	150
		Estimation		70	200	200
		Résultats effectifs			78	305
ii) Mise en œuvre des mesures de confiance proposées par les comités techniques et approuvées par les dirigeants en vue de faciliter la vie quotidienne des Chypriotes partout dans l'île (nombre de mesures de confiance appliquées)	Objectif	115	105	80	60	
	Estimation		105	96	75	
	Résultats effectifs			96	86	

Produits

- Réunions avec les dirigeants chypriotes grecs et chypriotes turcs ou leurs représentants ou conseillers et avec les représentants de l'ONU concernant les négociations (150)
- Conseils aux parties sur des questions ayant trait à tous les volets des négociations (150)

- Séances d'information à l'intention de la communauté internationale et réunions bilatérales avec les représentants de celle-ci (170)
- Facilitation des réunions des groupes de travail et des comités techniques consacrées à des questions de procédure, des questions juridiques et techniques et des questions de fond ayant trait à tous les volets des négociations et aux mesures de confiance (150)
- Réunions avec les chefs de partis politiques et d'autres personnalités et groupes influents, ainsi qu'avec des représentants des médias, des milieux académiques et de la société civile des deux communautés, et participation à des manifestations contribuant à l'instauration d'un climat favorable aux négociations (80)
- Dialogue avec les médias chypriotes et internationaux, en coopération avec l'UNFICYP (50 entretiens et 15 communiqués de presse)
- Rapports et exposés au Conseil de sécurité (4)

Facteurs externes

21. Le Bureau devrait atteindre son objectif si les dirigeants et les communautés qu'ils représentent font preuve de la volonté politique nécessaire pour surmonter les difficultés politiques et économiques actuelles et si la communauté internationale continue d'apporter son appui.

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 3

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2018			2019		Variation	
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart estimatif	Total	Dépenses non renouvelables	2019-2018 Augmentation/ (diminution)	Total net pour 2019
	(1)	(2)	(3) = (2) - (1)	(4)	(5)	(6) = (4) - (1)	(7) = (4) + (3)
Personnel civil	2 209,4	2 209,4	–	2 252,8	–	43,4	2 252,8
Dépenses opérationnelles	582,7	491,1	(91,6)	523,0	19,7	(59,7)	431,4
Total (déduction faite des contributions du personnel)	2 792,1	2 700,5	(91,6)	2 775,8	19,7	(16,3)	2 684,2

Tableau 4

Effectifs nécessaires

Effectif approuvé pour 2018	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel inter-national)	Adminis-trateurs	Agents locaux		
1 ^a	–	–	1	3	5	1	–	11	4	1	16	–	5	–	21	

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel inter-national)	Adminis-trateurs	Agents locaux		
Effectif proposé pour 2019	1 ^a	–	–	1	3	5	1	–	11	4	1	16	–	5	–	21
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

^a Le Secrétaire général adjoint a été engagé en vertu d'un contrat-cadre.

22. La sous-utilisation des crédits prévue en 2018 s'explique par une révision à la baisse des dépenses opérationnelles prévues, principalement au titre des consultants, des voyages non liés à la formation et des fournitures, des services et du matériel divers, compte tenu du ralentissement des négociations pendant la période considérée.

23. Le montant des ressources demandées au titre du Bureau du Conseiller spécial pour 2019 s'élève à 2 775 800 dollars (déduction faite des contributions du personnel). Il permettrait de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel afférents aux 16 postes soumis à recrutement international qui seraient reconduits [1 SGA, 1 D-1, 3 P-5, 5 P-4, 1 P-3, 4 SM et 1 G(AC)] (2 252 800 dollars), ainsi que les dépenses opérationnelles (523 000 dollars), qui se rapportent aux consultants et aux services de conseil (48 400 dollars), aux voyages (150 500 dollars), aux installations et infrastructures (85 600 dollars), aux transports terrestres (40 200 dollars), à l'informatique et aux communications (97 000 dollars) et aux fournitures, aux services et au matériel divers (101 300 dollars).

24. Aucune modification du tableau d'effectifs du Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre n'est prévue pour 2019.

25. La variation (diminution) entre le montant demandé pour 2019 et le montant approuvé pour 2018 s'explique par la baisse des dépenses opérationnelles résultant de la diminution des besoins au titre des consultants et des services de conseil, des voyages et des services de traduction, compte tenu du rythme de l'avancée des négociations, baisse qui n'est qu'en partie contrebalancée par l'augmentation des dépenses de personnel, en particulier les dépenses communes de personnel afférentes au personnel recruté sur le plan international, prévue sur la base de l'évolution des dépenses observée, compte tenu du ratio entre les dépenses communes de personnel effectives et les traitements effectifs.

Ressources extrabudgétaires

26. Aucune ressource extrabudgétaire n'était disponible en 2018 et aucune n'est prévue pour 2019.

B. Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide

(2 198 200 dollars)

Historique, mandat et objectif

27. En application de la résolution [1366 \(2001\)](#), dans laquelle le Conseil de sécurité l'invitait à lui communiquer des informations et analyses provenant d'organismes des Nations Unies concernant les cas de violations graves du droit international, notamment du droit international humanitaire et des droits de l'homme, le Secrétaire général a informé le Président du Conseil, dans une lettre datée du 12 juillet 2004 ([S/2004/567](#)), qu'il avait décidé de nommer un Conseiller spécial pour la prévention du génocide. Dans sa réponse du 13 juillet 2004 ([S/2004/568](#)), le Président du Conseil a fait savoir au Secrétaire général que le Conseil avait pris note de son intention.

28. Aux termes du mandat que lui a confié le Secrétaire général, le Conseiller spécial est chargé :

a) De recueillir toutes les informations, notamment au sein du système des Nations Unies, concernant des violations graves et massives des droits de l'homme et du droit international humanitaire, fondées sur l'origine ethnique et la race et qui, si rien n'est fait pour les prévenir ou les faire cesser, comportent un risque de génocide ;

b) De faire office de mécanisme d'alerte rapide pour le Secrétaire général, et par son intermédiaire, pour le Conseil de sécurité, en portant à leur attention toute situation présentant un risque de génocide ;

c) De formuler des recommandations au Conseil de sécurité, par l'intermédiaire du Secrétaire général, sur les mesures visant à prévenir ou à faire cesser tout génocide ;

d) D'assurer les relations avec le système des Nations Unies sur les activités de prévention des génocides et de s'efforcer d'améliorer la capacité de l'Organisation des Nations Unies d'analyser et de gérer toute information relative à des crimes de génocide ou infractions connexes.

29. Outre les missions exposées dans l'échange de lettres susmentionné, l'action du Conseiller spécial s'inscrit dans le cadre normatif établi par les dispositions de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, par le corpus plus large que constituent le droit international des droits de l'homme, le droit international humanitaire et le droit pénal international et par les résolutions de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et du Conseil des droits de l'homme, notamment le Document final du Sommet mondial de 2005.

30. S'agissant de la responsabilité de protéger, on se souviendra qu'aux termes des paragraphes 138 et 139 du Document final du Sommet mondial de 2005, l'Assemblée générale a établi qu'il incombe à la fois aux États Membres et à la communauté internationale de protéger les populations du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité, moyennant la prévention de ces crimes, y compris l'incitation à les commettre. Les chefs d'État et de gouvernement qui ont participé au Sommet se sont notamment engagés à aider l'ONU à mettre en place un dispositif d'alerte rapide. Ils ont également demandé à l'Assemblée de poursuivre l'examen de la responsabilité de protéger. L'Assemblée a adopté le Document final dans sa résolution [60/1](#), et le Conseil de sécurité a réaffirmé les dispositions des paragraphes 138 et 139 du Document au paragraphe 4 de sa résolution

1674 (2006), qu'il a rappelé au deuxième alinéa du préambule de sa résolution 1706 (2006). En incluant le paragraphe 140 du Document final, dans lequel l'Assemblée appuie pleinement la mission du Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide, dans la section consacrée à la responsabilité de protéger, les dirigeants politiques participant au Sommet mondial ont souligné le lien étroit qui existe entre ces deux mandats.

31. Le 31 août 2007, dans une lettre adressée au Président du Conseil de sécurité (S/2007/721), le Secrétaire général a exprimé son intention de nommer un Conseiller spécial du Secrétaire général pour la responsabilité de protéger. Dans sa réponse datée du 7 décembre 2007 (S/2007/722), le Président du Conseil a informé le Secrétaire général que le Conseil avait pris note de son intention. Le Conseiller spécial est chargé d'éclairer les aspects conceptuels, institutionnels et opérationnels de la responsabilité de protéger et de poursuivre la concertation engagée avec les États Membres quant à sa mise en œuvre.

32. Soucieux de favoriser l'instauration d'un dialogue avec et entre les États Membres et de définir une stratégie allant dans le sens des dispositions des paragraphes 138 et 139 du Document final du Sommet mondial de 2005, le Secrétaire général a publié, en janvier 2009, un rapport sur la mise en œuvre de la responsabilité de protéger (A/63/677). À l'annexe de ce rapport, il faisait part de son intention de créer un bureau commun pour le Conseiller spécial pour la prévention du génocide et le Conseiller spécial pour la responsabilité de protéger, compte tenu de la similarité et de la complémentarité de leurs activités. L'Assemblée générale, après avoir examiné ce rapport en juillet 2009, a adopté, par consensus, sa première résolution sur la responsabilité de protéger (résolution 63/308), dans laquelle elle a réaffirmé son intention de continuer d'examiner cette question. Dans le rapport sur l'alerte rapide, l'évaluation et la responsabilité de protéger (A/64/864) qu'il a présenté à l'Assemblée en juillet 2010, le Secrétaire général a de nouveau proposé d'officialiser la collaboration entre le Conseiller spécial pour la prévention du génocide et le Conseiller spécial pour la responsabilité de protéger. Dans ses résolutions 2150 (2014), sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales et la prévention du génocide, et 2171 (2014), sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales et la prévention des conflits, le Conseil de sécurité, réaffirmant les dispositions des paragraphes 138 et 139 du Document final du Sommet mondial de 2005, a rappelé l'importance du rôle des deux Conseillers spéciaux, remarquant qu'ils font notamment office de mécanisme d'alerte rapide pour prévenir l'apparition de situations pouvant déboucher sur un génocide, des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre et le nettoyage ethnique.

Coopération avec d'autres entités

33. Les Conseillers spéciaux travaillent en étroite collaboration avec d'autres entités des Nations Unies, notamment pour ce qui est de la collecte d'informations à des fins d'alerte rapide, de l'élaboration des politiques et des activités visant à prévenir les génocides, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité. En 2019, ils coopéreront notamment avec le Département des opérations de paix, le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et les titulaires de mandats au titre des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme, le Bureau des affaires juridiques, le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question de la violence contre les enfants, le Bureau du Représentant spécial du

Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).

34. Le Bureau du Conseiller spécial pour la prévention du génocide sera appuyé par le Service administratif commun au Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et au Département des opérations de paix, ainsi que par le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité pour ce qui concerne les activités administratives.

Résultats obtenus

35. Les Conseillers spéciaux ont créé une méthode d'alerte rapide permettant de recueillir et d'évaluer des données de manière cohérente et en temps voulu, au moyen de laquelle ils signalent au Secrétaire général et, par l'intermédiaire de celui-ci, au Conseil de sécurité et à l'ensemble des entités des Nations Unies, les situations laissant présager un génocide, des crimes de guerre, un nettoyage ethnique ou des crimes contre l'humanité [voir [S/2004/567](#), annexe, par. b)]. La collecte et l'évaluation des données se fondent sur le Cadre d'analyse des atrocités criminelles mis au point par le Bureau de la prévention du génocide et de la responsabilité de protéger, qui a été publié comme document des Nations Unies ([A/70/741-S/2016/71](#), annexe) et élaboré à partir d'un examen du droit international et de la jurisprudence en la matière. En janvier 2016, le Secrétaire général a présenté le Cadre aux présidents de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité et recommandé que les entités des Nations Unies et les États Membres l'utilisent le plus largement possible pour appuyer les stratégies de prévention aux niveaux national, régional et international. Dans sa résolution [37/26](#), le Conseil des droits de l'homme a pris note du Cadre d'analyse et encouragé les États Membres et les organisations régionales et sous-régionales à utiliser les cadres pertinents, selon qu'il convient, pour guider leur travail de prévention.

36. Au cours des cinq premiers mois de 2018, six États Membres et deux organisations régionales ont facilité des visites du Conseiller spécial pour la prévention du génocide dans le cadre de l'examen de questions relatives à son mandat. Au cours de la même période, les Conseillers spéciaux ont soumis quatre notes consultatives au Secrétaire général dans lesquelles ils faisaient le point sur l'évolution de la situation relative à la prévention du génocide, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité sur le plan thématique ainsi qu'au niveau des pays et des régions, et formulaient à cette occasion des recommandations sur les mesures de prévention à prendre. Le Conseiller spécial pour la prévention du génocide a fait le point sur les évolutions relevant de son mandat lorsque le Conseil de sécurité et le Conseil des droits de l'homme le lui ont demandé.

37. En 2018, en réponse à la demande formulée par le Conseil des droits de l'homme dans sa résolution [33/19](#), le Conseiller spécial pour la prévention du génocide et le Rapporteur spécial sur la promotion de la vérité, de la justice, de la réparation et des garanties de non-répétition ont présenté au Conseil une étude conjointe sur la contribution de la justice de transition à la prévention des violations flagrantes des droits de l'homme, des atteintes patentes à ces droits et des violations graves du droit international humanitaire ([A/HRC/37/65](#)).

38. Les Conseillers spéciaux ont continué de prendre des initiatives pour faire face à divers risques mondiaux. En février 2018, le Conseiller spécial pour la prévention

du génocide a organisé à Vienne une réunion sur la mise en œuvre du Plan d'action à l'intention des responsables et des acteurs religieux en vue de prévenir l'incitation à la violence pouvant conduire à des atrocités criminelles, élaboré par le Bureau sur la base de vastes consultations menées sur deux ans auprès de responsables et acteurs religieux du monde entier et lancé par le Secrétaire général en juillet 2017. Plus de 50 États Membres ont participé à la réunion, qui a débouché sur des engagements d'appui, la création d'un comité directeur mondial et l'établissement de priorités pour la mise en œuvre du Plan d'action.

39. Les Conseillers spéciaux ont continué d'organiser des activités de formation spécialisée pour renforcer les moyens visant : a) à recenser et gérer les informations relatives aux facteurs de risque de génocide et de crimes apparentés ; b) à améliorer les systèmes d'alerte rapide et de prévention en vue de renforcer la résilience face à ces atrocités ; c) à établir des structures, concevoir des outils et élaborer des politiques afin d'intervenir lorsque de telles atrocités sont commises. Les États Membres et organisations de la société civile demeurent très demandeurs de ce type de formations. Au cours des cinq premiers mois de 2018, le Bureau de la prévention du génocide et de la responsabilité de protéger a organisé des formations ou fourni une assistance technique en Colombie, au Guatemala, au Kenya, au Mexique, au Monténégro, en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie. D'autres activités de formation sont prévues en Afrique, en Amérique latine, en Asie, en Europe et au Moyen-Orient. Ces activités ont été organisées en coopération avec les États Membres, des organisations régionales, des partenaires du système des Nations Unies et la société civile.

40. Convaincus de l'importance de l'action régionale, les Conseillers spéciaux ont continué d'étoffer les partenariats opérationnels avec les organisations régionales et sous-régionales en vue de mieux prévenir le génocide, les crimes de guerre, le nettoyage ethnique et les crimes contre l'humanité. Ils ont également aidé ces organisations à mettre en place ou à consolider des dispositifs régionaux de prévention en leur offrant des formations et une assistance technique. Cela a permis : a) d'intensifier la coopération sur des questions relevant des mandats des deux Conseillers spéciaux ; b) d'œuvrer à une meilleure compréhension des causes et de la dynamique du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité, ainsi que des mesures à prendre pour les prévenir ; c) de consolider les capacités de prévention, de protection et d'intervention.

41. Pour ce qui est de la coopération avec les mécanismes régionaux et sous-régionaux en Afrique, les Conseillers spéciaux ont continué de collaborer avec l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, la Communauté de développement de l'Afrique australe et l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) dans le domaine de l'action préventive, notamment en ce qui concerne les situations dans la région. En 2018, le Bureau de la prévention du génocide et de la responsabilité de protéger a collaboré avec l'Union africaine et le Bureau des Nations Unies auprès de celle-ci à l'intégration des facteurs de risque et des indicateurs de génocide, de crimes de guerre ou de crimes contre l'humanité au Système d'alerte rapide à l'échelle du continent et aux dispositifs d'alerte rapide des communautés économiques régionales en Afrique.

42. Le Bureau de la prévention du génocide et de la responsabilité de protéger a continué d'apporter un soutien particulier à la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs concernant la mise en œuvre du Protocole sur la prévention et la répression du crime de génocide, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité et de toute forme de discrimination. Les États membres de la Conférence sont tenus de transposer dans leur droit interne et d'appliquer les dispositions du Protocole en adoptant des lois qui permettent de prévenir et de réprimer les atrocités criminelles,

d'adopter des mesures en vue d'éliminer la discrimination et d'enseigner et de promouvoir la tolérance parmi les groupes nationaux, raciaux et ethniques. En mai 2011, les États membres de la Conférence ont prié les Conseillers spéciaux de leur fournir une assistance technique en vue d'étoffer, aux niveaux régional et national, les moyens d'alerte rapide et se sont engagés à créer des comités nationaux en vue de prévenir et de punir le crime de génocide, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité et toutes les formes de discrimination. Depuis, le Bureau a fourni une formation et une assistance technique au Comité régional et aux comités nationaux du Kenya, de l'Ouganda, de la République centrafricaine, de la République démocratique du Congo, de la République-Unie de Tanzanie et du Soudan du Sud ainsi qu'au mécanisme de coordination nationale en Zambie. En 2018, le Bureau a aidé les comités nationaux du Kenya et de la République-Unie de Tanzanie à échanger avec les parlementaires à propos de leur rôle en matière de prévention, notamment de l'élaboration d'un cadre législatif destiné à prévenir les génocides, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité.

43. Dans la région Asie-Pacifique, le Conseiller spécial pour la prévention du génocide a poursuivi sa collaboration avec l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et certains de ses États membres sur des questions relevant de son mandat, en particulier la prévention de l'incitation de la violence.

44. En Europe, les Conseillers spéciaux ont continué de collaborer avec les organisations régionales, en particulier avec l'Union européenne, en vue d'intégrer la prévention des atrocités aux cadres politiques et opérationnels. Ils ont présenté des exposés périodiques au Comité politique et de sécurité de l'Union européenne et au Groupe de travail du Conseil européen sur les Nations Unies. Les Conseillers spéciaux ont en outre tenu des concertations de haut niveau avec le Service européen pour l'action extérieure sur les dispositifs institutionnels d'alerte et d'intervention rapides et sur les modalités du partage de l'information. Faisant fond sur les liens de coopération existant avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), le Bureau a tenu des consultations avec le Bureau du Haut-Commissaire pour les minorités nationales, le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme et le Centre de prévention des conflits de cette organisation. Le Bureau a également participé à l'élaboration de recommandations concernant la prévention de l'incitation à la violence aux niveaux national et régional.

45. Dans la région des Amériques, les Conseillers spéciaux ont poursuivi leur collaboration avec le Réseau latino-américain pour la prévention du génocide et des atrocités massives, qui compte 18 États membres. Des fonctionnaires du Bureau ont contribué, en qualité d'instructeurs, aux activités de formation du Réseau et travaillent avec ce dernier en vue de renforcer les politiques de protection des communautés autochtones vulnérables dans la région.

46. Pour ce qui est du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, la Ligue des États arabes a pris part à des activités de renforcement des capacités organisées par le Bureau dans la région.

47. Les Conseillers spéciaux ont continué d'encourager la nomination par les États Membres de responsables nationaux de la coordination dans le domaine de la prévention du génocide et de la responsabilité de protéger, et ils ont largement contribué aux activités des différents réseaux y relatifs.

48. Les aspects politiques, institutionnels et opérationnels de la responsabilité de protéger ont continué d'être étoffés, l'Assemblée générale ayant décidé en 2009 de poursuivre l'examen de ce principe. Le 25 juin 2018, après huit débats informels annuels, l'Assemblée a consacré un débat formel à la responsabilité de protéger, le

premier depuis 2009. Le Conseiller spécial pour la responsabilité de protéger a supervisé l'établissement du dixième rapport annuel du Secrétaire général sur la question, intitulé « Responsabilité de protéger : de l'alerte rapide à l'intervention rapide » (A/72/884-S/2018/525). Ce rapport, qui fait fond sur des consultations avec les États Membres, les organisations régionales et les représentants de la société civile, aborde les moyens de transformer l'alerte rapide en action rapide pour empêcher tout génocide, crime de guerre, nettoyage ethnique ou crime contre l'humanité.

Hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2019

49. Les Conseillers spéciaux continueront de conseiller le Secrétaire général quant aux situations qui pourraient laisser présager un génocide, des crimes de guerre, un nettoyage ethnique ou des crimes contre l'humanité, et de recommander des mesures que les entités des Nations Unies pourraient prendre de manière préventive. Parallèlement, ils poursuivront leurs échanges avec les États Membres et les organisations régionales pour favoriser la coopération, la concertation et le renforcement des capacités, afin de prévenir le génocide, les crimes de guerre, le nettoyage ethnique ou les crimes contre l'humanité et de recenser les pratiques optimales retenues par les pays et les régions qui ont su éviter ce type de crimes, notamment en réprimant l'incitation à les commettre. Pour ce faire, ils articuleront leur action autour de quatre grands axes : a) la sensibilisation ; b) la collecte d'informations et le repérage des situations préoccupantes ; c) le signalement des situations préoccupantes et la formulation de recommandations ; d) le renforcement des capacités de prévention de ces crimes et d'intervention en cas de crime.

Sensibilisation

50. Pour empêcher tout génocide, crime de guerre, nettoyage ethnique ou crime contre l'humanité, le Bureau des Conseillers spéciaux continuera d'aider les organismes des Nations Unies, les États Membres, les organisations régionales et sous-régionales et la société civile à agir de façon concertée. Œuvrer à une meilleure compréhension des causes et de la dynamique de ces atrocités, ainsi que des mesures susceptibles de les prévenir, constitue en soi une mesure de prévention. Le Bureau aidera l'Assemblée générale à poursuivre son examen du principe de la responsabilité de protéger ; à cet effet, il établira notamment les rapports que le Secrétaire général présente sur le principe et sa mise en pratique. Il organisera également, en coopération avec les organismes des Nations Unies, les États Membres, les organisations régionales et la société civile, des activités visant à mieux faire connaître les divers aspects de la prévention du génocide et des atrocités apparentées, ainsi que le principe de la responsabilité de protéger, et à mobiliser autour de ces questions.

51. Le Bureau diffusera, sur son site Web et par d'autres moyens, des études et publications ayant trait à divers aspects de la prévention du génocide et de la responsabilité de protéger qu'il aura élaborées en collaboration avec des entités des Nations Unies, des établissements universitaires et des instituts de recherche.

Collecte d'informations et repérage des situations préoccupantes

52. En consultation avec les départements, bureaux, fonds et programmes des Nations Unies ainsi qu'avec les États Membres intéressés, les Conseillers spéciaux continueront à recueillir des informations sur les situations qui sont jugées préoccupantes, où que ce soit dans le monde, et à suivre leur évolution sous l'angle de la prévention du génocide, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité. Ils tireront parti des renseignements relatifs à la situation politique et humanitaire

ainsi qu'aux droits de l'homme et au développement, en particulier ceux recueillis par les entités des Nations Unies, et évalueront les situations à l'aide du Cadre d'analyse des atrocités criminelles mis au point par le Bureau (A/70/741-S/2016/71). Si nécessaire, et en concertation avec les autorités nationales et régionales concernées, les Conseillers spéciaux se rendront dans tel ou tel pays.

Signalement des situations préoccupantes et formulation de recommandations

53. Comme il est d'usage, et conformément aux procédures établies par le Secrétaire général (voir A/64/864), les Conseillers spéciaux porteront les situations préoccupantes à l'attention du Secrétaire général et, par son intermédiaire, à celle du Conseil de sécurité, et ils recommanderont des moyens de prévenir ou de faire cesser un génocide, des crimes de guerre, un nettoyage ethnique ou des crimes contre l'humanité. Ils pourront à cet effet préconiser des mesures au titre de la Charte des Nations Unies que les États seront invités à mettre en œuvre pour s'acquitter de leurs responsabilités, de même que les organisations internationales et de façon plus générale, la communauté internationale.

54. Sachant que les activités de prévention et de protection sont beaucoup plus efficaces lorsque l'État concerné consent à agir rapidement et que la communauté internationale s'accorde sur les problèmes et sur l'action à mener pour les régler, les Conseillers spéciaux mèneront des activités de sensibilisation destinées à favoriser l'instauration d'un climat politique propice à la prévention et à la protection, moyennant la tenue d'échanges constructifs. Ces activités pourront être entreprises sur le plan bilatéral ou au niveau multilatéral, à titre confidentiel ou non.

Renforcer les capacités en matière de prévention du génocide, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, y compris de l'incitation à commettre ce type d'actes, et en matière d'intervention face à ces atrocités

55. Les Conseillers spéciaux continueront de fournir une formation et une assistance technique aux États Membres, aux organisations régionales et à la société civile, ou de faciliter les activités à cet égard. Le Bureau du Conseiller spécial contribuera, sur demande, à la mise au point d'initiatives et de mécanismes dirigés par les États, notamment ceux élaborés par des réseaux internationaux de responsables, qui ont pour objectif de protéger les populations contre le génocide, les crimes de guerre, le nettoyage ethnique et les crimes contre l'humanité, y compris contre l'incitation à commettre ce type d'actes. Par ailleurs, en collaboration avec les entités compétentes des Nations Unies, les Conseillers spéciaux s'attacheront à renforcer la résilience face à ces atrocités en formulant des conseils et en apportant une assistance.

56. Les Conseillers spéciaux continueront de mener de vastes consultations pour recenser les préoccupations et combler les lacunes constatées dans les politiques et directives en vigueur concernant la prévention du génocide et la mise en œuvre de la responsabilité de protéger.

57. L'objectif, les réalisations escomptées, les indicateurs de succès et les mesures des résultats de la mission sont présentés ci-après.

Tableau 5

Objectif, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif : Progresser dans l'action menée aux niveaux national, régional et international pour protéger les populations contre le génocide, les crimes de guerre, le nettoyage ethnique et les crimes contre l'humanité, et contre l'incitation à commettre ce type de crimes

Réalizations escomptées	Indicateurs de succès		Mesure des résultats			
			2019	2018	2017	2016
a) Renforcement des capacités des entités des Nations Unies, des États Membres, des organisations régionales et sous-régionales et de la société civile en ce qui concerne la détection, la prévention et l'atténuation des risques de génocide, de crimes de guerre, de nettoyage ethnique et de crimes contre l'humanité, grâce à des activités de formation et d'assistance technique organisées par les Conseillers spéciaux	i) Nombre de représentants d'entités des Nations Unies, d'États Membres, d'organisations régionales et sous-régionales et de la société civile qui ont été formés par le Bureau à la collecte, à l'analyse et à la gestion de l'information touchant le génocide, les crimes de guerre, le nettoyage ethnique et les crimes contre l'humanité, et aux mesures visant à prévenir ou à atténuer le risque que ces crimes et violations ne soient commis	Objectif	300	300	350	350
		Estimation		350	350	350
		Résultats effectifs			348	428
	ii) Nombre d'États Membres et d'organisations régionales ou sous-régionales qui ont reçu une assistance technique du Bureau et pris des mesures pour mettre en place ou renforcer, aux niveaux national et régional, des dispositifs et initiatives de prévention du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité, y compris des dispositifs d'alerte rapide	Objectif	6	6	6	6
		Estimation		6	6	6
		Résultats effectifs			6	7
b) Meilleure connaissance des causes et de la dynamique du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité, ainsi que des mesures qui pourraient être prises pour prévenir ou atténuer le risque que ces crimes ne soient commis, y compris dans le cadre de la mise en œuvre de la responsabilité de protéger	Nombre d'États Membres et d'organisations régionales qui ont sollicité ou facilité une mission des Conseillers spéciaux concernant la prévention du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité, y compris la prévention de l'incitation à commettre ce type d'actes, ainsi que la mise en œuvre de la responsabilité de protéger	Objectif	10	10	11	15
		Estimation		10	10	12
		Résultats effectifs			11	12

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès		Mesure des résultats			
			2019	2018	2017	2016
c) Renforcement des capacités de toutes les entités des Nations Unies en ce qui concerne la prévention ou l'atténuation des risques de génocide, de crimes de guerre, de nettoyage ethnique et de crimes contre l'humanité, le Bureau formulant des conseils en temps voulu, analysant les risques de génocide et de crimes apparentés dans une situation donnée et formulant des recommandations concernant des mesures préventives	Nombre de notes d'information, d'exposés, de déclarations et de documents d'orientation qui, sur la foi d'informations concordantes et fiables, provenant essentiellement des entités des Nations Unies, appellent l'attention du Secrétaire général et, par l'intermédiaire de celui-ci, celle du Conseil de sécurité, sur des situations laissant présager un génocide, des crimes de guerre, un nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité, et qui recommandent des plans d'action en vue de prévenir ce type de crimes	Objectif	50	50	50	50
		Estimation		50	50	50
		Résultats effectifs			45	50

Produits

- Dispositif d'alerte rapide reposant sur la collecte, la gestion et l'analyse systématiques de renseignements, provenant essentiellement des organismes des Nations Unies, concernant tout fait nouveau pertinent au regard de la prévention du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité (1)
- Rapports, exposés ou notes d'information destinés au Secrétaire général renfermant des recommandations sur les différentes stratégies et politiques susceptibles d'aider les organismes des Nations Unies à faire face aux situations présentant des risques de génocide, de crimes de guerre, de nettoyage ethnique ou de crimes contre l'humanité (10)
- Ateliers de formation, séminaires et activités d'assistance technique visant à étoffer les moyens dont disposent l'ONU, les États Membres, les organisations régionales et sous-régionales et la société civile pour analyser les risques de génocide, de crimes de guerre, de nettoyage ethnique et de crimes contre l'humanité et pour prendre des mesures préventives ; élaboration de supports de formation et mise en place d'une équipe de formateurs spécialisés (10)
- Publications, travaux de recherche, orientations ou moyens d'intervention concernant divers aspects, insuffisamment étudiés, de la prévention du génocide et de la responsabilité de protéger les populations contre le génocide, les crimes de guerre, le nettoyage ethnique et les crimes contre l'humanité (6)
- Rapport annuel du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur la mise en œuvre la responsabilité de protéger (1)
- Organisation à l'Assemblée générale d'un débat annuel informel ou formel sur la responsabilité de protéger, conformément à la décision de l'Assemblée de poursuivre l'examen de cette responsabilité (1)
- Échanges avec les États Membres et les organisations régionales et sous-régionales, dans le cadre de missions consultatives, de réunions de haut niveau et de consultations, en vue de faire progresser les initiatives nationales, régionales et internationales de prévention du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité et de mieux lutter contre l'incitation à commettre ce type de crimes (25)
- Missions de sensibilisation menées dans les pays ou les régions où les travaux des Conseillers spéciaux sont jugés particulièrement utiles pour la prévention des risques de génocide, de crimes de guerre, de nettoyage ethnique et de crimes contre l'humanité (5)

Facteurs externes

58. L'objectif devrait être atteint à condition que : les États Membres, notamment dans le cadre des travaux du Conseil de sécurité, soient décidés à poursuivre leur collaboration avec les Conseillers spéciaux en vue d'œuvrer à la prévention du génocide et de mettre en œuvre la responsabilité de protéger ; les États Membres sur le territoire desquels se produisent des événements graves soient disposés à collaborer

avec les Conseillers spéciaux ; les États Membres ainsi que les organisations régionales et autres participent activement au renforcement des moyens de prévention et prennent les mesures qui s'imposent pour prévenir le génocide, les crimes de guerre, le nettoyage ethnique et les crimes contre l'humanité.

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 6

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2018			2019		Variation	
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart estimatif	Total	Dépenses non renouvelables	2019-2018 Augmentation/ (diminution)	Total net pour 2019
	(1)	(2)	(3) = (2) - (1)	(4)	(5)	(6) = (4) - (1)	(7) = (4) + (3)
Personnel civil	1 470,8	1 582,1	111,3	1 552,7	–	81,9	1 664,0
Dépenses opérationnelles	647,4	645,5	(1,9)	645,5	–	(1,9)	643,6
Total (déduction faite des contributions du personnel)	2 118,2	2 227,6	109,4	2 198,2	–	80,0	2 307,6

Tableau 7

Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Admin- trateurs	Agents locaux		Volontaires des Nations Unies
Effectif approuvé pour 2018	1	1 ^a	–	–	1	3	2	–	8	–	2	10	–	–	–	10
Effectif proposé pour 2019	1	1 ^a	–	–	1	3	2	–	8	–	2	10	–	–	–	10
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

^a Le Sous-Secrétaire général est engagé en vertu d'un contrat assorti d'une rémunération symbolique de 1 dollar par an.

59. Le dépassement prévu en 2018 tient principalement à la hausse des traitements et des prestations versés au personnel recruté sur le plan international, qui s'explique par : a) l'échelon réel moyen, par classe, du personnel en poste actuellement et le ratio entre les dépenses communes de personnel effectives et les traitements effectifs ; b) le taux de vacance de postes effectif (0 %), inférieur au taux de vacance approuvé pour 2018 (3 %).

60. Le montant des ressources demandées pour 2019 au titre du Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide s'élève à 2 198 200 dollars (déduction faite des contributions du personnel). Ce montant permettrait de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel

correspondant au maintien de 10 postes [1 SSA, 1 SSG (dont le titulaire est engagé en vertu d'un contrat assorti d'une rémunération symbolique d'un dollar par an), 1 P-5, 3 P-4, 2 P-3 et 2 G(AC)] (1 552 700 dollars) ainsi que les dépenses opérationnelles (645 500 dollars), à savoir les dépenses afférentes aux services de consultants (50 500 dollars), aux voyages (365 600 dollars), aux installations et aux infrastructures (160 300 dollars), aux transports terrestres (3 600 dollars), aux communications et à l'informatique (37 200 dollars) et aux fournitures, services et matériel divers (28 300 dollars).

61. En 2019, aucun changement n'est prévu au tableau d'effectifs du Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide.

62. La variation à la hausse entre les ressources demandées pour 2019 et celles approuvées pour 2018 s'explique essentiellement par le fait que les montants prévus au titre des traitements ont été calculés selon l'échelon réel moyen, par classe, du personnel en poste actuellement et que l'on a pris en considération le ratio entre les dépenses communes de personnel effectives et les traitements effectifs, compte étant tenu de l'évolution des dépenses ; cette augmentation est en partie compensée par des prévisions de dépenses opérationnelles moins élevées à la rubrique Communications et informatique, principalement en raison de la baisse des frais de téléphone mobile, au vu des tendances observées en matière de dépenses.

Ressources extrabudgétaires

63. En 2018, le montant des ressources extrabudgétaires (environ 777 000 dollars) doit essentiellement financer un poste temporaire (P-3) ainsi que l'exécution du programme de renforcement des capacités et d'assistance technique du Bureau et l'élaboration du rapport du Secrétaire général sur la responsabilité de protéger pour cette année.

64. En 2019, des ressources extrabudgétaires d'un montant de 904 000 dollars devraient principalement financer un poste temporaire (P-4) et le maintien d'un autre poste temporaire (P-3) ainsi que l'exécution du programme de renforcement des capacités.

C. Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental

(456 300 dollars)

Historique, mandat et objectif

65. L'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental continue de travailler avec les parties et les États voisins, sur la base des directives figurant dans les résolutions du Conseil de sécurité adoptées depuis 2007 et conformément au souhait du Secrétaire général d'imprimer un nouvel élan et d'animer d'un nouvel esprit le processus politique devant conduire à l'autodétermination du peuple du Sahara occidental. Par sa résolution [2414 \(2018\)](#), le Conseil a exprimé son plein appui à l'Envoyé personnel. Il a souligné qu'il convenait de faire des progrès dans la recherche d'une solution politique réaliste, pragmatique et durable à la question du Sahara occidental, qui reposait sur le compromis, et a demandé aux parties de reprendre les négociations sous les auspices du Secrétaire général, sans conditions préalables et de bonne foi, en tenant compte des efforts faits depuis 2006 et des faits nouveaux survenus depuis. Il a également demandé aux États voisins de s'engager plus avant dans le processus politique. Il a en outre prié le Secrétaire général de lui faire régulièrement, à chaque fois qu'il le jugerait utile, des exposés sur l'état d'avancement des négociations.

Coopération avec d'autres entités

66. En 2019, l'Envoyé personnel communiquera au Secrétaire général ses constatations et recommandations par l'intermédiaire de la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix. Le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et le Département des opérations de paix, tant au Siège que par l'intermédiaire de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO), appuieront les travaux de l'Envoyé personnel. La MINURSO transmet à l'Envoyé personnel des revues de presse et des messages chiffrés concernant les faits nouveaux survenus au Sahara occidental et dans les camps de réfugiés situés à proximité de Tindouf (Algérie). Par ailleurs, la Mission apporte, à titre gracieux, son concours aux voyages de l'Envoyé personnel dans sa zone d'opérations.

Résultats obtenus

67. En 2018, dans la région mais aussi à Berlin, à Lisbonne et à New York, l'Envoyé personnel a continué de dialoguer avec les parties au conflit et les pays voisins, à savoir l'Algérie et la Mauritanie.

68. L'Envoyé personnel a également poursuivi ses consultations avec les membres du Groupe des Amis pour le Sahara occidental, dans leurs capitales respectives et à New York, pour s'assurer le soutien de ses interlocuteurs et ainsi obtenir des résultats au cours de l'année. Les États Membres, en particulier dans le cadre des travaux du Conseil de sécurité, ont reconnu que le nouvel Envoyé personnel avait donné un nouvel élan au processus politique. Après avoir mené au milieu de l'année 2017 sa première mission dans la région, au cours de laquelle il a été reçu au plus haut niveau, l'Envoyé personnel a tenu une première série de consultations bilatérales fructueuses avec les parties au conflit et les États voisins à Berlin et à Lisbonne au premier trimestre de 2018. Dans les éléments destinés à la presse parus après les consultations tenues en novembre 2017 et en mars 2018, le Conseil a exprimé son soutien à l'Envoyé personnel. Celui-ci s'est de nouveau rendu dans la région en juin 2018 et a invité les parties et les États voisins à poursuivre le dialogue avant la fin de l'année.

Hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2019

69. En 2019, l'Envoyé personnel a l'intention de faire fond sur la dynamique créée en 2018, et notamment de redoubler d'efforts pour faire progresser les négociations en organisant des consultations entre le Gouvernement marocain et le Front populaire pour la libération de la Saguía el-Hamra et du Río de Oro, avec l'appui des pays voisins, de se rendre de nouveau dans la région pour rencontrer des interlocuteurs clefs et de continuer à renforcer la confiance en vue de tenir une cinquième série de négociations.

70. L'Envoyé personnel continuera également de tenir des consultations avec les États Membres concernés dans leurs capitales respectives et, par l'intermédiaire du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, avec les missions permanentes à New York et ailleurs. Une fois que les parties auront montré qu'elles sont suffisamment disposées à s'engager dans des discussions sérieuses, il a l'intention de les réunir pour des séances de négociation. Il prévoit également de se rendre à Genève, où il s'entretiendra des différents aspects du conflit avec les organismes compétents des Nations Unies, et d'informer régulièrement les interlocuteurs de l'Union africaine et de l'Union européenne de l'évolution du processus politique dirigé par l'ONU.

71. L'Envoyé personnel aura terminé sa mission lorsque les parties seront parvenues à une solution politique mutuellement acceptable qui permette l'autodétermination du peuple du Sahara occidental.

72. L'objectif, les réalisations escomptées, les indicateurs de succès et les mesures des résultats de la mission sont présentés ci-après.

Tableau 8

Objectif, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif : Parvenir à un règlement global de la question du Sahara occidental

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>		<i>Mesure des résultats</i>			
			<i>2019</i>	<i>2018</i>	<i>2017</i>	<i>2016</i>
a) Progrès réalisés au regard du règlement global de la question du Sahara occidental	i) Poursuite du rapprochement entre les parties concernant les principaux enjeux et les questions de fond [nombre de consultations menées entre l'Envoyé personnel, les parties et les États voisins (navettes diplomatiques)]	Objectif	5	5	5	5
		Estimation		5	5	5
		Résultats effectifs			5	5
	ii) Participation plus active de la communauté internationale (nombre de consultations avec le Groupe des Amis pour le Sahara occidental et de réunions d'information à son intention)	Objectif	12	12	12	12
		Estimation		12	12	12
		Résultats effectifs			12	12
	iii) Intensification de l'application des mesures de confiance (nombre de réunions d'examen du plan d'action concernant les mesures de confiance)	Objectif	2	2	2	2
		Estimation		2	2	2
		Résultats effectifs			2	2

Produits

- Poursuite du dialogue de haut niveau entre les parties et les États voisins
- Négociations informelles entre les parties (2)
- Consultations politiques tenues avec les parties et les États voisins (5)
- Consultations politiques tenues au Siège avec les parties et les États voisins (18)
- Rapports et exposés présentés au Conseil de sécurité (2)
- Consultations avec le Groupe des Amis pour le Sahara occidental et la communauté internationale et réunions d'information à leur intention (12)
- Tournée des capitales des pays membres du Groupe des Amis pour le Sahara occidental (2)
- Réunions avec le HCR en vue d'examiner les mesures de confiance et d'en appuyer l'application (2)
- Séminaires intersahraouis organisés par le HCR (3)

Facteurs externes

73. Les missions de bons offices du Secrétaire général, menées dans une large mesure par l'intermédiaire de son Envoyé personnel, devraient atteindre leur objectif à condition que les parties aient la volonté et la détermination de parvenir à un règlement politique et que les États voisins et la communauté internationale appuient les efforts en ce sens.

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 9

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2018			2019		Variation	
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart estimatif	Dépenses non renouvelables	Total	2019-2018	
		(2)				(3) = (2) - (1)	Augmentation/ (diminution)
(1)	(2)	(3) = (2) - (1)	(4)	(5)	(6) = (4) - (1)	(7) = (4) + (3)	
Personnel civil	236,0	177,2	(58,8)	230,1	–	(5,9)	171,3
Dépenses opérationnelles	208,9	204,6	(4,3)	226,2	–	17,3	221,9
Total (déduction faite des contributions du personnel)	444,9	381,8	(63,1)	456,3	–	11,4	393,2

Tableau 10

Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national				
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Admin-istrateurs	Agents locaux	Volontaires des Nations Unies	Total
Effectif approuvé pour 2018	1 ^a	–	–	–	–	–	1	–	2	–	–	2	–	–	–	2
Effectif proposé pour 2019	1 ^a	–	–	–	–	–	1	–	2	–	–	2	–	–	–	2
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

^a Le Secrétaire général adjoint a été engagé en vertu d'un contrat-cadre.

74. Le montant estimatif du solde inutilisé pour 2018 s'explique principalement par le fait que les dépenses au titre du personnel recruté sur le plan international ont été moins élevées que prévu, le poste de spécialiste des questions politiques (P-3) étant resté vacant pendant cinq mois de l'année.

75. Le montant des ressources demandées pour 2019 au titre des activités de l'Envoyé personnel s'élève à 456 300 dollars (déduction faite des contributions du personnel). Ce montant permettrait de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel correspondant au maintien des deux postes temporaires

affectés au Bureau de l'Envoyé personnel (1 SGA (dont le titulaire est engagé en vertu d'un contrat-cadre) et 1 P-3) (230 100 dollars), ainsi que les dépenses opérationnelles (226 200 dollars), à savoir les dépenses afférentes aux services de consultants (29 600 dollars), aux voyages (113 800 dollars), aux installations et aux infrastructures (41 000 dollars), aux transports terrestres (1 000 dollars), aux communications et à l'informatique (10 100 dollars) et aux fournitures, services et matériel divers (30 700 dollars).

76. En 2019, aucun changement n'est prévu au tableau d'effectifs du Bureau de l'Envoyé personnel. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ayant recommandé d'étudier la question du lieu d'affectation du poste temporaire de spécialiste des questions politiques (P-3), le Bureau et le Département des affaires politiques ont examiné les travaux nécessaires pour fournir un appui fonctionnel et concret à l'Envoyé personnel. En 2018, le transfert du poste au même lieu d'affectation que l'Envoyé personnel a facilité la fourniture d'un appui rapide et efficace aux efforts que l'Envoyé déploie pour faire reprendre les négociations. On estime que le maintien de cette configuration permettrait que l'Envoyé personnel continue de recevoir un appui fonctionnel et concret de la manière la plus efficace possible. Par conséquent, en 2019, l'Envoyé personnel et le titulaire du poste temporaire de spécialiste des questions politiques (P-3) resteront affectés à Berlin.

77. La variation à la hausse entre les ressources demandées pour 2019 et celles approuvées pour 2018 s'explique principalement par le fait que le montant demandé aux rubriques Installations et infrastructures et Communications et informatique est fondé sur le coût effectif des services communs pour les installations à Berlin. Comme ce coût n'était pas connu au moment de l'établissement du budget de 2018, c'est un montant estimatif qui avait été utilisé à l'époque. L'augmentation des ressources demandées au titre des dépenses opérationnelles est en partie compensée par la baisse des dépenses prévues en ce qui concerne le personnel recruté sur le plan international, qui s'explique par l'échelon réel moyen, par classe, du personnel actuellement en poste et le ratio entre les dépenses communes de personnel effectives et les salaires effectifs et tient compte des dépenses constatées et d'une indemnité de poste à Berlin plus faible en 2019.

Ressources extrabudgétaires

78. En 2018, les ressources extrabudgétaires, d'un montant estimé à 576 200 dollars, sont utilisées pour financer deux postes temporaires, un spécialiste hors classe des questions politiques (P-5) et un spécialiste des questions politiques (P-3), ainsi que des dépenses opérationnelles, y compris des frais de voyage, afin d'appuyer la mission. En 2019, à cette même fin, tout solde non utilisé en 2018 devra être dépensé et des ressources extrabudgétaires supplémentaires pourront être mobilisées.

D. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité

(363 700 dollars)

Historique, mandat et objectif

79. Le 14 décembre 2004, le Secrétaire général a nommé un Envoyé spécial pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil, qu'il a chargé de rendre compte au Conseil de l'application de ladite résolution tous les six mois, comme le Conseil l'avait demandé dans la déclaration de son président en date du 19 octobre 2004

(S/PRST/2004/36). Dans l'exercice de son mandat, l'Envoyé spécial tient des consultations avec les interlocuteurs politiques libanais, le Conseil de sécurité et d'autres États Membres intéressés aux fins de la préparation des rapports semestriels sur l'application de la résolution que le Secrétaire général établit à l'intention du Conseil. L'Envoyé spécial ayant quitté ses fonctions le 31 mai 2016, c'est le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques qui continue d'assumer à titre provisoire la responsabilité d'établir des rapports sur l'application de la résolution 1559 (2004). En 2019, le Secrétaire général pourrait décider de reconduire le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et à la consolidation de la paix dans cette fonction, nommer un nouvel Envoyé spécial ou recourir à d'autres solutions.

80. Le 17 mai 2006, comme suite au troisième rapport semestriel du Secrétaire général (S/2006/248), le Conseil de sécurité a adopté sa résolution 1680 (2006), dans laquelle il a demandé à nouveau que soient intégralement appliquées les prescriptions de la résolution 1559 (2004) et a vivement encouragé le Gouvernement de la République arabe syrienne à donner suite à la demande faite par le Gouvernement libanais, conformément aux accords issus du dialogue national libanais, de délimiter leur frontière commune, surtout dans les secteurs où celle-ci était incertaine ou contestée, et d'établir des relations diplomatiques complètes et une représentation en bonne et due forme, ceci afin de faire un pas important vers la consécration de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique du Liban.

81. Le 11 août 2006, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1701 (2006), dans laquelle il a souligné qu'il importait que le Gouvernement libanais étende son autorité à l'ensemble du territoire libanais, conformément aux dispositions des résolutions 1559 (2004) et 1680 (2006), et aux dispositions pertinentes des Accords de Taëf. Il a également prié le Secrétaire général de mettre au point, en liaison avec les acteurs internationaux clefs et les parties intéressées, des propositions pour mettre en œuvre les dispositions pertinentes des Accords de Taëf et des résolutions 1559 (2004) et 1680 (2006) du Conseil, notamment celles relatives au désarmement, et pour délimiter les frontières internationales du Liban.

82. L'application intégrale des dispositions de la résolution 1559 (2004) est une entreprise complexe et de longue haleine. Depuis l'adoption de la résolution le 2 septembre 2004, bon nombre de ses dispositions ont été mises en œuvre, ainsi qu'il ressort des rapports du Secrétaire général.

83. Au cours de l'année écoulée, le Liban a continué de progresser vers un rétablissement complet de ses institutions, l'objectif étant qu'elles reprennent un fonctionnement normal ; une illustration en a été donnée le 6 mai 2018, jour de la tenue des premières élections législatives organisées en presque 10 ans.

84. Il n'en reste pas moins que la stabilité du Liban reste fragile, ce qu'a démontré la proposition de démission du Premier Ministre Saad Hariri, le 4 novembre 2017. Le 5 décembre, le Conseil des ministres libanais a confirmé son attachement aux engagements pris dans sa déclaration ministérielle du 28 décembre 2016, selon laquelle le Liban devait être tenu à l'écart des conflits régionaux et des affaires internes des pays arabes, et réaffirmé sa volonté d'appliquer la résolution 1701 (2006), les Accords de Taëf et la Charte de la Ligue des États arabes. Par la suite, le Premier Ministre a retiré sa démission.

85. Au vu de ces événements, la communauté internationale a organisé, en soutien au Liban, un cycle de conférences internationales qui se sont tenues à la fin de 2017 et au début de 2018. Le 8 décembre 2017, le Groupe international d'appui au Liban a organisé une réunion de haut niveau à Paris. Dans une déclaration conjointe, il a demandé à toutes les parties libanaises d'appliquer, à titre de priorité absolue, la

politique concrète de dissociation et de non-ingérence dans les conflits externes et il a réaffirmé la nécessité de mettre en œuvre et de respecter pleinement toutes les résolutions du Conseil de sécurité, notamment la résolution 1559 (2004). Le Conseil de sécurité a insisté sur ces points dans son communiqué de presse daté du 19 décembre 2017 (SC/13130).

86. Les participants à la conférence de Rome, qui s'est tenue le 15 mars 2018, ont rappelé les dispositions pertinentes des Accords de Taëf et des résolutions 1559 (2004), 1680 (2006) et 1701 (2006) du Conseil de sécurité, notamment celles qui établissent que seul l'État libanais est autorisé à détenir des armes et à exercer son autorité au Liban et qui énoncent l'interdiction de toute vente ou fourniture d'armes et de matériels connexes au Liban, sauf celles autorisées par le Gouvernement libanais. Dans une déclaration faite à la presse le 27 mars 2018 (SC/13267), le Conseil de sécurité a réitéré ces propos.

87. Les provisions relatives à la dissolution et au désarmement de toutes les milices libanaises et non libanaises n'ont pas encore été appliquées et aucune session du dialogue national libanais n'a eu lieu depuis le 5 mai 2014. Toutefois, ces derniers mois, le Gouvernement libanais s'est à nouveau montré déterminé à faire progresser l'élaboration d'une stratégie de défense nationale. Le 6 décembre 2017, le Président du Liban, Michel Aoun, a déclaré qu'un terrain d'entente pouvait être trouvé en dialoguant sur les sujets de préoccupation, en particulier la stratégie de défense nationale. Dans sa déclaration du 8 décembre 2017, le Groupe international d'appui au Liban a appelé toutes les parties libanaises à reprendre les discussions pour atteindre un consensus sur une stratégie nationale de défense et s'est félicité de la déclaration du Président libanais à ce sujet. Le 8 mai 2018, le Président Aoun aurait déclaré qu'il comptait demander aux parties de se réunir en vue de débattre de la mise en œuvre des Accords de Taëf et d'une stratégie de défense nationale. L'ONU, y compris le Bureau de l'Envoyé spécial, peut trouver là une occasion d'offrir ses bons offices pour favoriser ce dialogue et contribuer à l'élaboration de ladite stratégie.

88. La délimitation et la démarcation des frontières du Liban sont essentielles pour garantir l'intégrité territoriale du pays, conformément à la résolution 1559 (2004). Pendant la période considérée, il n'y a eu ni échange ni contact entre le Liban et la République arabe syrienne sur la délimitation de leur frontière commune demandée dans la résolution 1680 (2006). Tout en prenant acte du caractère bilatéral de la question de la délimitation des frontières et de la politique de dissociation adoptée par le Liban à l'égard du conflit syrien, force est de constater que des progrès doivent encore être réalisés sur cette question comme le prévoit la résolution 1680 (2006) découlant de la résolution 1559 (2004).

89. Des groupes armés palestiniens ont également maintenu leur présence en dehors des camps. Malgré la décision prise en 2006 dans le cadre du dialogue national libanais de désarmer les milices palestiniennes en dehors des camps dans un délai de six mois, aucun progrès n'a été accompli au cours de la période considérée dans le démantèlement des bases militaires du Front populaire de libération de la Palestine – Commandement général et du Fatah-Intifada dans le pays. Le 20 juillet 2017, toutefois, dans un document intitulé « Vision libanaise unifiée pour les questions relatives aux réfugiés palestiniens au Liban », le Groupe de travail libanais sur les réfugiés palestiniens a réaffirmé les décisions prises à la conférence de dialogue national et a demandé au Gouvernement de relancer celles-ci.

Coopération avec d'autres entités

90. L'Envoyé spécial travaille en étroite coopération et en coordination avec le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban. De plus, un appui logistique est fourni par le Coordonnateur spécial, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, le PNUD et le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient lors des déplacements au Moyen-Orient.

Résultats obtenus

91. Aucun progrès tangible n'a été enregistré dans l'application des autres dispositions de la résolution 1559 (2004). Toutefois, le dialogue national, qui se trouve aux mains et sous la conduite des Libanais, pourrait reprendre aux fins de l'élaboration de la stratégie de défense et offrir des possibilités en ce sens.

Hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2019

92. Les dispositions de la résolution 1559 (2004) restant à appliquer sont la dissolution et le désarmement des milices libanaises et non libanaises, l'extension du contrôle exercé par le Gouvernement libanais à l'ensemble du territoire libanais et le strict respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale, de l'unité et de l'indépendance politique du Liban. En 2019, le Secrétaire général entend continuer de s'employer à inciter les parties concernées à progresser davantage dans l'application intégrale de la résolution, dans l'intérêt de la stabilité régionale.

93. L'objectif, les réalisations escomptées, les indicateurs de succès et la mesure des résultats du Bureau de l'Envoyé spécial sont présentés ci-après.

Tableau 11

Objectifs, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif: Appliquer intégralement la résolution 1559 (2004) et toutes les décisions que le Conseil de sécurité a adoptées ultérieurement sur la question

Réalizations escomptées	Indicateurs de succès		Mesure des résultats			
			2019	2018	2017	2016
a) Respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale, de l'unité et de l'indépendance politique du Liban sous l'autorité exclusive du Gouvernement libanais s'exerçant sur l'ensemble du territoire libanais	i) Absence de violation des espaces terrestre, aérien et maritime	Objectif	Absence de violations	Absence de violations	Absence de violations	Absence de violations
		Estimation		Violations commises	Violations commises	Violations commises
		Résultats effectifs			Violations commises	Violations commises
	ii) Nombre de contacts avec les parties concernées visant à réduire le nombre de violations et, à terme, à les éliminer	Objectif	36	36	35	35
		Estimation		35	35	34
		Résultats effectifs			34	34
	iii) Nombre d'échanges tenus avec les parties concernées en vue	Objectif	36	36	35	35
		Estimation		35	35	34

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Mesure des résultats				
		2019	2018	2017	2016	
	de progresser dans l'extension de l'autorité du Gouvernement libanais à l'ensemble du territoire libanais, notamment le long de ses frontières	Actual			34	34
	iv) Retrait de toutes les forces étrangères du Liban	Objectif	Achevé	Achevé	Achevé	Achevé
		Estimation		Inachevé	Inachevé	Inachevé
		Résultats effectifs			Inachevé	Inachevé
b) Dissolution et désarmement de toutes les milices libanaises et non libanaises	Progrès dans la dissolution et le désarmement de toutes les milices libanaises et non libanaises	Objectif	Oui	Oui		
		Estimation		Non	Non	
		Résultats effectifs			Non	Non
c) Intensification de l'action menée par tous les États Membres pour mettre en œuvre les dispositions non encore appliquées de la résolution 1680 (2006) du Conseil de sécurité	Nombre de réunions entre l'Envoyé spécial et des représentants du Gouvernement libanais et d'autres gouvernements intéressés en vue d'intensifier l'action visant à mettre en œuvre les dispositions non encore appliquées de la résolution 1680 (2006) du Conseil de sécurité, compte tenu des importants progrès déjà accomplis à cet égard	Objectif	36	36	35	35
		Estimation		35	35	34
		Résultats effectifs			34	34

Produits

- Réunions régulières entre l'Envoyé spécial et les représentants du Gouvernement libanais et d'autres gouvernements intéressés pour faire avancer l'application de la résolution (36)
- Réunions régulières avec le Gouvernement libanais en vue de la reprise du dialogue national sur la dissolution et le désarmement des milices libanaises (36)
- Réunions régulières avec l'Organisation de libération de la Palestine (OLP)/l'Autorité palestinienne et les missions de bons offices entre l'OLP et le Gouvernement libanais visant à faciliter le dialogue entre l'OLP/l'Autorité palestinienne et le Gouvernement libanais au sujet de la dissolution et du désarmement des milices palestiniennes (10)
- Missions de bons offices et consultations avec tous les gouvernements étrangers qui pourraient amener les milices libanaises et non libanaises opérant au Liban à contribuer à l'application des dispositions des résolutions du Conseil de sécurité par des moyens pacifiques (32)
- Rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité (2)

Facteurs externes

94. L'objectif de l'Envoyé spécial pourra être atteint si les conditions suivantes sont réunies : a) la stabilité politique et la sécurité règnent au Liban ; b) les hostilités en cours dans la région ne portent pas davantage préjudice au Liban ; c) les parties concernées font preuve de bonne volonté sur le plan politique ; d) la bonne volonté politique des États Membres a une influence positive sur les parties concernées ; e) il n'y a pas de tensions entre le Liban et les autres États de la région.

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 12

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2018			2019		Variation	
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart estimatif	Total	Dépenses non renouvelables	2019-2018 Augmentation/ (diminution)	Total net pour 2019
	(1)	(2)	(3) = (2) - (1)	(4)	(5)	(6) = (4) - (1)	(7) = (4) + (3)
Personnel civil	250,4	256,8	6,4		266,1	-	15,7
Dépenses opérationnelles	117,3	63,0	(54,3)		97,6	-	(19,7)
Total (déduction faite des contributions du personnel)	367,7	319,8	(47,9)		363,7	-	(4,0)

Tableau 13

Postes

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Adminis- trateurs	Agents locaux		Volontaires des Nations Unies
Effectif approuvé pour 2018	1 ^a	-	-	-	-	1	-	-	2	-	1	3	-	-	-	3
Effectif proposé pour 2019	1 ^a	-	-	-	-	1	-	-	2	-	1	3	-	-	-	3
Variation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

^a Le Secrétaire général adjoint est engagé au titre d'un contrat assorti d'une rémunération symbolique de 1 dollar par an.

95. Le montant anticipé du solde inutilisé en 2018 résulte d'une réduction des besoins au titre des voyages due au fait que la fonction d'Envoyé spécial est assumée par le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, dont les déplacements effectués au titre de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité ont été limités ; cette réduction a été en partie contrebalancée par des dépenses de personnel plus élevées que prévu, compte tenu de l'échelon réel par classe des titulaires des postes et du coût des prestations qui leur ont été versées.

96. Les ressources demandées pour 2019 au titre des activités du Bureau de l'Envoyé spécial s'élèvent à 363 700 dollars (déduction faite des contributions du personnel). Ce montant permettrait de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel correspondant au maintien de trois postes temporaires [1 SGA, 1 P-4, 1 G(AC)] (266 100 dollars), ainsi que les dépenses opérationnelles (97 600 dollars), à savoir les dépenses afférentes aux voyages (50 900 dollars), aux installations et infrastructures (32 300 dollars), aux transports terrestres

(2 000 dollars), aux communications et à l'informatique (10 400 dollars) et aux fournitures, services et matériel divers (2 000 dollars).

97. En 2019, aucun changement n'est proposé quant au nombre et au rang des postes affectés au Bureau de l'Envoyé spécial.

98. La variation (diminution) entre les ressources demandées pour 2019 et le montant du budget approuvé pour 2018 est principalement due à une réduction des besoins au titre des voyages et de l'informatique et des communications, étant donné l'incertitude concernant la nomination d'un nouvel Envoyé spécial ; elle est en partie contrebalancée par le fait que les montants prévus au titre des traitements ont été calculés selon l'échelon réel, moyen, par classe du personnel en poste actuellement et que l'on a pris en considération le ratio entre les dépenses communes de personnel effectives et les traitements effectifs.

Ressources extrabudgétaires

99. En 2018, aucune ressource extrabudgétaire n'a été mise à la disposition de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'application de la résolution [1559 \(2004\)](#) du Conseil de sécurité ; il est prévu que cette situation reste inchangée en 2019.

E. Représentant de l'ONU aux discussions internationales de Genève

(1 887 100 dollars)

Historique, mandat et objectif

100. Le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie n'ayant pas été reconduit en juin 2009, l'ONU a continué d'apporter un appui aux discussions internationales de Genève sur la sécurité et la stabilité et sur le retour des déplacés et des réfugiés, qui, à la suite des hostilités du mois d'août 2008, avaient débuté à Genève le 15 octobre 2008, conformément à l'accord en six points du 12 août 2008 et aux mesures d'application du 8 septembre 2008 (voir [S/2009/254](#), par. 5). Dans sa résolution [1866 \(2009\)](#), le Conseil de sécurité s'est félicité de l'ouverture des discussions et a prié le Secrétaire général de continuer à appuyer pleinement ce processus par l'entremise de son Représentant spécial. Ces discussions, qui jusqu'ici ont comporté 44 cycles, dont le dernier s'est tenu le 20 juin 2018, sont coprésidées par l'Union européenne, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et l'ONU.

101. À la suite de l'approbation à Genève, le 18 février 2009, des propositions concernant des mécanismes conjoints de prévention des incidents et d'intervention, le Secrétaire général a adressé au Président du Conseil de sécurité, le 28 septembre 2009, une lettre par laquelle il a informé les membres du Conseil des progrès accomplis dans les discussions internationales de Genève et de la tenue, à Gali (Géorgie), d'une réunion du Mécanisme conjoint de prévention des incidents et d'intervention sous les auspices de l'ONU (voir [S/2009/254](#), par. 5 et 6). Il a également indiqué qu'à la suite de consultations avec les acteurs concernés, l'ONU avait décidé de continuer à participer aux discussions de Genève et au Mécanisme conjoint et avait désigné à cette fin un petit nombre de fonctionnaires chargés de lui faciliter la tâche et de coopérer et d'assurer la coordination avec les acteurs compétents. Ces fonctionnaires seraient basés à Genève et passeraient autant de temps que nécessaire sur le terrain pour s'acquitter de leurs fonctions. Le Secrétaire général a adressé, le 29 septembre 2009, une lettre à ce sujet au Ministre géorgien des affaires

étrangères, qui y a répondu le 28 octobre 2009. Des vues ont été échangées et des contacts pris à ce propos, sans préjudice des positions respectives des participants aux discussions qui se poursuivent à Genève.

102. Dans une lettre datée du 28 décembre 2009 adressée au Président du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a noté que, compte tenu de l'importance des discussions internationales de Genève et du Mécanisme conjoint pour ce qui était de stabiliser la situation et d'instaurer un climat de confiance, et de la vaste mobilisation, notamment des principales parties prenantes, en faveur du maintien d'une présence effective de l'ONU au-delà du 31 décembre 2009, l'Organisation continuerait d'appuyer les discussions de Genève et les travaux du Mécanisme conjoint. Dans une lettre adressée au Président du Conseil le 25 février 2010 (S/2010/103), le Secrétaire général a indiqué qu'à l'issue de consultations, il avait décidé de nommer le Représentant de l'Organisation des Nations Unies aux discussions internationales de Genève et auprès du Mécanisme conjoint. Par une lettre datée du 2 mai 2011 (S/2011/279), le Président du Conseil de sécurité a informé le Secrétaire général que les membres du Conseil avaient pris note de son intention et des informations contenues dans sa lettre du 25 février 2010.

103. Le Représentant de l'ONU et son équipe ont pour tâche de préparer, en consultation avec les coprésidents, les sessions des discussions internationales de Genève. Ils sont également chargés de préparer, d'organiser et de faciliter les réunions périodiques du Mécanisme conjoint. À cette fin, l'équipe tient une permanence téléphonique pour permettre aux parties de communiquer et d'échanger des informations en temps voulu sur toute question d'intérêt commun.

104. Le Représentant de l'ONU et son équipe conserveront un bureau à l'Office des Nations Unies à Genève, moyennant remboursement. Les membres de l'équipe se rendront régulièrement sur le terrain pour s'entretenir avec les parties concernées avant et après les discussions tenues dans le cadre du Mécanisme conjoint. L'équipe continuera de partager des locaux avec le PNUD et le HCR, qui lui fourniront un appui logistique.

105. Au premier semestre de 2018, le Bureau du Représentant de l'ONU a changé de direction, le précédent Représentant, M. Antti Turunen, ayant quitté ses fonctions en décembre 2017. Jusqu'à la nomination annoncée le 6 juillet 2018 de la nouvelle Représentante, M^{me} Ayşe Cihan Sultanoğlu, qui a pris ses fonctions le 1^{er} septembre 2018, le Directeur de la Division de l'Europe du Département des affaires politiques à New York a occupé provisoirement la coprésidence des discussions internationales de Genève tandis que le spécialiste des questions politiques (hors classe) a assumé, à titre temporaire, les fonctions de chef du Bureau du Représentant spécial et d'administrateur chargé de la gestion des affaires courantes.

Perspectives

106. La Représentante de l'ONU devrait continuer d'exercer ses fonctions tant que l'Organisation prendra part aux discussions internationales de Genève et aux travaux du Mécanisme conjoint. Les principaux partenaires demeurent favorables à ces deux instances, ainsi qu'à la poursuite de la participation de l'Organisation. Le rôle de cette dernière sera réexaminé en fonction de l'évolution des discussions de Genève et des travaux du Mécanisme conjoint, ainsi que des vues des principales parties prenantes.

107. En janvier 2018, le Secrétaire général a appelé à la revitalisation des processus de médiation en cours en Europe, dont les discussions internationales de Genève. Dix ans après l'ouverture de ces discussions, tous les participants ont également souhaité que ce processus important continue de produire des effets. À cette fin, le Bureau de

la Représentante de l'ONU s'efforcera, dans le cadre de sa coopération avec toutes les parties prenantes et les participants aux discussions, de trouver les moyens d'accroître encore l'efficacité des discussions.

Coopération avec d'autres entités

108. Le Bureau de la Représentante de l'ONU collaborera avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, dont le bureau du Coordonnateur résident, le HCR et le PNUD et d'autres acteurs, en particulier pour coordonner la participation et la contribution de l'ONU aux discussions de Genève et aux travaux du Mécanisme conjoint. Il entretiendra également des contacts étroits avec l'Union européenne et sa mission de surveillance en Géorgie et avec l'OSCE.

109. En 2019, la mission bénéficiera de l'appui de l'Office des Nations Unies à Genève, du Département de l'appui opérationnel et du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité, pour ce qui est des tâches administratives.

Résultats obtenus

110. Le 20 juin 2018, le Représentant de l'ONU a coprésidé le quarante-quatrième cycle des discussions internationales de Genève. Malgré la complexité des questions examinées, l'ONU et les autres organisations assumant la coprésidence ont réussi à maintenir le dialogue avec tous les participants. Afin de favoriser la tenue de débats éclairés, des séances d'information spéciales ont été organisées à Genève en marge des discussions officielles et, en deux occasions, à Gali dans le cadre du Mécanisme conjoint. Facilitées notamment par l'ONU, elles ont enrichi les débats officiels. Deux autres cycles de discussions sont prévus en 2018.

111. La cinquante-septième réunion du Mécanisme conjoint, présidée par l'ONU, s'est tenue le 27 juin 2018. Tous les participants ont activement pris part aux réunions dans une atmosphère professionnelle et ont saisi l'occasion pour tenir des pourparlers bilatéraux en marge de la réunion. Ils ont souligné l'importance du Mécanisme conjoint et réaffirmé leur détermination à continuer de participer à ses travaux à l'avenir. Six autres réunions du Mécanisme conjoint sont prévues en 2018.

Hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2019

112. Des réunions régulières devraient continuer de se tenir dans le cadre des discussions de Genève et du Mécanisme conjoint de prévention des incidents et d'intervention mis en place à Gali, d'où la nécessité d'un appui fonctionnel et technique de l'Organisation des Nations Unies. Les deux instances gardent un rôle essentiel pour ce qui est du traitement des problèmes intéressant toutes les parties concernées. Compte tenu de la situation sur le terrain, l'action et l'appui de la communauté internationale resteront sans doute nécessaires dans l'optique de la lutte contre l'instabilité et pour faciliter contacts réguliers et échanges d'informations entre les parties. La stratégie de la mission est de continuer à promouvoir l'entente et de faciliter le dialogue entre les principales parties au processus de Genève.

113. En 2019, les réunions organisées dans le cadre des discussions de Genève devraient se poursuivre au même rythme, soit une fois tous les deux mois et demi ou trois mois en moyenne. Pour les préparer, le Représentant de l'ONU sera amené à participer aux visites préparatoires effectuées par les coprésidents des discussions. Les réunions du Mécanisme conjoint devraient également se poursuivre à la même fréquence, soit une fois par mois en moyenne, le Représentant de l'ONU pouvant convoquer à bref délai des réunions d'urgence. Ce dernier reste prêt à apporter son concours pour empêcher la survenue de tout incident préoccupant dans la zone

relevant de sa compétence en offrant ses bons offices aux participants au Mécanisme conjoint.

114. Le Représentant de l'ONU est chargé de coordonner les activités menées par l'Organisation tant dans le cadre des discussions internationales de Genève que dans celui du Mécanisme conjoint. La mission continuera de s'acquitter de son mandat en coopération étroite avec les partenaires des Nations Unies participant au processus de Genève.

115. L'objectif, les réalisations escomptées, les indicateurs de succès et la mesure des résultats de la mission sont présentés ci-après.

Tableau 14

Objectifs, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif : Promouvoir l'entente et le dialogue entre les principales parties aux discussions internationales de Genève et au Mécanisme conjoint de prévention des incidents et d'intervention

Réalizations escomptées	Indicateurs de succès		Mesure des résultats			
			2019	2018	2017	2016
a) Progrès dans l'examen des principales questions inscrites à l'ordre du jour des groupes de travail I (sécurité et stabilité) et II (questions humanitaires) des discussions internationales de Genève	Poursuite de la participation des parties aux discussions de Genève aux travaux des groupes de travail I et II (nombre de séances tenues dans le cadre des discussions de Genève)	Objectif	4	4	4	4
		Estimation		4	4	4
		Résultats effectifs			4	4

Produits

- Consultations du Représentant de l'ONU avec les participants aux discussions de Genève (10)
- Visites conjointes effectuées par les coprésidents des discussions de Genève pour préparer les séances (5)
- Établissement de documents officieux thématiques par les coprésidents (2)
- Organisation de séances d'information, à l'intention des participants aux discussions de Genève, sur des questions inscrites à l'ordre du jour (4)
- Publication d'un communiqué de presse des coprésidents après chaque cycle de discussions (4)
- Publication périodique de comptes rendus immédiats (4)

Réalizations escomptées	Indicateurs de succès		Mesure des résultats			
			2019	2018	2017	2016
b) Resserrement des liens de coopération entre les participants au Mécanisme conjoint en vue de prévenir les incidents sur le terrain et d'intervenir en cas de besoin	i) Nombre de réunions tenues dans le cadre du Mécanisme conjoint	Objectif	12	12	12	12
		Estimation		12	12	12
		Résultats effectifs			10	6
	ii) Nombre d'incidents réglés dans le cadre du Mécanisme conjoint ou des bons offices du Représentant de l'ONU aux discussions internationales de Genève	Objectif	20	25	20	20
		Estimation		25	20	20
		Résultats effectifs			20	23

Produits

- Établissement de l'ordre du jour des réunions tenues dans le cadre du Mécanisme conjoint à partir des propositions formulées par les participants (12)

- Publication de communiqués de presse (12) et de comptes rendus (12) du Président à l'issue de chaque réunion du Mécanisme conjoint
- Établissement de notes internes à verser au dossier concernant chaque réunion du Mécanisme conjoint (12)
- Organisation de réunions d'information avec les représentants de la communauté internationale et du corps diplomatique sur le terrain (12)
- Utilisation de la permanence téléphonique (au moins 5 appels passés par semaine pour échanger des informations)
- Établissement de rapports hebdomadaires sur la sécurité (52)
- Établissement de rapports hebdomadaires sur la situation humanitaire (52)
- Établissement de rapports hebdomadaires sur la situation politique (52)

Facteurs externes

116. L'objectif visé sera atteint si les conditions suivantes sont réunies : a) les parties aux discussions de Genève et au Mécanisme conjoint continuent de participer aux réunions dans ces deux cadres ; b) les participants aux discussions de Genève et aux réunions du Mécanisme conjoint remettent en temps voulu la totalité des documents attendus d'eux.

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 15

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2018			2019		Variation	
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart estimatif	Total	Dépenses non renouvelables	2019-2018 Augmentation/ (diminution)	Total net pour 2019
	(1)	(2)	(3) = (2) - (1)	(4)	(5)	(6) = (4) - (1)	(7) = (4) + (3)
Personnel civil	1 238,9	1 580,6	341,7	1 376,1	–	137,2	1 717,8
Dépenses opérationnelles	511,8	442,0	(69,8)	511,0	–	(0,8)	441,2
Total (déduction faite des contributions du personnel)	1 750,7	2 022,6	271,9	1 887,1	–	136,4	2 159,0

Tableau 16

Effectifs nécessaires

Effectif approuvé pour 2018	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Catégorie des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Administrateurs	Agents locaux		Volontaires des Nations Unies
	–	1	–	–	1	2	2	–	6	–	1	7	–	–	–	7

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Catégorie des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	Total partiel	<i>Service mobile/Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	Total (personnel international)	<i>Administrateurs</i>	<i>Agents locaux</i>		
Effectif proposé pour 2019	-	1	-	-	1	2	2	-	6	-	1	7	-	-	-	7
Variation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

117. Le dépassement de crédits prévu pour 2018 est imputable avant tout à l'augmentation des dépenses de personnel en raison d'un renouvellement des effectifs au premier semestre ; cette augmentation, liée à la cessation de service de fonctionnaires et aux droits à prestations ouverts à l'installation des nouveaux fonctionnaires, a été partiellement compensée par une diminution des dépenses opérationnelles (au titre principalement des voyages non liés à la formation et des moyens de transport terrestre), essentiellement due au fait que le poste du Représentant de l'ONU est resté vacant pendant une partie de l'exercice budgétaire.

118. Les ressources demandées pour le Représentant de l'ONU aux discussions internationales de Genève pour 2019 s'élèvent à 1 887 100 dollars (déduction faite des contributions du personnel). Ce montant permettrait de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel correspondant à la reconduction de sept postes temporaires dont les titulaires sont basés à Genève [1 SSG, 1 P-5, 2 P-4, 2 P-3 et 1 G(AC)] (1 376 100 dollars), ainsi que les dépenses opérationnelles (511 000 dollars), à savoir les frais de voyage (317 200 dollars) et les dépenses afférentes aux installations et infrastructures (92 900 dollars), aux transports terrestres (35 500 dollars), aux communications et à l'informatique (33 400 dollars) et aux fournitures, services et matériel divers (32 000 dollars).

119. En 2019, aucun changement n'est proposé quant au nombre et au rang des postes affectés au Bureau du Représentant de l'ONU aux discussions internationales de Genève.

120. La variation (augmentation) entre les ressources demandées pour 2019 et celles qui ont été approuvées pour 2018 s'explique principalement par la baisse du taux de vacance de postes du personnel recruté sur le plan international (5 % en 2019 contre 14 % en 2018). Le taux de vacance prévu pour 2019 correspond à un effectif complet, ce qui devrait être le cas à partir de septembre 2018.

Ressources extrabudgétaires

121. En 2018, aucune ressource extrabudgétaire n'était disponible pour la mission et aucune n'est prévue pour 2019.

F. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie

(16 402 200 dollars)

Historique, mandat et objectif

122. Le 16 février 2012, dans sa résolution [66/253 A](#), l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général et tous les organes compétents de l'Organisation des Nations Unies d'apporter leur concours aux efforts de la Ligue des États arabes visant à promouvoir le règlement pacifique du conflit en République arabe syrienne, y compris en nommant un envoyé spécial. Le 23 février 2012, les Secrétaires généraux de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes ont nommé Kofi Annan Envoyé spécial conjoint en Syrie.

123. Le 21 mars 2012, dans une déclaration de son président ([S/PRST/2012/6](#)), le Conseil de sécurité a souscrit à un plan en six points. Conformément à ce plan, le Gouvernement de la République arabe syrienne et les forces armées de l'opposition ont pour l'essentiel respecté le principe d'un arrêt de la violence, à partir du 12 avril 2012, permettant un net apaisement de la situation pendant environ cinq semaines. Dans sa résolution [2043 \(2012\)](#) du 21 avril 2012, le Conseil a décidé de créer, pour une période initiale de 90 jours, une Mission de supervision des Nations Unies en République arabe syrienne (MISNUS) chargée de contrôler le respect de la cessation de la violence armée et de surveiller et d'appuyer l'application intégrale du plan en six points.

124. Le 30 juin 2012, les ministres des affaires étrangères des membres du Groupe d'action pour la Syrie, réunis à Genève sous les auspices de l'Envoyé spécial conjoint, ont adopté le Communiqué de Genève ([S/2012/523](#)).

125. En raison de la recrudescence de la violence en République arabe syrienne, le mandat de la MISNUS n'a pas été renouvelé et la Mission a été liquidée le 19 août 2012.

126. Le 27 septembre 2013, le Conseil de sécurité, dans sa résolution [2118 \(2013\)](#), a demandé que soit organisée une conférence internationale sur la République arabe syrienne, avec la participation du Gouvernement syrien et de l'opposition, aux fins de la conclusion d'un accord sur la mise en œuvre intégrale du Communiqué de Genève. Cette conférence s'est tenue le 22 janvier 2014 à Montreux (Suisse) sous l'égide du Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie, Lakhdar Brahimi, et elle a été suivie de deux cycles de négociations entre les deux parties à Genève.

127. Le 10 juillet 2014, le Secrétaire général a nommé au poste d'Envoyé spécial pour la Syrie Staffan de Mistura, qui a pris ses fonctions le 1^{er} septembre 2014. Le 5 mai 2015, l'Envoyé spécial a lancé les Consultations de Genève pour engager un dialogue avec un large éventail d'interlocuteurs syriens, ainsi qu'avec des pays de la région et au-delà, dans le but de recenser les points de convergence pouvant permettre d'enclencher un processus politique.

128. En octobre 2015, une nouvelle impulsion politique, aux niveaux international et régional, en faveur d'un règlement politique du conflit en République arabe syrienne a permis la création du Groupe international de soutien pour la Syrie, coprésidé par la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique, et l'adoption de quatre déclarations politiques (les 30 octobre et 14 novembre 2015 et les 11 février et 17 mai 2016) et de deux résolutions du Conseil de sécurité [[2254 \(2015\)](#) et [2268 \(2016\)](#)].

129. Dans ses résolutions [2254 \(2015\)](#) et [2268 \(2016\)](#), le Conseil de sécurité a chargé l'Envoyé spécial : a) d'organiser des négociations officielles entre le Gouvernement de la République arabe syrienne et l'opposition sur un processus de transition politique ; b) d'apporter son concours aux coprésidents du Groupe international de soutien pour la Syrie dans le cadre du contrôle de la cessation des hostilités ; c) de secondar les équipes spéciales du Groupe chargées des questions humanitaires et du cessez-le-feu ; d) de contribuer à l'établissement des rapports que le Secrétaire général est tenu de lui présenter. Le Conseil de sécurité a en outre demandé aux États Membres de prévenir et de réprimer les actes de terrorisme commis en particulier par l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) et le Front el-Nosra, notant que le cessez-le-feu ne s'appliquerait pas à ces groupes.

130. Compte tenu de ce qui précède, l'Envoyé spécial a convoqué à Genève trois cycles de négociations entre Syriens, tenues sous la forme de pourparlers indirects, entre janvier et avril 2016.

131. En ce qui concerne la cessation des hostilités, le Groupe international de soutien pour la Syrie a créé le Groupe de travail sur le cessez-le-feu. Conformément à la résolution [2268 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité, le Bureau de l'Envoyé spécial assure le secrétariat du Groupe de travail, et aide à veiller au respect de la cessation des hostilités depuis un centre d'opérations situé à Genève. Depuis l'automne 2016, le Bureau de l'Envoyé spécial assure la présidence par intérim du Groupe de travail, par délégation des coprésidents du Groupe international de soutien pour la Syrie.

132. En outre, le Bureau de l'Envoyé spécial organise les réunions et coordonne l'action du Groupe de travail sur l'accès humanitaire du Groupe international de soutien pour la Syrie, dont la mission est de traiter les affaires urgentes relatives à la mise en œuvre des paragraphes 12 et 13 de la résolution [2254 \(2015\)](#), notamment la levée de tous les sièges en République arabe syrienne, l'obtention d'un accès humanitaire sans entrave et durable aux zones assiégées et difficiles d'accès, et la protection des civils. En coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies en République arabe syrienne, le Bureau préside le Groupe de travail et en assure le secrétariat.

133. Pendant le reste de l'année 2016, le Bureau de l'Envoyé spécial a appuyé les coprésidents du Groupe international de soutien pour la Syrie dans leurs efforts pour faire cesser les hostilités. Il est notamment à l'origine d'une initiative politique visant à réduire la violence dans laquelle se trouvait happée la ville d'Alep et il a également plaidé pour un meilleur accès des travailleurs humanitaires aux zones assiégées et difficiles d'accès.

134. Le 29 décembre 2016, les Gouvernements de la Fédération de Russie et de la Turquie ont annoncé un cessez-le-feu sur tout le territoire de la République arabe syrienne. Le Conseil de sécurité a salué ces efforts, dans sa résolution [2336 \(2016\)](#), et pris note du cessez-le-feu. Des réunions entre les trois États garants (la Fédération de Russie, la République islamique d'Iran et la Turquie), ainsi que le Gouvernement syrien et un certain nombre de groupes d'opposition armés, se tiennent régulièrement à Astana pour entretenir et consolider le cessez-le-feu. Le Bureau de l'Envoyé spécial apporte son concours technique dans le cadre de ces réunions.

135. Entre février et juillet 2017, l'Envoyé spécial a convoqué à Genève quatre nouveaux cycles de pourparlers entre Syriens. Le 19 mai 2017, il a annoncé le lancement d'un processus consultatif technique sur les questions constitutionnelles et juridiques soulevées dans le cadre des sessions officielles de négociation. Des consultations techniques ont été menées séparément avec des experts du

Gouvernement et de l'opposition de la République arabe syrienne de mai à juillet 2017.

136. D'août à novembre 2017, le Bureau de l'Envoyé spécial a prêté son concours à l'Arabie saoudite pour l'organisation d'une conférence à Riyad les 22 et 23 novembre 2017, dans le but de constituer une délégation unifiée de l'opposition aux pourparlers. Peu après la conférence, l'Envoyé spécial a organisé à Genève un autre cycle de pourparlers intersyriens, tenus du 28 novembre au 14 décembre 2017. Le 30 novembre 2017, il a publié un document dans lequel il énonçait 12 principes de base pour une coexistence entre Syriens, formulés à partir des consultations menées dans les précédents cycles de pourparlers.

137. Les 25 et 26 janvier 2018, l'Envoyé spécial a organisé, dans le cadre du neuvième cycle de pourparlers intersyriens tenus à Vienne, une réunion extraordinaire consacrée aux questions constitutionnelles. Il a ensuite assisté au Congrès pour le dialogue national syrien à Sotchi (Fédération de Russie), les 29 et 30 janvier 2018, à l'issue duquel a été publiée une déclaration finale dans laquelle le Congrès a fait siens les 12 principes de base et indiqué sa volonté de mettre en place une commission constitutionnelle, dont la composition et les règles de fonctionnement définitives seraient arrêtées dans le cadre du processus de Genève, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies. Le Congrès y a demandé au Secrétaire général de détacher son Envoyé spécial pour la Syrie afin qu'il apporte son concours aux travaux de la commission constitutionnelle à Genève.

138. Avec le concours du Bureau d'aide à la société civile, cadre mis en place en vue de l'organisation de consultations suivies, à intervalles réguliers, avec la société civile pour que le processus politique soit ouvert à tous, l'Envoyé spécial a également établi des contacts avec plus de 300 organisations de la société civile syrienne, y compris des associations de femmes.

139. En outre, l'Envoyé spécial consulte régulièrement le Comité consultatif des femmes syriennes, composé de 12 représentantes de la société civile de tous les horizons, qui font valoir le point de vue des femmes dans leur analyse des questions de fond abordées dans les pourparlers entre Syriens.

Coopération avec d'autres entités

140. En 2019, l'appui fonctionnel et administratif dispensé au Bureau de l'Envoyé spécial sera fourni par le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, le Département de l'appui opérationnel et le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité. Dans le cadre de leur mission de bons offices, l'Envoyé spécial et son bureau continueront de se concerter et de coordonner étroitement leur action avec le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, les opérations de maintien de la paix et missions politiques spéciales concernées dans la région et, le cas échéant, le Département des opérations de paix, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, le HCR et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes). La coopération se poursuivra avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies travaillant en République arabe syrienne et dans la région et avec l'équipe de pays des Nations Unies, par l'intermédiaire du Bureau de l'Envoyé spécial à Damas. Les organismes travaillant en République arabe syrienne sont représentés au siège de l'Équipe spéciale interorganisations pour la crise syrienne, qui assure la coordination et la cohérence de l'action menée dans le pays par le système des Nations Unies, notamment sur les plans politique, humanitaire et des droits de l'homme. De plus, le Bureau collabore avec la

Norvège, la Suède, la Suisse, l'Union européenne, le Centre norvégien pour le règlement des conflits (Norwegian Centre for Conflict Resolution) et la Fondation suisse pour la paix à l'exécution des activités du Bureau d'aide à la société civile.

141. Suivant les principes énoncés dans la stratégie globale d'appui aux missions, le Bureau de l'Envoyé spécial continuera de mettre à profit les moyens administratifs et logistiques de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban et de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement. Le Bureau a également établi un mémorandum d'accord avec l'Office des Nations Unies à Genève pour la fourniture de services d'appui et de coordination à Genève sur la base du remboursement des coûts. Depuis 2017, le Bureau est un client du Bureau d'appui commun de Koweït, qui lui fournit des services administratifs à distance relevant des fonctions finances et ressources humaines.

Résultats obtenus

142. Le 22 décembre 2017, les trois États garants réunis à Astana sont convenus de créer un groupe de travail sur la libération des personnes détenues ou enlevées et la restitution des corps, ainsi que sur l'identification des personnes disparues. Ce groupe est composé de représentants des États garants et du Bureau de l'Envoyé spécial. Il s'est réuni quatre fois à ce jour. Le Bureau de l'Envoyé spécial apporte un concours actif aux travaux du groupe de travail.

143. Face à l'escalade de la violence, dans plusieurs régions du pays, au début de l'année 2018, en particulier dans la Ghouta orientale, à Damas et dans la province d'Edleb, le Conseil de sécurité a adopté le 24 février la résolution 2401 (2018), dans laquelle il a exigé que toutes les parties cessent les hostilités sans délai et s'engagent immédiatement à assurer la pleine mise en œuvre de cette demande par toutes les parties, de façon à instaurer une pause humanitaire durable d'au moins 30 jours consécutifs sur l'ensemble du territoire de la République arabe syrienne. Le Bureau de l'Envoyé spécial a apporté son concours à la mise en œuvre de la résolution 2401 (2018) en dialoguant avec les parties concernées.

144. Les résultats obtenus par le Bureau de janvier à juin 2018 sont liés aux activités qu'il a entreprises en vue de mettre fin à la violence et de parvenir à un règlement pacifique du conflit en République arabe syrienne. On retiendra notamment la réunion extraordinaire tenue dans le cadre du neuvième cycle des pourparlers intersyriens avec le Gouvernement de la République arabe syrienne et l'opposition syrienne, et l'accord conclu à Sotchi, dans le cadre du Congrès pour le dialogue national syrien, sur la constitution d'une commission constitutionnelle, dont les détails seront finalisés dans le cadre du processus de Genève, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, mais aussi la fourniture d'un appui technique aux garants du cessez-le-feu instauré le 29 décembre 2016, la mise en place du groupe de travail sur la libération de personnes détenues ou enlevées et la restitution des corps, ainsi que sur l'identification des personnes disparues, au sein duquel siège l'ONU, et l'action menée conjointement avec le Groupe international de soutien pour la Syrie et les membres du Conseil de sécurité pour réduire le niveau de violence, permettre un meilleur accès des travailleurs humanitaires aux populations et fournir, dans le cadre d'une démarche graduelle, une base à partir de laquelle construire une solution politique globale. Par ailleurs, l'Envoyé spécial a continué de procéder à de vastes consultations avec les autres États Membres concernés, les organisations de la société civile et les représentants des associations de femmes.

Hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2019

145. Les fonctions générales de l'Envoyé spécial en 2019 devraient être les suivantes :

a) Assurer les bons offices du Secrétaire général en vue de parvenir à un règlement politique et pacifique du conflit. À cette fin, l'Envoyé spécial continuera de tenir des pourparlers intersyriens, conformément à la résolution 2254 (2015) et aux mécanismes connexes, et de procéder à de vastes consultations avec les parties prenantes nationales et internationales, y compris les États voisins et d'autres gouvernements ayant des intérêts en Syrie ou disposant d'une influence sur les parties syriennes, les autorités syriennes, des groupes d'opposition, des groupes armés et des représentants de femmes et des organisations de la société civile. En consultation avec le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, il conseillera le Secrétaire général sur le processus politique ;

b) Collaborer avec les États membres du Groupe international de soutien pour la Syrie, les participants aux réunions d'Astana, toutes les parties et organisations de la société civile syriennes concernées, et les entités des Nations Unies, ainsi que les organisations non gouvernementales internationales et autres organisations, pour mettre fin à la violence et faciliter l'acheminement sans entrave et durable de l'aide humanitaire. Selon que de besoin, l'Envoyé spécial entretiendra des relations étroites avec la Haut-Commissaire aux droits de l'homme, le Coordonnateur des secours d'urgence et d'autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies pertinents, ainsi qu'avec le Comité international de la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge arabe syrien, pour soutenir leurs efforts, essentiellement par le biais de son bureau à Damas ;

c) Présenter des comptes rendus au Conseil de sécurité et/ou à l'Assemblée générale, selon que de besoin.

146. L'objectif, les réalisations escomptées, les indicateurs de succès et les mesures des résultats du Bureau de l'Envoyé spécial sont présentés ci-après.

Tableau 17

Objectif, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesures des résultats

Objectif : Parvenir, par des moyens pacifiques et en associant toutes les parties, à un règlement politique du conflit syrien dirigé par les Syriens de manière à répondre aux aspirations légitimes du peuple syrien à la dignité, à la liberté et à la justice, sur la base des principes de l'égalité et de la non-discrimination

Réalizations escomptées	Indicateurs de succès		Mesure des résultats			
			2019	2018	2017	2016
a) Progrès accomplis aux fins de la cessation des violences	Absence de violence à motivation politique en République arabe syrienne	Objectif	Oui	Oui	Oui	Objectif non atteint
		Estimation		Objectif non atteint	Objectif non atteint	Objectif non atteint
		Résultats effectifs			Objectif non atteint	Objectif non atteint

Produits

- Expertise technique pour les réunions des pays garants du cessez-le-feu instauré le 29 décembre 2016 (10)
- Réunions du Groupe de travail sur le cessez-le-feu et réunions connexes en appui aux parties syriennes et aux membres du Groupe international de soutien pour la Syrie dans les négociations et la mise en œuvre d'un cessez-le-feu national (100)

- Exposés et séances d'information à l'intention du Conseil de sécurité, de l'Assemblée générale et des autres organismes des Nations Unies concernés, ainsi que de la Ligue des États arabes et d'autres organisations régionales et de la communauté diplomatique, concernant la situation politique et les conditions de sécurité en Syrie et les efforts déployés par l'Envoyé spécial (25)
- Déclarations à la presse soulignant l'importance d'engager un dialogue politique, de mettre fin à la violence et aux violations des droits de l'homme et de garantir l'accès humanitaire (24)
- Présentations de fond, y compris à des organes de presse, soulignant l'importance d'engager un dialogue politique, de mettre fin à la violence et aux violations des droits de l'homme et de garantir l'accès humanitaire (104)
- Entretiens dans des grands organes de presse soulignant l'importance d'engager un dialogue politique, de mettre fin à la violence et aux violations des droits de l'homme et de garantir l'accès humanitaire (24)

Réalizations escomptées	Indicateurs de succès		Mesure des résultats			
			2019	2018	2017	2016
b) Progrès accomplis en ce qui concerne la mise en place, dans un climat exempt de violence, d'un processus politique associant toutes les parties et dirigé par les Syriens qui permette d'assurer une transition politique et de répondre concrètement aux aspirations et aux préoccupations légitimes du peuple syrien	i) Nombre de réunions tenues entre des représentants du Gouvernement et de l'ensemble des groupes d'opposition syriens dans le cadre d'un processus politique crédible et global	Objectif	500	500	500	100
		Estimation		150	150	350
		Résultats effectifs			310	275
	ii) Élaboration d'une feuille de route ou conclusion d'un accord concernant une solution conforme à la volonté et aux aspirations légitimes du peuple syrien, garantissant le plein respect de leurs droits fondamentaux	Objectif	1	1	1	1
		Estimation		1	1	1
		Résultats effectifs			–	–
	iii) Nombre de réunions relatives au processus politique qui associent des représentants d'organisations de la société civile	Objectif	200	200	200	
		Estimation		145	180	100
		Résultats effectifs			132	–
	iv) Nombre de réunions relatives au processus politique qui associent des représentants de femmes et d'organisations féminines	Objectif	100	100	80	
		Estimation		70	80	35
		Résultats effectifs			65	41

Produits

- Organisation de missions de bons offices et de pourparlers, de consultations et de négociations avec tous les acteurs et parties concernés aux niveaux national, régional et international, l'objectif étant de trouver un règlement politique au conflit syrien (350)
- Tenue de réunions et d'ateliers à l'intention de toutes les parties prenantes syriennes sur des sujets liés aux pourparlers de paix, tels que les droits de l'homme et l'accès humanitaire (8)
- Visites régulières en Syrie et dans d'autres pays en vue de promouvoir une solution politique au conflit syrien (30)
- Facilitation de rencontres directes et indirectes entre les représentants du Gouvernement et ceux d'une large frange des groupes d'opposition syriens en vue de parvenir à un accord mettant fin au conflit et de proposer une solution politique acceptable par tous les intéressés (85)

Réalizations escomptées	Indicateurs de succès		Mesure des résultats			
			2019	2018	2017	2016
c) Amélioration de la situation des droits de l'homme	Nombre de réunions tenues avec les parties syriennes et d'autres parties intéressées en vue de faciliter la libération de personnes détenues et faites prisonnières dans le cadre des événements survenus depuis mars 2011	Objectif	90	60	50	50
		Estimation		70	70	50
		Résultats effectifs			70	30

Produits

- Mécanisme chargé de coordonner la libération des détenus (1)

Réalizations escomptées	Indicateurs de succès		Mesure des résultats			
			2019	2018	2017	2016
d) Amélioration de l'accès des personnes dans le besoin à l'aide humanitaire	Pourcentage de personnes dans le besoin qui reçoivent l'aide humanitaire internationale	Objectif	100	100	100	100
		Estimation		80	80	80
		Résultats effectifs			83	83

Produits

- Réunions du Groupe de travail sur l'accès humanitaire avec tous les membres du Groupe international de soutien pour la Syrie et réunions connexes tenues en vue de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire, en particulier dans les zones assiégées et difficiles d'accès (104)

Facteurs externes

147. L'objectif sera atteint si toutes les parties prenantes aux niveaux national, régional et international coopèrent avec l'Envoyé spécial.

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 18

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2018			2019		Variation	
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart estimatif	Total	Dépenses non renouvelables	2019-2018 Augmentation/ (diminution)	Total net pour 2019
	(1)	(2)	(3) = (2) - (1)	(4)	(5)	(6) = (4) - (1)	(7) = (4) + (3)
Personnel civil	7 448,5	8 324,7	876,2	8 488,4	—	1 039,9	9 364,6
Dépenses opérationnelles	8 979,8	7 794,1	(1 185,7)	7 913,8	56,8	(1 066,0)	6 728,1
Total (déduction faite des contributions du personnel)	16 428,3	16 118,8	(309,5)	16 402,2	56,8	(26,1)	16 092,7

Tableau 19
Effectifs nécessaires

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Catégorie des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	Total partiel	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	Total (personnel international)	<i>Administrateurs</i>	<i>Agents locaux</i>		
Effectif approuvé pour 2018	1	1	1	3	8	15	12	1	42	10	9	61	–	31	–	92
Effectif proposé pour 2019	1	1	1	3	8	16	12	1	43	11	7	61	–	33	–	94
Variation	–	–	–	–	–	1	–	–	1	1	(2)	–	–	2	–	2

148. Le montant estimatif du solde inutilisé pour 2018 s'explique principalement par le fait que les dépenses engagées au titre de la location des locaux de Damas ont été inférieures aux prévisions, dans la mesure où une partie de ces dépenses sera remboursée par le recouvrement des coûts prévu au titre des organismes, fonds et programmes des Nations Unies. Une sous-utilisation des crédits au titre des voyages est également prévue pour 2018, en partie grâce aux efforts déployés pour accroître l'utilisation d'autres moyens de communication lorsque cela est possible. Cette sous-utilisation est en partie contrebalancée par l'augmentation des dépenses au titre du personnel civil due au taux de vacance du personnel recruté sur le plan international inférieur aux prévisions (35 % contre les 45 % approuvés).

149. Le montant des dépenses à prévoir en 2019 pour le Bureau de l'Envoyé spécial s'élève à 16 402 200 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et couvre les dépenses liées au personnel civil (8 488 400 dollars) pour 94 postes temporaires (1 SGA, 1 SSG, 1 D-2, 3 D-1, 8 P-5, 16 P-4, 12 P-3, 1 P-2, 11 SM, 7 G(AC) et 33 AL), ainsi que les dépenses opérationnelles (7 913 800 dollars) au titre des consultants (198 000 dollars), des voyages (1 648 900 dollars), des installations et infrastructures (4 420 400 dollars), des transports terrestres (372 100 dollars), de l'informatique et des communications (490 100 dollars), des services médicaux (7 700 dollars) et des fournitures, services et matériel divers (776 600 dollars).

150. Le Bureau de l'Envoyé spécial propose les changements suivants en 2019 :

a) Création d'un poste de responsable des ressources humaines (P-4) à la composante appui du Bureau du Chef de l'appui à la mission, basé à Genève. Le titulaire du poste fournira à la direction de la mission des conseils sur toutes les questions de planification et de gestion des ressources humaines ainsi que d'application des politiques en la matière. La création de ce poste est conforme à la vision exprimée par le Secrétaire général de déléguer la prise de décisions au plus près du point d'exécution ;

b) Création de deux postes d'assistant (finances) (1 SM et 1 AL) et d'un poste d'assistant chargé des ressources humaines (AL) au Koweït. Le Bureau d'appui commun de Koweït propose un large choix de services d'appui transactionnel aux missions qu'il dessert, parmi lesquelles la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA), la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq

(MANUI), le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen et le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale. Après avoir évalué les ressources nécessaires pour le Bureau d'appui, il a été déterminé que le personnel nécessaire serait réparti parmi toutes les missions desservies par le Bureau afin de veiller à ce que les coûts soient bien répartis entre elles. Il est donc proposé de créer trois nouveaux postes temporaires au Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie et au Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen, qui seraient basés au Koweït, et de réduire d'autant ces postes temporaires à la MANUA et la MANUI ;

c) Suppression de deux postes d'assistant administratif [G(AC)] à la composante opérationnelle du Bureau des affaires politiques basés à Genève. Les postes d'assistant administratif prévus suffiraient à fournir l'appui nécessaire au Bureau.

151. Le nombre de postes temporaires proposés pour la composante opérationnelle de la mission est de 49, dont 31 seront basés à Genève [1 SGA, 1 SSG, 3 D-1, 4 P-5, 10 P-4, 6 P-3, 1 P-2 et 5 G(AC)], 15 à Damas [1 D-2, 2 P-5, 3 P-4, 5 P-3, 1 SM et 3 AL] et 3 à New York [1 P-5, 1 P-4 et 1 G(AC)].

152. Le nombre de postes temporaires proposés pour la composante sécurité est de 22, tous basés à Damas (1 P-4, 5 SM et 16 AL).

153. Le nombre de postes temporaires proposés pour la composante appui est de 23, dont 4 seront basés à Genève (1 P-5, 1 P-4, 1 P-3 et 1 G(AC)), 16 à Damas (4 SM et 12 AL) et 3 au Koweït (1 SM et 2 AL).

154. La variation (baisse) entre les ressources demandées pour 2019 et le budget approuvé pour 2018 s'explique principalement par la diminution du montant des dépenses opérationnelles, due en grande partie à la baisse des dépenses pour la location de locaux à Damas, qui s'explique par le recouvrement des coûts au titre des organismes, fonds et programmes et les dépenses au titre des voyages moins élevées que prévu grâce à l'utilisation d'autres moyens de communication lorsque cela est possible. Cette diminution est en partie contrebalancée par une augmentation des dépenses au titre du personnel civil liée à la création de quatre nouveaux postes (1 P-4 à Genève et 1 SM et 2 AL au Koweït) et à l'application d'un taux de vacance au titre du personnel recruté sur le plan international (35 %) et national (6 %) pour 2019 inférieur aux prévisions 45 % et 12 %, respectivement).

Ressources extrabudgétaires

155. En 2018, des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 758 000 dollars ont été utilisées pour appuyer le Bureau de l'Envoyé spécial. Des ressources extrabudgétaires ont été utilisées pour couvrir les besoins des activités de planification et d'appui postérieures à l'accord au Siège à New York. En 2019, les travaux du Bureau de l'Envoyé spécial continueront d'être soutenus par le fonds d'affectation spéciale pour l'appui au Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, lequel fournira des fonds supplémentaires pour la prise en charge des activités imprévues ou plus importantes que prévu qui seront menées au cours de l'année. Le fonds d'affectation spéciale permettra en particulier de financer les négociations entre Syriens, l'appui technique au processus d'Astana, les réunions entre interlocuteurs internationaux et régionaux, les réunions de représentants syriens et les travaux des consultants. En 2018, quatre postes de spécialiste des questions politiques (3 P-4 et 1 P-3) sont financés au moyen de ressources extrabudgétaires. Il est prévu que ces postes soient maintenus en 2019, et que les ressources

extrabudgétaires d'un montant approximatif de 850 000 dollars soient accessibles au Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix en 2019.

G. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud

(1 502 500 dollars)

Historique, mandat et objectif

156. Le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud a été créé en juillet 2011 à la suite d'un échange de lettres entre le Secrétaire général et le Président du Conseil de sécurité (S/2011/474 et S/2011/475). D'autres lettres, échangées en 2016 (S/2016/258 et S/2016/259), ont confirmé la création et le mandat du Bureau de l'Envoyé spécial. Le Bureau appuie l'instauration et le maintien de relations pacifiques et de bon voisinage entre le Soudan et le Soudan du Sud en assurant des missions de bons offices au nom du Secrétaire général. Il collabore notamment avec le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine dans le cadre de l'application de la résolution 2046 (2012) du Conseil de sécurité, dans laquelle celui-ci a engagé le Soudan et le Soudan du Sud à parvenir à un accord sur des questions cruciales, notamment : a) les modalités d'application des dispositions de l'Accord de paix global qui n'ont pas encore été mises en œuvre, y compris un règlement politique, entre le Gouvernement soudanais et le Mouvement populaire de libération du Soudan-Nord (MPLS-N), du conflit dans les États du Nil Bleu et du Kordofan méridional ; et b) les principaux arrangements nécessaires après la partition pour instaurer des rapports de bon voisinage entre les parties.

157. Le 27 septembre 2012, les Gouvernements du Soudan et du Soudan du Sud ont signé, à Addis-Abeba, neuf accords conclus sous les auspices du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, avec l'appui résolu du Bureau de l'Envoyé spécial. Dans l'Accord de coopération global, les parties ont réaffirmé leur attachement au principe fondamental de l'établissement de deux États voisins viables, le Soudan et le Soudan du Sud, coopérant l'un avec l'autre à cette fin. Les huit autres accords portaient sur le pétrole, le commerce international, la banque, certaines questions d'ordre économique, les pensions, les questions de la frontière, le statut des ressortissants de chacun des États dans l'autre pays et les arrangements en matière de sécurité. Les mécanismes communs prévus dans ces accords ont été mis en place, mais peu de progrès ont été réalisés dans leur application aux fins du règlement des questions en suspens. Par ailleurs, malgré un engagement continu et les navettes diplomatiques entre les deux gouvernements, aucune avancée n'a été réalisée en ce qui concerne les arrangements provisoires dans la zone d' Abyei et le statut final de celle-ci.

158. Les relations entre le Soudan et le Soudan du Sud sont restées marquées par la méfiance et les accusations mutuelles de soutien aux groupes rebelles actifs dans chaque pays. La lenteur des progrès accomplis en vue d'améliorer leurs relations s'explique également par les conflits internes qui accaparent l'attention de chacun des pays et la détournent du règlement des questions bilatérales en suspens. Le Soudan du Sud, en particulier, se trouve actuellement dans une situation de crise, depuis la reprise des combats en juillet 2016. Le Bureau de l'Envoyé spécial appuie les efforts régionaux déployés par l'Union africaine et l'Autorité intergouvernementale pour le développement pour dégager des solutions politiques face aux conflits internes dans chaque pays.

159. Le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud appuie depuis longtemps le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine pour le Soudan mais, pour ce qui est du Soudan du Sud, le soutien que l'ONU apporte à l'Autorité intergouvernementale pour le développement et à l'Union africaine a été de nouveau confirmé lors d'une réunion consultative conjointe, qui a rassemblé les dirigeants des trois organisations en janvier 2017, en marge du Sommet de l'Union africaine. Les trois organisations sont convenues de collaborer pour trouver une solution politique sans exclusive et durable au conflit, dans le cadre de l'Accord de 2015 sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud, et ont tout particulièrement encouragé le Haut-Représentant de l'Union africaine pour le Soudan du Sud, Alpha Oumar Konaré, à entreprendre activement une navette diplomatique, en étroite consultation avec l'ONU et l'Autorité intergouvernementale pour le développement, et avec le soutien, notamment, du Bureau de l'Envoyé spécial. À sa séance du 23 mars 2017, le Conseil de sécurité s'est de nouveau exprimé en faveur d'une collaboration trilatérale et a examiné le rapport du Secrétaire général sur le Soudan du Sud (S/2017/224). Après l'échec de l'Accord de paix de 2015, le Bureau de l'Envoyé spécial s'est employé activement, en collaboration avec d'autres entités, à trouver une solution politique qui recueille l'approbation régionale. Dans la mesure où son bureau se trouve dans les mêmes locaux que ceux de l'Union africaine et du bureau du Président de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, et qu'il est en contact avec les représentants des États membres de ladite Autorité, les partis d'opposition et les envoyés de la Troïka (États-Unis, Royaume-Uni et Norvège), le Bureau de l'Envoyé spécial a été invité ou appelé à nouer un dialogue avec toutes ces parties prenantes à Addis-Abeba, Bruxelles, New York, Djouba et Khartoum, ou à y organiser des réunions.

Coopération avec d'autres entités

160. Le Bureau de l'Envoyé spécial continuera d'apporter son plein appui à l'Union africaine, notamment au Haut-Représentant de l'Union africaine pour le Soudan du Sud, et à l'Autorité intergouvernementale pour le développement, et de coordonner son action avec celles-ci. Il continuera de travailler en étroite collaboration et coordination avec la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) et la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei, ainsi que de mener des consultations avec des partenaires internationaux et régionaux, notamment les États voisins, les pays donateurs et les membres du Conseil de sécurité. La coordination avec d'autres entités des Nations Unies ainsi qu'avec d'autres organisations internationales demeure également prioritaire, comme en témoigne, entre autres, la concertation étroite établie avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le PNUD sur la question de l'accès humanitaire dans les États du Kordofan méridional et du Nil Bleu. Sur le plan administratif, le Bureau de l'Envoyé spécial continuera d'être appuyé par le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine à Addis-Abeba, ainsi que par la MINUAD et la MINUSS, respectivement à Khartoum et Djouba.

Résultats obtenus

161. Le Bureau de l'Envoyé spécial a continué de collaborer activement avec les principaux responsables dans les deux pays et d'autres parties prenantes afin de favoriser le règlement des questions en suspens découlant de l'Accord de paix global et de convenir d'arrangements renforçant les relations bilatérales, ainsi que de traiter les conflits internes connexes dans chacun des deux pays faisant obstacle à la normalisation des relations bilatérales. Le Bureau a également coopéré avec l'Union

africaine et l'Autorité intergouvernementale pour le développement et leur a apporté un appui, notamment en effectuant des analyses et en contribuant à la levée des obstacles aux processus de paix dans les deux pays.

162. Il n'y a eu que peu de progrès en ce qui concerne les deux principales questions en suspens émanant de l'Accord de paix global. Pour ce qui est de la zone d'Abyei, les Gouvernements du Soudan et du Soudan du Sud n'ont accompli aucun progrès dans la mise en œuvre de l'Accord entre le Gouvernement de la République du Soudan et le Mouvement populaire de libération du Soudan concernant les arrangements provisoires pour l'administration et la sécurité de la zone d'Abyei ou le règlement de la question du statut final du territoire. En outre, le Comité mixte de contrôle d'Abyei ne s'est pas réuni depuis mars 2015. Conscient que le règlement de la question du statut final d'Abyei serait reporté à une date ultérieure, l'Envoyé spécial a noué le dialogue avec les autorités de Djouba et de Khartoum en vue d'encourager les deux parties à établir, en attendant que la question soit réglée, des institutions qui faciliteraient l'appui aux communautés dans la zone.

163. Le conflit dans les États du Kordofan méridional et du Nil Bleu n'est toujours pas réglé. En août 2016, le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine a, avec l'appui résolu du Bureau de l'Envoyé spécial, convoqué les parties pour discuter des questions de l'acheminement de l'aide humanitaire et d'un accord sur une feuille de route qui prévoirait les prochaines étapes du processus de paix, notamment les pourparlers sur la cessation des hostilités, les négociations politiques sur le règlement des conflits dans les deux zones et au Darfour, et les solutions garantissant la participation de l'opposition à un dialogue national ouvert. Toutefois, les parties ne sont pas parvenues à se mettre d'accord sur l'acheminement de l'aide humanitaire, et en octobre 2016, le dialogue national s'est achevé sans que les principaux partis de l'opposition et groupes armés n'y aient participé, ce qui a retardé le processus. Afin de sortir de l'impasse, les États-Unis ont proposé en novembre 2016 d'acheminer des médicaments par voie aérienne dans les deux zones. Alors que le Gouvernement a accepté, le MPLS-N a demandé que jusqu'à 20 % de l'aide humanitaire soit acheminée par Asosa en Éthiopie, proposition que le Gouvernement avait déjà rejetée. Cette impasse retarde les services humanitaires et entrave les progrès concernant l'accord conjoint de cessation des hostilités. La crise interne qui a éclaté en mars 2017 au sein de la direction du MPLS-N risque en outre de retarder davantage les pourparlers. Le Groupe de mise en œuvre de haut niveau et le Bureau de l'Envoyé spécial ont maintenu le dialogue avec le Gouvernement et les groupes d'opposition en vue de dégager un processus politique plus ouvert et demandé aux principaux partenaires internationaux de les aider à obtenir un accord sur la question de l'aide humanitaire et à accélérer l'obtention d'un accord sur la cessation des hostilités, qui permettrait enfin à toutes les parties de participer activement à la négociation d'un nouveau contrat social et d'une paix durable.

164. En ce qui concerne les accords de coopération entre les deux pays, la zone frontalière démilitarisée et sécurisée est en partie opérationnelle et, en mars 2018, l'équipe technique du Programme frontière de l'Union africaine a terminé le marquage de 3 des 10 points de passage le long des couloirs de la zone frontalière démilitarisée et sécurisée entre le Soudan du Sud et le Soudan, conformément aux directives publiées par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine et le Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité concernant le Soudan et le Soudan du Sud, qui constitue le principal mécanisme chargé de traiter les questions relatives à la sécurité à la frontière entre le Soudan et le Soudan du Sud. Des progrès ont également été faits dans la mise en œuvre des textes issus de la réunion du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la

sécurité tenue en mars 2018, notamment l'engagement pris par les deux pays en vue de rétablir les lignes de communication directe entre les chefs du renseignement militaire, de renforcer les relations entre les services de renseignement des deux pays par l'échange d'informations, de redonner sa capacité opérationnelle au Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière et de reprendre les réunions du Comité mixte de sécurité, et de rendre opérationnel le Comité technique spécial des frontières. Les accusations mutuelles entre les parties, qui se reprochaient de soutenir et d'héberger leurs rebelles respectifs, se sont également faites plus rares et les pays ont continué de coopérer dans le secteur pétrolier sur la base de l'accord qu'ils avaient conclu en février 2017, adoptant un dispositif souple sur les redevances versées au Soudan pour le transport, le transit et le traitement du pétrole.

165. Face aux préoccupations exprimées par le Conseil de sécurité concernant la lenteur de la mise en œuvre des décisions antérieures du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité, en particulier en ce qui concerne la poursuite du financement du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière si celui-ci n'est pas pleinement opérationnel, les parties se sont réunies en session extraordinaire le 5 mars 2018. Elles ont confirmé la mise en œuvre du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière et leur détermination à faciliter ses travaux, ainsi que le transfert de leurs forces à l'extérieur de la zone frontalière démilitarisée et sécurisée, et se sont de nouveau engagées à mettre en œuvre les décisions prises par le Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité à l'occasion de ses réunions. Le Bureau de l'Envoyé spécial a aidé le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine à organiser les réunions du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité et à associer les parties à cet égard. Il continuera d'encourager l'application de tous les accords de coopération.

166. Depuis les événements de juillet 2016, durant lesquels des affrontements ont éclaté à Djouba et le Vice-Président, Riek Machar, ainsi que d'autres membres des forces du M/APLS dans l'opposition ont fui le pays, le Bureau de l'Envoyé spécial, en étroite collaboration avec le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Soudan du Sud et le Chef de la MINUSS, a renouvelé son appui aux efforts déployés par l'Union africaine et l'IGAD, en dialoguant avec les parties, à Djouba et hors du Soudan du Sud, et avec les pays de la région et la communauté internationale, en vue de trouver une solution politique au conflit. Le Haut-Représentant de l'Union africaine, le Président de la Commission mixte de suivi et d'évaluation et l'Envoyé spécial ont tous trois entrepris une navette diplomatique en vue d'appuyer le processus politique dirigé par l'IGAD. Le Bureau de l'Envoyé spécial a également cherché à établir des relations de travail étroites et une stratégie commune entre les trois organisations. Toutefois, le Gouvernement sud-soudanais a continué de refuser de rencontrer l'ancien Premier Vice-Président, Riek Machar. Les défections au sein des deux parties ont donné lieu à la création de nouvelles forces d'opposition, qui se positionnent sur le plan politique et militaire. Dans le même temps, l'initiative de dialogue national lancée en décembre 2016 par le Président du Soudan du Sud, Salva Kiir, s'est concrétisée dans les zones du pays contrôlées par le Gouvernement, mais sous sa forme actuelle, l'initiative n'est pas suffisamment ouverte et continue d'être rejetée par l'opposition.

Hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2019

167. Le Bureau de l'Envoyé spécial continuera de s'attacher à aider les parties à résoudre les deux principales questions en suspens en ce qui concerne l'application de la résolution 2046 (2012) du Conseil de sécurité, à savoir le conflit du Kordofan

méridional et du Nil Bleu au Soudan, et la mise en place d'arrangements provisoires pour déterminer le statut définitif d' Abyei. Il continuera également d'appuyer les efforts visant à parvenir à un accord sur un calendrier pour la démarcation de la frontière et un mécanisme de règlement des différends pour les zones frontalières contestées. Il importe de continuer de mobiliser de façon soutenue les parties prenantes dans les deux pays pour stabiliser la situation en matière de sécurité et, à terme, trouver une solution durable à ces problèmes.

168. L'Envoyé spécial continuera également d'œuvrer à l'instauration et à la consolidation de relations pacifiques et stables entre le Soudan et le Soudan du Sud. Il fera régulièrement la navette entre les deux pays et se rendra dans les pays de la région et dans d'autres lieux pour y tenir toutes consultations nécessaires.

169. Le Bureau de l'Envoyé spécial continuera d'appuyer les efforts déployés, notamment par l'Union africaine, par l'intermédiaire de la navette diplomatique assurée par M. Konare, Haut-Représentant de l'Union africaine, ainsi que par l'Autorité intergouvernementale pour le développement, en vue de mettre fin aux conflits internes au Soudan et au Soudan du Sud par l'intermédiaire de processus globaux et ouverts à toutes les parties. L'Envoyé spécial participera à tous les cycles de négociations menés sous les auspices du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine pour le Soudan, en collaboration avec l'Union africaine et son Bureau du Haut-Représentant, ainsi qu'avec l'Autorité, concernant le Soudan du Sud. Il continuera d'assurer les bons offices du Secrétaire général dans la région des pays membres de l'Autorité, en vue d'appuyer ces efforts, et à donner suite aux requêtes du Conseil de sécurité concernant le Soudan et le Soudan du Sud.

170. L'objectif, les réalisations escomptées, les indicateurs de succès et les mesures des résultats du Bureau de l'Envoyé spécial sont présentés ci-après.

Tableau 20

Objectifs, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif : Appuyer le processus de négociation pour consolider la paix et la stabilité entre le Soudan et le Soudan du Sud et à l'intérieur de ces pays grâce à la mobilisation politique

Réalizations escomptées	Indicateurs de succès		Mesure des résultats			
			2019	2018	2017	2016
a) Mise en œuvre d'accords bilatéraux	i) Mise en place de l'Administration de la zone d'Abyei	Objectif	Oui	Oui	Oui	Oui
		Estimation		Non	Non	Non
		Résultats effectifs			Non	Non
	ii) Retrait total des forces armées et des forces de police de la zone d'Abyei	Objectif	Oui	Oui	Oui	Oui
		Estimation		Non	Non	Non
		Résultats effectifs			Non	Non
	iii) Mise en service intégrale du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière et mise en place complète de la zone frontalière démilitarisée et sécurisée	Objectif	Oui	Oui	Oui	Oui
		Estimation		Non	Non	Non
		Résultats effectifs			Non	Non

Réalizations escomptées	Indicateurs de succès		Mesure des résultats			
			2019	2018	2017	2016
	iv) Cessation des hostilités et conclusion d'un accord relatif aux arrangements en matière de sécurité et aux dispositions politiques dans les États du Nil Bleu et du Kordofan méridional	Objectif	Oui	Oui	Oui	Oui
		Estimation		Non	Non	Non
		Résultats effectifs			Non	Non
	v) Accès humanitaire pour les populations vulnérables dans les États du Nil Bleu et du Kordofan méridional	Objectif	Oui	Oui	Oui	Oui
		Estimation		Non	Non	Non
		Résultats effectifs			Non	Non
b) Achèvement des négociations sur les questions en suspens entre le Soudan et le Soudan du Sud	i) Accord entre le Soudan et le Soudan du Sud sur un calendrier pour la démarcation de la frontière et la mise en place d'un mécanisme de règlement des différends territoriaux	Objectif	Oui	Oui	Oui	Oui
		Estimation		Non	Non	Non
		Résultats effectifs			Non	Non
	ii) Accord entre le Soudan et le Soudan du Sud sur le processus devant conduire à la détermination du statut final de la zone d'Abyei	Objectif	Oui	Oui	Oui	Oui
		Estimation		Non	Non	Non
		Résultats effectifs			Non	Non
c) Consolidation de la paix et de la stabilité au Soudan et au Soudan du Sud	i) Application effective et rapide de l'Accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud	Objectif	Oui	Oui	Oui	Non
		Estimation		Oui	Oui	Oui
		Résultats effectifs			Oui	Oui
	ii) Mise en œuvre crédible et sans exclusive des conclusions du dialogue national soudanais	Objectif	Oui	Oui	Oui	
		Estimation		Non	Non	
		Résultats effectifs			Non	

Produits

- Concertation et consultations régulières avec les autorités du Soudan et du Soudan du Sud et les autres parties et acteurs concernés sur toutes les questions relatives au processus de consolidation de la paix, concernant : a) l'application d'accords bilatéraux ; b) l'achèvement des négociations entre le Soudan et le Soudan du Sud sur les questions en suspens ; c) la consolidation de la paix et de la stabilité au Soudan et au Soudan du Sud (6 visites dans chacun des deux pays)
- Prestation de conseils ou d'assistance technique dans le cadre de réunions et de consultations régulières avec l'Union africaine et l'Autorité intergouvernementale pour le développement portant sur : a) l'application d'accords bilatéraux ; b) l'achèvement des négociations sur les questions en suspens entre le Soudan et le Soudan du Sud ; c) la consolidation de la paix et de la stabilité au Soudan et au Soudan du Sud (50 réunions/consultations)
- Dialogue et consultations périodiques avec les principaux États Membres concernés, notamment les pays de la région et les États voisins, en vue d'élaborer et de promouvoir des stratégies communes (12 réunions/consultations)
- Notes d'information semestrielles de l'Envoyé spécial au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale sur diverses questions connexes (2 notes d'informations)

Facteurs externes

171. L'objectif devrait être atteint, sous réserve que les dirigeants et les communautés qu'ils représentent fassent preuve de la volonté politique nécessaire, en particulier

face aux crises internes que connaissent les deux pays, et que la communauté internationale continue d'apporter son appui.

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 21

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2018			2019		Variation	
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart estimatif	Total	Dépenses non renouvelables	2019-2018 Augmentation/ (diminution)	Montants nécessaires pour 2019
	(1)	(2)	(3) = (2) - (1)	(4)	(5)	(6) = (4) - (1)	(7) = (4) + (3)
Personnel civil	1 157,9	1 208,4	50,5	1 259,8	–	101,9	1 310,3
Dépenses opérationnelles	251,6	241,7	(9,9)	242,7	2,3	(8,9)	232,8
Total (déduction faite des contributions du personnel)	1 409,5	1 450,1	40,6	1 502,5	2,3	93,0	1 543,1

Tableau 22

Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Catégorie des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national				
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Administrateurs	Agents locaux	Volontaires des Nations Unies	Total
Effectif approuvé pour 2018	1	–	–	1	–	2	1	–	5	–	–	5	2	2	–	9
Effectif proposé pour 2019	1	–	–	1	–	2	1	–	5	–	–	5	2	2	–	9
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

172. Le dépassement prévu pour 2018 s'explique principalement par le fait que l'échelon réel moyen, par classe, du personnel en poste est plus élevé, et par le ratio entre les dépenses communes de personnel effectives et les traitements effectifs, compte tenu des tendances observées en matière de dépenses. Il est en partie compensé par une diminution des dépenses au titre de l'informatique et des communications, ainsi que des fournitures, services et matériel divers, principalement dues aux frais de réparation et de maintenance et aux coûts afférents aux pièces de rechange.

173. Le montant des ressources demandées au titre du Bureau de l'Envoyé spécial pour 2019 s'élève à 1 502 500 dollars (déduction faite des contributions du personnel). Il permettra de financer les traitements et dépenses communes de personnel afférents aux neuf postes reconduits (1 SGA, 1 D-1, 2 P-4, 1 P-3, 2 AN et 2 AL) (1 259 800

dollars), ainsi que les dépenses opérationnelles (242 700 dollars), qui se répartissent comme suit : voyages (161 700 dollars), installations et infrastructures (11 300 dollars), transports terrestres (8 300 dollars), informatique et communications (51 100 dollars), services médicaux (3 300 dollars) et fournitures, services et matériel divers (7 000 dollars).

174. En 2019, aucun changement n'est proposé quant au nombre et au rang des postes affectés au Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud.

175. La variation (augmentation) entre les montants demandés pour 2019 et le budget approuvé pour 2018 s'explique par le fait que les montants prévus au titre des traitements ont été calculés selon l'échelon réel moyen, par classe, du personnel en poste, ainsi que par le ratio dépenses communes de personnel effectives/traitements effectifs. Cette hausse est en partie compensée par la baisse des dépenses opérationnelles, principalement au titre des fournitures, services et matériel divers, qui s'explique par la baisse des dépenses de fret, compte tenu des tendances observées en matière de dépenses.

Ressources extrabudgétaires

176. En 2018, le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud a reçu un montant estimé à 167 000 dollars au titre des ressources extrabudgétaires afin de se procurer des services de conseil ainsi qu'un appui administratif temporaire. Aucune ressource extrabudgétaire ne sera mise à la disposition du Bureau de l'Envoyé spécial en 2019.

H. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs

(4 400 400 dollars)

Historique, mandat et objectif

177. Conscients de la récurrence des conflits et de la violence qui ravagent l'Afrique du Sud, l'Angola, le Burundi, le Congo, l'Ouganda, la République centrafricaine, l'est de la République démocratique du Congo, la République-Unie de Tanzanie, le Rwanda, le Soudan du Sud et la Zambie, le 24 février 2013, l'ensemble de ces pays ont signé l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, qui définit les principales mesures à prendre aux niveaux national, régional et international pour mettre fin aux conflits récurrents dans l'est de la République démocratique du Congo. Le Kenya et le Soudan y ont adhéré en janvier 2014. Le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs a été établi en 2013 en vue d'appuyer la mise en œuvre de l'Accord-cadre.

178. Comme suite à ses résolutions [2098 \(2013\)](#), [2147 \(2014\)](#), [2211 \(2015\)](#), [2277 \(2016\)](#) et [2348 \(2017\)](#), le Conseil de sécurité a, par sa résolution [2389 \(2017\)](#), demandé à l'Envoyé spécial de continuer à se mobiliser, aux niveaux régional et international, en faveur de la paix et de la stabilité en République démocratique du Congo et dans la région, notamment en favorisant la tenue rapide d'élections nationales crédibles et ouvertes à tous et en nouant un dialogue régional. Le Conseil a également prié l'Envoyé spécial, en étroite coordination avec le Représentant spécial du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo, de

participer à des initiatives régionales visant à remédier aux causes profondes du conflit, en veillant toutefois à ne pas empiéter sur les domaines d'action d'autres institutions des Nations Unies. En outre, dans sa résolution 2389 (2017), le Conseil s'est félicité de l'engagement pris par les États signataires de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération d'achever, sans condition préalable et dans les meilleurs délais, le rapatriement des combattants désarmés des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) et des combattants de l'ex-Mouvement du 23 mars (M23), et a invité instamment les gouvernements des pays de la région à renforcer, avec l'appui des garants de l'Accord-cadre, leur collaboration en vue de respecter le calendrier convenu.

179. En mars 2016, le Conseil de sécurité a pris note de la feuille de route de l'Envoyé spécial du Secrétaire général, dont l'objectif est d'appuyer la mise en œuvre de l'Accord-cadre, et adopté le Cadre stratégique pour la région des Grands Lacs (2016-2017) (voir S/PRST/2016/2), qui harmonise entre elles les interventions des Nations Unies en matière de programmes destinées à appuyer les objectifs politiques de l'Accord-cadre.

Coopération avec d'autres entités

180. Le Bureau de l'Envoyé spécial continuera de collaborer étroitement avec la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), en particulier pour ce qui concerne la concrétisation des engagements pris aux niveaux national et régional conformément à l'Accord-cadre et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Il coopérera également avec le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Burundi et le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC), ainsi qu'avec la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies en République centrafricaine, la MINUSS et le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud, afin d'éviter tout chevauchement d'activités et d'optimiser les synergies aux fins de la mise en œuvre du mandat.

181. Le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs collaborera avec les équipes de pays des Nations Unies dans la région afin de donner véritablement effet au Cadre stratégique pour la région des Grands Lacs.

182. Le Bureau de l'Envoyé spécial continuera de collaborer d'une part avec le Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda), qui lui apporte des éléments d'appui administratif n'ayant pas besoin d'être fournis localement, et, d'autre part, avec l'Office des Nations Unies à Nairobi, qui lui apporte les éléments d'appui administratif ayant besoin d'être fournis sur place, afin de pouvoir bénéficier de services rapides et efficaces. Les services des deux entités susmentionnées sont fournis moyennant le remboursement des coûts.

Résultats obtenus

183. Au cours du premier semestre de l'année 2018, le Bureau de l'Envoyé spécial a continué d'aider les pays signataires à donner effet à l'Accord-cadre. Le Bureau a également continué d'appuyer les mécanismes de gouvernance de l'Accord-cadre, en vue d'aider les pays de la région à mieux se l'approprier et à participer davantage à sa mise en œuvre. L'engagement politique dont a fait montre l'Envoyé spécial, en coopération avec les institutions garantes de l'Accord-cadre, a abouti à la création du mécanisme de suivi sur le rapatriement des combattants désarmés. L'Envoyé spécial a également participé à des missions de bons offices en vue de promouvoir la concertation des acteurs régionaux et internationaux à l'appui de la tenue d'élections

pacifiques et crédibles dans la région et en République démocratique du Congo, et de renforcer les liens entre les pays constitutifs de la région. En outre, le Bureau de l'Envoyé spécial a appuyé la mobilisation de ressources en faveur du Cadre stratégique pour la région des Grands Lacs et de sa mise en œuvre globale.

184. Au cours du premier semestre de 2018, le Bureau a atteint les objectifs ci-après relevant des réalisations escomptées consignées à l'alinéa a) :

a) Appui continu au processus de dialogue mené en République démocratique du Congo, en coordination avec les autres garants de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, notamment dans le cadre de missions de haut niveau en République démocratique du Congo, en Angola, au Congo, en République-Unie de Tanzanie, en Ouganda, en Éthiopie (siège de l'Union africaine), en Belgique et en France, de manière à dialoguer avec les partenaires régionaux et internationaux et à appuyer ainsi la mise en œuvre de l'Accord politique global et inclusif signé le 31 décembre 2016 ;

b) Organisation continue d'activités de sensibilisation et de missions de bons offices au service des parties prenantes en faveur de la neutralisation des forces négatives, en coordination avec la MONUSCO, notamment dans le cadre de la mise en place du mécanisme de suivi sur le rapatriement des combattants désarmés ;

c) Appui au dialogue dirigé par la Communauté d'Afrique de l'Est au Burundi, grâce à la collaboration avec les dirigeants des États de la région ;

d) Appui continu à la mise en œuvre des engagements découlant de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, notamment dans le cadre de : i) la réunion des ministres des affaires étrangères des pays constitutifs de l'Accord-cadre, tenue le 24 janvier, en vue d'examiner la mise en œuvre du Cadre stratégique pour la région des Grands Lacs et de débattre des solutions pouvant être apportées aux crises politiques dans la région ; ii) la tenue d'une réunion des parties prenantes et des experts les 26 et 27 février à Addis-Abeba, qui a permis de recueillir les vues des participants, notamment celles des États Membres, des garants de l'Accord-cadre, des partenaires internationaux, des représentants de la société civile, des femmes, des jeunes et du secteur privé, concernant les défis rencontrés et les progrès réalisés eu égard à la mise en œuvre de l'Accord-cadre, ainsi que de réfléchir sur la voie à suivre, conformément à la demande formulée par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2389 \(2017\)](#) ; iii) l'assistance technique et l'aide à l'organisation des réunions du Comité d'appui technique ; iv) la collaboration de haut niveau avec les dirigeants des pays de la région, notamment ceux de l'Angola, du Congo et de l'Ouganda.

185. Le Bureau a atteint les objectifs ci-après relevant des réalisations escomptées consignées à l'alinéa b) :

a) Coordination permanente, notamment dans le cadre de la réunion stratégique entre l'Envoyé spécial et le Secrétaire exécutif de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, organisée le 22 mars à Nairobi, qui a été suivie de débats techniques les 12 et 13 avril et du 23 au 25 mai à Bujumbura ;

b) Dialogue avec les parties prenantes nationales et régionales afin de trouver des solutions durables aux déplacements de population ;

c) Coordination avec la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, l'Organisation de coopération et de développement économiques, le Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo et d'autres partenaires sur les initiatives à prendre pour lutter contre l'exploitation illégale et le commerce illicite de ressources naturelles ;

d) Poursuite de la collaboration et de la coordination avec les équipes de pays des Nations Unies dans la région, notamment dans le cadre d'une réunion de coordination avec les coordonnateurs résidents du Burundi, de l'Ouganda, de la République démocratique du Congo, de la République-Unie de Tanzanie et du Rwanda, ainsi qu'avec les directeurs régionaux du HCR, de l'Organisation internationale pour les migrations, du PNUD, d'ONU-Femmes, de l'UNICEF et du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, ainsi que dans le cadre d'une réunion de haut niveau du groupe de travail sur les déplacements, qui se sont toutes deux tenues le 22 janvier 2018 ;

e) Dialogue avec la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, le Gouvernement rwandais et le Conseil rwandais de développement concernant l'organisation de la deuxième Conférence sur l'investissement du secteur privé dans la région des Grands Lacs ;

f) Réunion du conseil consultatif de la Plateforme des femmes pour la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, précédée par une réunion technique préparatoire, en vue d'appuyer les programmes relatifs aux femmes et à la paix et la sécurité dans la région ;

g) Élaboration de la stratégie de la Plateforme des femmes pour la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, destinée à appuyer les engagements liés aux femmes et à la paix et la sécurité dans la région des Grands Lacs ;

h) Appui technique fourni au secrétariat de la Conférence internationale aux fins de l'élaboration d'un plan d'action régional pour la mise en œuvre de la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité ;

i) Poursuite de la collaboration avec le secrétariat de la Conférence internationale concernant le Réseau de coopération judiciaire de la région des Grands Lacs ;

j) Appui au Centre régional de formation sur les questions relatives à la violence sexuelle et sexiste de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs.

Hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2019

186. Compte tenu du mandat de l'Envoyé spécial, les principales hypothèses retenues pour le budget de 2019 concernent surtout les priorités et les activités de programmes ci-après :

a) Missions de bons offices à l'appui des activités de neutralisation des groupes armés ;

b) Appui à la mise en œuvre des accords et mécanismes existants favorisant la coopération régionale et le renforcement de la confiance ;

c) Bons offices à l'appui de la tenue rapide d'élections nationales crédibles et ouvertes à tous dans les pays de la région ;

d) Appui aux structures de gouvernance de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, y compris au bon fonctionnement du Comité d'appui technique et du Mécanisme régional de suivi ;

e) Collaboration destinée à apporter des solutions durables aux personnes déplacées dans la région ;

f) Renforcement de l'action menée pour assurer la prise en compte de la problématique hommes-femmes et des questions relatives aux femmes et à la paix et à la sécurité dans les processus de paix et de développement, et mise en place de mesures destinées à encourager les femmes à œuvrer davantage en faveur de la paix ;

g) Initiatives visant à favoriser la participation de la société civile et des jeunes à la mise en œuvre de l'Accord-cadre et appui à l'action menée à cette fin ;

h) Promotion des initiatives de coopération socioéconomique dans la région, notamment s'agissant d'appuyer l'organisation de la deuxième Conférence sur l'investissement du secteur privé ;

i) Appui au renforcement de l'entraide judiciaire dans la région des Grands Lacs ;

j) Appui aux activités visant à lutter contre l'exploitation et le commerce illicites des ressources naturelles dans la région des Grands Lacs ;

k) Appui à la mise en œuvre du Cadre stratégique pour la région des Grands Lacs.

187. L'objectif, les réalisations escomptées, les indicateurs de succès et les mesures des résultats du Bureau de l'Envoyé spécial sont présentés ci-après.

Tableau 23

Objectifs, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif : Faire progresser la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région et promouvoir des solutions durables pour prévenir et régler les conflits récurrents dans la région des Grands Lacs, notamment en s'acquittant des tâches prévues par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2389 \(2017\)](#)

Réalizations escomptées	Indicateurs de succès		Mesure des résultats			
			2019	2018	2017	2016
a) Progrès accomplis concernant la concrétisation des engagements pris au titre de l'Accord-cadre sur la base des critères établis et de la feuille de route élaborée par l'Envoyé spécial	i) Appui à l'intensification des efforts visant à neutraliser les forces négatives, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité (l'accent étant mis sur les FDLR, les Forces démocratiques alliées (ADF) et l'ex-M23) [nombre accru de réunions diplomatiques et militaires de sensibilisation, aux niveaux politique et technique]	Objectif	8	7		
		Estimation		7	6	
		Résultats effectifs			6	6
	[nombre d'initiatives visant à renforcer ou à mettre en place des mécanismes destinés à promouvoir les déflections au sein des ADF et à faciliter la mise en place d'une solution politique]	Objectif	2			
		Estimation		1		
		Résultats effectifs				
ii) Progrès accomplis concernant le rapatriement des combattants de l'ex-M23 du Rwanda et de l'Ouganda vers la République démocratique du Congo	Objectif	7	4			
	Estimation		5			
	Résultats effectifs				–	

Réalizations escomptées	Indicateurs de succès	Mesure des résultats				
		2019	2018	2017	2016	
	[nombre de questions en attente réglées par la République démocratique du Congo et les combattants de l'ex-M23]					
	iii) Progrès accomplis concernant le rapatriement volontaire d'éléments des FDLR dans des camps de personnes ayant volontairement déposé les armes	Objectif	6	3		
		Estimation		5	2	
		Résultats effectifs			2	1
	[nombre d'initiatives prises dans le cadre du mécanisme de suivi]					
	iv) Augmentation du nombre d'initiatives de renforcement de la confiance visant à intensifier la coopération entre les gouvernements des pays de la région	Objectif	7	5		
		Estimation		6	5	
		Résultats effectifs			6	4
	[nombre de réunions et sommets de haut niveau, y compris les réunions sectorielles]					
	v) Intensification des efforts déployés en faveur de la tenue d'élections pacifiques, transparentes et ouvertes à tous dans la région	Objectif	20	20		
		Estimation		20	15	
		Résultats effectifs			17	15
	[nombre d'activités de bons offices et de réunions organisées à haut niveau en faveur des dialogues politiques en République démocratique du Congo et au Burundi]					
	[nombre de réunions organisées à haut niveau et de déclarations communes avec des partenaires internationaux en faveur d'une action internationale cohérente aux fins de la tenue d'élections ouvertes et transparentes dans la région]	Objectif	15	6		
		Estimation		10	6	
		Résultats effectifs			8	6
	vi) Renforcement de l'efficacité des structures de gouvernance de l'Accord-cadre, notamment en organisant régulièrement des réunions de haut niveau entre les ministres membres du Mécanisme régional de suivi et des réunions du Comité d'appui technique	Objectif	6	6		
		Estimation		6	6	
		Résultats effectifs			6	5
	[nombre de réunions de haut niveau entre les ministres membres du Mécanisme régional de suivi et nombre de réunions du Comité d'appui technique organisées]					

Réalizations escomptées	Indicateurs de succès		Mesure des résultats			
			2019	2018	2017	2016
	[pourcentage des activités prioritaires menées par les pays de la région]	Objectif	30	30		
		Estimation		30	20	
		Résultats effectifs			20	30
	[nombre de réunions des garants sur les initiatives conjointes menées en faveur de l'application de l'Accord-cadre]	Objectif	4	4		
		Estimation		4	2	
		Résultats effectifs			2	–

Produits

- Rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre (2)
- Exposés faits au Conseil de sécurité sur l'application de l'Accord-cadre (2)
- Déclarations conjointes des garants de l'Accord-cadre visant à appuyer et à promouvoir le dialogue politique dans la région des Grands Lacs (3)
- Réunions ou missions conjointes menées en collaboration avec les autres garants pour promouvoir le renforcement de la confiance entre les dirigeants des États de la région (5)
- Réunions du Comité d'appui technique organisées conjointement avec la Commission de l'Union africaine (3)
- Réunions du Mécanisme régional de suivi organisées et présidées conjointement par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et le Président de la Commission de l'Union africaine (1)
- Missions de bons offices à l'appui de la tenue d'élections présidentielles libres, justes et pacifiques dans la région, et de la mise en place d'un environnement politiquement stable après les élections, par le truchement de visites de haut niveau dans les pays de la région (9)
- Rapports sur les progrès accomplis dans le cadre du mécanisme de suivi concernant le rapatriement des combattants des FDLR ainsi que celui des combattants de l'ex-M23 toujours présents au Rwanda et en Ouganda (6)
- Collaboration avec les garants pour appuyer l'accélération de la neutralisation des FDLR, des ADF et d'autres groupes armés opérant dans l'est de la République démocratique du Congo, notamment par le truchement de missions et de réunions (4)
- Activités de sensibilisation menées par le Conseil consultatif de la Plateforme des femmes pour la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération au Burundi, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo et au Soudan du Sud, en vue de renforcer la participation et la représentation officielle des femmes dans les mécanismes politiques, les processus de dialogue et les organes législatifs des pays de la région des Grands Lacs (4)
- Consultation de haut niveau des parties prenantes organisée conjointement avec la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs en vue de parvenir à un accord sur la coopération politique régionale à mettre en place pour faire face aux déplacements de population et de promouvoir des solutions justes et durables (1)

Réalizations escomptées	Indicateurs de succès		Mesure des résultats			
			2019	2018	2017	2016
b) Progrès accomplis pour ce qui est de faciliter un processus politique incluant les pays signataires de l'Accord-cadre, la communauté internationale, la société civile, les femmes, les jeunes et les autres parties intéressées, afin de s'attaquer aux causes profondes du conflit dans l'est de la République démocratique du Congo	i) Mise en œuvre d'initiatives et de projets visant à appuyer la mise en place de solutions durables pour faire face aux déplacements de population dans la région [nombre d'initiatives et de projets]	Objectif	5	5	5	5
		Estimation		8	8	5
		Résultats effectifs			5	5
	ii) Amélioration du développement socioéconomique et renforcement de l'intégration économique régionale [nombre d'initiatives et de projets entrepris, notamment dans le	Objectif	10	7	5	4
		Estimation		8	5	4
		Résultats effectifs			5	4

Réalizations escomptées	Indicateurs de succès	Mesure des résultats				
		2019	2018	2017	2016	
	contexte du Cadre stratégique pour la région des Grands Lacs]					
	iii) Renforcement de la mobilisation et de la participation des membres de la société civile et des mouvements locaux dans la région en vue de promouvoir une vision commune de la paix et de la prospérité dans la région [nombre d'initiatives et de projets mis en œuvre]	Objectif	8	6	5	4
		Estimation		7	5	4
		Résultats effectifs			7	5
	iv) Progrès réalisés dans la lutte contre l'impunité, la responsabilisation et le resserrement de la coopération judiciaire régionale pour renforcer l'état de droit dans la région [nombre de cas d'extradition et de poursuites engagées contre des individus particulièrement recherchés ayant commis ou orchestré des violations graves des droits de l'homme]	Objectif	6	5	5	4
		Estimation		7	5	4
		Résultats effectifs			5	4
	v) Renforcement des partenariats stratégiques avec les donateurs [mobilisation de ressources en vue d'appuyer la mise en œuvre de l'Accord-cadre]	Objectif	1 million de dollars	4 millions de dollars	3 millions de dollars	4 millions de dollars
		Estimation	0,5 million de dollars	3 millions de dollars	2,6 millions de dollars	
		Résultats effectifs			3 millions de dollars	1,4 million de dollars
	[nombre d'initiatives prises pour mobiliser des ressources]	Objectif	15	12		
		Estimation		15	12	
		Résultats effectifs			12	8

Produits

- Documents thématiques et/ou projets connexes élaborés conjointement avec des partenaires proposant des mesures régionales concrètes en faveur du développement et du renforcement de l'intégration régionale (5)
- Comptes rendus trimestriels sur les femmes et la paix et la sécurité dans la région, établis à partir des contributions de toutes les parties prenantes concernées (4)
- Conférence organisée en collaboration avec des partenaires sur des questions de fond en vue de formuler des recommandations concernant les mesures à prendre, avec la participation de représentants de gouvernements, de groupes issus de la société civile, de défenseurs des droits de l'homme et de groupes de femmes de la région des Grands Lacs (1)
- Visites dans la région pour mobiliser les dirigeants politiques aux fins de l'application intégrale de l'Accord-cadre (8)
- Consultations hebdomadaires avec l'Union africaine, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et la Communauté de développement de l'Afrique australe (52)
- Intensification des activités et initiatives relatives à la mobilisation de ressources pour le fonds d'affectation spéciale transfrontière, destiné à appuyer le Cadre stratégique pour la région des Grands Lacs (12)

- Appui technique et conseils à l'intention des responsables judiciaires des pays membres de la Conférence internationale concernant la coopération judiciaire régionale dans le cadre du Réseau de coopération judiciaire de la région des Grands Lacs (12)
- Organisation d'une conférence internationale sur le renforcement du secteur économique de la région des Grands Lacs (1)

Facteurs externes

188. Le Bureau de l'Envoyé spécial pourra atteindre ses objectifs si les conditions suivantes sont remplies : les pays signataires de l'Accord-cadre ont la volonté politique de s'acquitter de leurs engagements aux niveaux national et régional aux fins de la stabilisation de l'est de la République démocratique du Congo et de la mise en œuvre de l'Accord-cadre ; la situation dans la région permet la poursuite du dialogue politique entre les pays de la région ; les États Membres continuent d'accorder leur appui et leur attention à la région des Grands Lacs pour veiller à la bonne mise en œuvre de l'Accord-cadre, notamment par des actions coordonnées et des messages cohérents à l'intention des pays signataires.

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 24

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2018			2019		Variation	
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart estimatif	Total	Dépenses non renouvelables	2019-2018 Augmentation/ (diminution)	Montants nécessaires pour 2019
	(1)	(2)	(3) = (2) - (1)	(4)	(5)	(6) = (4) - (1)	(7) = (4) + (3)
Personnel civil	2 577,6	3 228,1	650,5	3 271,4	–	693,8	3 921,9
Dépenses opérationnelles	1 129,0	1 096,8	(32,2)	1 129,0	20,3	–	1 096,8
Total (déduction faite des contributions du personnel)	3 706,6	4 324,9	618,3	4 400,4	20,3	693,8	5 018,7

Tableau 25

Effectifs nécessaires

Effectif approuvé pour 2018	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Catégorie des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national				
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Administrateurs	Agents locaux	Volontaires des Nations Unies	Total
	1	–	1	1	4	6	4	–	17		1	1	19	1	7	–

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Catégorie des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	Total partiel	<i>Service mobile/Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	Total (personnel international)	<i>Administrateurs</i>	<i>Agents locaux</i>		
Effectif proposé pour 2019	1	–	1	1	4	6	4	–	17		1	1	19	1	7	–
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–		–	–	–	–	–	–

189. Le dépassement prévu pour 2018 s'explique principalement par des taux de vacance moyens effectifs inférieurs aux prévisions concernant le personnel recruté sur le plan international (16 % au lieu de 32 %). Il est en partie compensé par des dépenses moins importantes que prévu en matière de dépenses opérationnelles, principalement au titre : a) des voyages, étant donné l'utilisation de la visioconférence est de plus en plus répandue et qu'il n'est donc plus nécessaire de se déplacer pour assister à certaines réunions ; b) des opérations aériennes, grâce au recours, dès que possible, aux vols commerciaux pour les voyages dans la région et à l'optimisation de l'utilisation des vols spéciaux, en organisant des allers-retours et non plus simplement des vols spécifiques.

190. Le montant des ressources demandées au titre du Bureau de l'Envoyé spécial pour 2019 s'élève à 4 400 400 dollars (déduction faite des contributions du personnel). Il permettra de financer les traitements et dépenses communes de personnel afférents aux 27 postes reconduits (1 SGA, 1 D-2, 1 D-1, 4 P-5, 6 P-4, 4 P-3, 1 SM, 1 AN, 1 G et 7 AL) (3 271 400 dollars), ainsi que les dépenses opérationnelles (1 129 000 dollars), qui se répartissent comme suit : consultants et services de consultants (68 000 dollars), voyages (367 600 dollars), installations et infrastructures (126 200 dollars), transports terrestres (64 600 dollars), opérations aériennes (51 800 dollars), informatique et communications (208 600 dollars), services médicaux (7 800 dollars) et fournitures, services et matériel divers (234 400 dollars).

191. En 2019, aucun changement n'est proposé quant au nombre et au rang des postes affectés au Bureau de l'Envoyé spécial.

192. La variation (à la hausse) entre les montants demandés pour 2019 et le budget approuvé pour 2018 s'explique par l'application de taux de vacance moins élevés en 2019 pour le personnel recruté sur le plan international (20 %), par rapport à ce qui avait été calculé en 2018 (32 %). Concernant les dépenses opérationnelles, les montants demandés ont augmenté principalement au titre des consultants et des services de consultants, ainsi que des fournitures, services et matériel divers, en raison de l'augmentation du nombre d'activités liées aux ateliers thématiques et de l'organisation de réunions pour lesquelles des services de traduction et d'interprétation sont nécessaires. Ces augmentations sont entièrement compensées par une diminution des dépenses prévues au titre : a) des voyages, étant donné que l'utilisation de la visioconférence et de la téléconférence est de plus en plus répandue et qu'il n'est donc plus nécessaire de se déplacer pour assister à certaines réunions ; b) des opérations aériennes, grâce au recours, dès que possible, aux vols commerciaux pour les voyages dans la région et à l'optimisation de l'utilisation des vols spéciaux, en organisant des allers-retours et non plus simplement des segments de vols spécifiques.

Ressources extrabudgétaires

193. Le Bureau de l'Envoyé spécial estime qu'il mobilisera 0,5 million de dollars au titre des ressources extrabudgétaires en 2018. Les ressources extrabudgétaires ont été utilisées pour aider le Bureau de l'Envoyé spécial à mettre en œuvre l'Accord-cadre en menant divers projets intéressants des domaines différents. En 2019, le Bureau prévoit de mobiliser 1,0 million de dollars au titre des ressources extrabudgétaires, qui seront alloués à la mise en œuvre de l'Accord-cadre par le truchement de projets divers.

I. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen

(17 192 900 dollars)

Historique, mandat et objectif

194. Dès qu'a éclaté l'insurrection au Yémen, au début de l'année 2011, le Secrétaire général a usé de ses bons offices pour promouvoir la paix et la stabilité dans ce pays, au moyen du dialogue et de la négociation, conformément aux résolutions [2014 \(2011\)](#), [2051 \(2012\)](#), [2140 \(2014\)](#), [2201 \(2015\)](#), [2204 \(2015\)](#) et [2216 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité.

195. Soucieux de veiller à la pleine exécution des dispositions des résolutions [2014 \(2011\)](#) et [2051 \(2012\)](#) du Conseil et de la transition politique convenue en novembre 2011 conformément à l'Initiative du Conseil de coopération du Golfe et du mécanisme de mise en œuvre y relatif, le Secrétaire général a créé le Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen (voir également [S/2015/283](#) et [S/2015/284](#)) comme il en avait exprimé l'intention dans un échange de lettres avec le Président du Conseil de sécurité en juin 2012 ([S/2012/469](#) et [S/2012/470](#)).

196. Grâce à l'appui et à la facilitation assurés par l'ONU, les Yéménites ont mené à bien une conférence de dialogue national en janvier 2014. Le document final de la Conférence a permis d'établir un plan pour la création d'un nouvel État fédéral, placé sous le signe de l'adhésion à la démocratie, à la bonne gouvernance, à l'état de droit, à la réconciliation nationale et au respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales de tous au Yémen. Une commission de rédaction de la Constitution a été instituée pour élaborer une nouvelle constitution fondée sur les conclusions de la Conférence de dialogue national.

197. D'importants progrès ont été accomplis sur la voie de la transition politique, mais les conflits opposant les forces gouvernementales, les houthistes et d'autres groupes armés au sujet du projet de constitution et des mécanismes de partage du pouvoir ont conduit à une escalade des affrontements militaires. En effet, au milieu de l'année 2014, les houthistes et les unités des forces armées qui leur sont alliées ont pris le contrôle de Sanaa et d'autres parties du pays.

198. À la demande du Président du Yémen, Abdrabuh Mansour Hadi, une coalition de pays conduits par l'Arabie saoudite est intervenue militairement, le 26 mars 2015, pour appuyer le Gouvernement yéménite. Après plus de trois ans, les combats ayant éclaté sur tous les fronts entre les forces gouvernementales yéménites et les forces houthistes ont fait des milliers de victimes civiles et abouti à la destruction des infrastructures et à une crise humanitaire de grande ampleur. On a également observé un regain des tensions politiques entre le Gouvernement et les groupes du sud, ce qui a conduit à de graves explosions de violence à Aden (Yémen). En outre, Al-Qaïda dans la péninsule arabique et l'EIIL continuent de revendiquer des attaques dans un

certain nombre de régions du pays. Dans l'ensemble, les conditions de sécurité restent précaires.

199. L'ancien Envoyé spécial a facilité plusieurs séries de consultations, notamment des pourparlers directs en Suisse, en juin et en décembre 2015, et au Koweït, d'avril à août 2016, visant à parvenir à un règlement négocié pour mettre fin au conflit et reprendre le processus de transition politique. Au terme de négociations menées par l'Organisation des Nations Unies, les parties sont convenues que pour mettre fin au conflit, il faudrait prendre une série de mesures politiques et de sécurité, qui conduiraient à la formation d'un gouvernement d'unité nationale, au retrait des forces et à la remise des armes lourdes. L'ancien Envoyé spécial a également fait office de médiateur et fourni un appui technique à la mise en œuvre d'un accord de cessation des hostilités, qui est resté en vigueur du 10 avril au 7 août 2016. En outre, il a exhorté les parties à mettre en œuvre des mesures propices à l'instauration d'un climat de confiance entre les parties et visant à soulager les souffrances humanitaires, comme indiqué dans les déclarations du Président du Conseil de sécurité en date du 15 juin 2017 ([S/PRST/2017/7](#)) et du 15 mars 2018 ([S/PRST/2018/5](#)).

200. Afin de poursuivre ces efforts, un nouvel Envoyé spécial a été nommé par le Secrétaire général le 16 février 2018 (voir [S/2018/126](#) et [S/2018/127](#)), en vue de poursuivre ses activités de bons offices afin de permettre la reprise d'un processus de transition politique pacifique, ordonné et sans exclusive, mené par les Yéménites, répondant aux exigences et aspirations légitimes du peuple yéménite, ainsi qu'aux dispositions des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité sur le Yémen.

201. L'objectif global du Bureau est de fournir un appui au processus de paix au Yémen et à la mise en œuvre des accords qui pourraient être conclus afin de permettre la reprise d'un processus de transition politique pacifique, ordonné et sans exclusive, mené par les Yéménites. Conformément à la résolution [2216 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité, à d'autres résolutions du Conseil sur le Yémen, notamment les résolutions [2051 \(2012\)](#) et [2014 \(2011\)](#), et à la lettre en date du 24 mai 2016 ([S/2016/488](#)) que le Secrétaire général a adressée au Conseil, l'Envoyé spécial continuera d'assurer la médiation entre les parties en vue de mettre fin au conflit. Le Bureau aidera l'Envoyé spécial à mobiliser et à fournir une assistance technique en vue de la négociation de mesures de sécurité provisoires, du rétablissement des institutions publiques, des préparatifs relatifs à la reprise du dialogue politique, y compris les accords concernant l'élaboration et l'adoption du projet de constitution, de la création d'une feuille de route électorale, de la réconciliation nationale et de la justice transitionnelle. Il fournira également des conseils techniques aux parties yéménites, de manière à s'assurer que les dispositions provisoires en matière de sécurité sont respectées. En outre, il dirigera l'assistance de l'ONU en vue de la mise en œuvre des premières phases des accords conclus au terme de négociations, ainsi que pour ce qui est de planifier et de préparer l'appui de l'Organisation aux fins de la mise en œuvre d'accords plus généraux.

Coopération avec d'autres entités

202. En 2019, le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix sera chargé de fournir des conseils stratégiques au Bureau de l'Envoyé spécial et de lui prêter un appui de fond.

203. En 2019, le Département de l'appui opérationnel continuera de fournir des orientations stratégiques sur les questions relevant de sa compétence concernant le Bureau au Yémen et en Jordanie. Dans l'exécution de leurs missions de bons offices, l'Envoyé spécial et son bureau continueront de se concerter et de coordonner

étroitement leur action avec le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, les opérations concernées dans la région et, le cas échéant, le Département des opérations de paix, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le HCDH, le PNUD et ONU-Femmes. La coopération se poursuivra avec le Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies présents au Yémen. En outre, les organismes travaillant au Yémen sont représentés dans l'Équipe spéciale interorganisations pour le Yémen (située au Siège), qui assure la coordination et la cohérence de l'action menée dans le pays par le système des Nations Unies, notamment sur les plans politique, humanitaire et des droits de l'homme. De plus, le Bureau poursuivra les efforts qu'il mène conjointement avec les institutions financières internationales en vue de faciliter l'élaboration de stratégies communes d'intervention concernant l'organisation d'activités pour lesquelles un accord a été conclu en amont, notamment celles liées au relèvement et à la consolidation de la paix.

204. Le Bureau d'appui commun de Koweït continuera de fournir un appui transactionnel dans les domaines des finances, des ressources humaines et des voyages. Le Bureau de l'Envoyé spécial bénéficiera ainsi du soutien du Bureau d'appui pour les activités transactionnelles liées aux finances. En outre, le Bureau d'appui se chargera de traiter toutes les opérations et les tâches d'appui administratif, notamment le règlement des factures adressées par les fournisseurs et des demandes de remboursement des frais de voyage émanant du personnel, ainsi que le traitement des états de paie du personnel recruté sur le plan national.

205. Dans l'exercice de leur mandat, l'Envoyé spécial et le Bureau maintiennent des contacts étroits avec les États Membres et le Conseil de sécurité, ainsi qu'avec les organisations internationales et régionales, notamment la Ligue des États arabes, le Conseil de coopération du Golfe et d'autres partenaires internationaux.

206. Les travaux en rapport avec le projet de constitution, la réforme électorale et d'autres aspects de la transition sont menés en étroite concertation avec la Division de l'assistance électorale du Département des affaires politiques, le Coordonnateur résident et l'équipe de pays des Nations Unies.

Résultats obtenus

207. Les résultats obtenus entre janvier et juin 2018 témoignent des efforts menés actuellement pour mettre fin à la violence et favoriser un règlement politique négocié au Yémen, notamment dans le cadre de consultations avec les principales parties prenantes sur les éléments constituant le cadre de négociations envisagé, ainsi que les éventuelles mesures de renforcement de la confiance à adopter. L'arrivée d'un nouvel Envoyé spécial a redonné de l'élan au processus de paix, permettant notamment d'entrer en contact et de dialoguer plus facilement avec les principales parties au conflit, y compris le Gouvernement yéménite, les parties établies à Sanaa et les parties prenantes sudistes appartenant au monde politique ou au secteur de la sécurité.

208. Pour son premier exposé au Conseil de sécurité, en avril 2018, le nouvel Envoyé spécial a annoncé son intention de proposer un cadre de négociations. L'Envoyé spécial et son Bureau ont poursuivi leur collaboration étroite avec les partenaires régionaux et internationaux afin de préparer et d'organiser des réunions consultatives avec des interlocuteurs yéménites, dont l'objectif était de recueillir des contributions et de faire largement comprendre et accepter les éléments du cadre à négocier et de l'accord devant permettre la reprise du processus de transition politique. Une série de questions ont été examinées au cours de ces consultations, notamment : les

négociations de paix et les obstacles rencontrés actuellement ; les mesures politiques et les dispositifs de sécurité provisoires ; le rétablissement des institutions publiques ; le désarmement, la démobilisation et la réintégration ; le processus de rédaction de la constitution ; les élections et la réforme électorale ; la question du sud du Yémen ; les femmes et la paix et la sécurité.

209. Durant la seconde moitié de la période considérée en 2018, l'Envoyé spécial et son Bureau poursuivront leurs efforts visant à promouvoir un règlement négocié du conflit. À ce titre, les initiatives de médiation qu'ils mèneront auront initialement pour but de mettre la dernière main au cadre de négociations envisagé, notamment en définissant les mesures politiques et les dispositifs de sécurité à prévoir dans l'accord visant à relancer le processus politique. Cet accord devrait permettre de rétablir le processus de transition politique au Yémen, portant notamment sur le processus de rédaction de la constitution, la tenue d'élections législatives, le règlement de la question du sud du Yémen et les progrès à accomplir dans le processus de réconciliation nationale. Le Bureau renforcera également son action visant à promouvoir la participation politique de tous au processus de paix, notamment des groupes politiques du sud du pays, des femmes, des jeunes et des organisations de la société civile. Il poursuivra son partenariat avec les organismes prenant part à l'Initiative pour l'action humanitaire, le développement et la paix au Yémen, à laquelle le Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire, la délégation de l'Union européenne dans le pays et la Banque islamique de développement sont également associés. Il continuera également de mener des consultations plus larges avec les parties prenantes yéménites, l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres partenaires internationaux afin d'établir une stratégie coordonnée de planification permettant de mener à bien la transition.

Hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2019

210. De façon générale, le Bureau de l'Envoyé spécial mènera les activités suivantes en 2019 :

a) Assurer les bons offices du Secrétaire général par l'intermédiaire de son Envoyé spécial pour le Yémen afin de parvenir à un règlement politique négocié du conflit, conformément à l'Initiative du Conseil de coopération du Golfe et à son mécanisme de mise en œuvre, aux décisions prises à l'issue de la Conférence de dialogue national et aux résolutions du Conseil de sécurité applicables. À cette fin, l'Envoyé spécial continuera : d'assurer une médiation entre les principales parties au conflit afin de faciliter un accord global et inclusif prévoyant des mesures politiques et des dispositifs de sécurité provisoires dans l'objet de mettre fin au conflit ; de fournir un appui aux négociations sur l'élaboration de mécanismes et procédures qui feront partie intégrante d'un accord permettant de mettre fin au conflit et porteront notamment sur la mise en place de dispositifs de sécurité provisoires et de systèmes de surveillance correspondants, le rétablissement des institutions publiques et la reprise de la transition politique (achèvement et adoption d'un projet de constitution, adoption d'un accord sur une feuille de route électorale et promotion de la réconciliation nationale et de la justice transitionnelle) ; de mener de larges consultations avec les parties prenantes aux niveaux national et international, y compris le Gouvernement yéménite, les représentants des houthistes, les groupes politiques sudistes, toutes les autres parties yéménites concernées, les représentants des femmes et de la jeunesse, les organisations de la société civile, les membres du Conseil de coopération du Golfe et les États Membres exerçant une influence sur les parties yéménites. En consultation avec le Secrétaire général adjoint aux affaires

politiques et à la consolidation de la paix, l'Envoyé spécial conseillera le Secrétaire général et le Conseil de sécurité sur le processus politique ;

b) Collaborer avec les principales parties au conflit, d'autres acteurs dans le pays, la région ou au-delà, afin de parvenir à un accord sur les dispositifs de sécurité provisoires à adopter, notamment les mécanismes correspondants de mise en œuvre, de contrôle et de désescalade. Si les parties parviennent à se mettre d'accord sur les dispositifs de sécurité provisoires à mettre en place dans le cadre du processus de paix, et si elles en font la demande, le Bureau pourrait être amené à mobiliser d'importantes ressources techniques pour appuyer la mise en place de mécanismes de contrôle.

211. Le Conseil de sécurité devrait continuer de s'investir énergiquement et diligemment et, à cette fin, sera saisi, tous les 60 jours, d'un rapport sur l'évolution de la situation établi par l'Envoyé spécial. De surcroît, compte tenu des difficultés que rencontrera probablement le processus de paix, il faut s'attendre à ce que l'Envoyé spécial soit amené à faire fréquemment le point de la situation au Conseil.

212. Les conditions de sécurité au Yémen devraient rester très difficiles pour le personnel de l'ONU, si bien que le Bureau de l'Envoyé spécial et la majeure partie de son personnel resteront déployés en dehors du pays, où ils se rendront occasionnellement, selon que de besoin et dans la mesure où le permettront les conditions de sécurité et les conditions opérationnelles. Le bureau d'Amman continuera de servir de poste avancé pour les parties yéménites et les opérations au Yémen, et mènera des consultations avec les parties prenantes yéménites et les acteurs de la communauté internationale établis dans la région. La nomination du nouvel Envoyé spécial a redonné de l'élan au processus de paix et permis de renouer le dialogue avec les parties prenantes yéménites. À ce titre, l'Envoyé spécial devrait se rendre plus souvent à Sanaa, à Aden et à d'autres endroits du pays. L'effectif déployé à Sanaa a augmenté en 2018 ; cette tendance devrait se poursuivre si les conditions de sécurité et la situation opérationnelle le permettent. Au début de 2019, le Bureau prévoit de déménager à Sanaa dans des locaux plus grands.

213. Les tensions entre les groupes politiques sudistes et le Gouvernement yéménite se sont intensifiées depuis que ce dernier a décidé de faire d'Aden la capitale provisoire du pays. Le Bureau de l'Envoyé spécial a investi dans des espaces de bureau et des logements pour accueillir une équipe qui devrait être déployée à Aden durant le dernier trimestre de 2018, une fois que les conditions de sécurité se seront suffisamment améliorées. Cette présence à Aden permettra à l'Envoyé spécial et à son Bureau d'assurer les bons offices du Secrétaire général, notamment de renouer le dialogue avec les interlocuteurs yéménites, y compris les représentants des administrations (nationales et locales), les partis politiques, la société civile et les parties prenantes sudistes appartenant au monde politique ou au secteur de la sécurité. Le Bureau a intensifié ses activités et sa présence à Aden, en raison notamment de la prépondérance accrue des parties prenantes sudistes issues du monde politique ou du secteur de la sécurité ; cette tendance devrait se poursuivre en 2019. Compte tenu de l'importante volatilité des conditions de sécurité et de l'environnement opérationnel complexe, l'effectif déployé à Aden devrait augmenter progressivement en 2018 et tout au long de l'année 2019.

214. Le Bureau continuera de collaborer avec l'équipe de pays des Nations Unies et les institutions financières internationales afin d'orienter la planification de la transition à l'appui du processus politique et de veiller à ce que les acteurs du développement soient étroitement associés au processus de paix.

215. Actuellement, le Bureau de l'Envoyé spécial dépend des Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies pour quitter le Yémen ou s'y rendre, le pays n'étant pas desservi par des avions de ligne. Le manque de ressources et le fait que les acteurs humanitaires aient un accès prioritaire à ces services empêchent le Bureau de réaliser ses activités de manière prévisible et sans délai. Il est donc proposé qu'en 2019, le Bureau de l'Envoyé spécial partage un avion avec la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), afin de permettre à l'Envoyé spécial et à d'autres fonctionnaires de se déplacer.

216. L'objectif, les réalisations escomptées, les indicateurs de succès et les mesures des résultats du Bureau de l'Envoyé spécial sont présentés ci-après.

Tableau 26

Objectifs, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif : Faire progresser le processus de paix inclusif au Yémen, tout en réduisant le niveau de la violence

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Mesure des résultats				
		2019	2018	2017	2016	
a) Solution négociée qui correspondre aux aspirations légitimes du peuple yéménite	i) Cadre de négociations arrêté par les parties au conflit	Objectif	Oui			
		Estimation				
		Résultats effectifs				
	ii) Nombre de réunions de représentants des parties au conflit dans le cadre d'un processus global et inclusif (réunions bilatérales, pourparlers facilités)	Objectif	200	60	50	
		Estimation		150	60	50
	Résultats effectifs			100	150	
	iii) Nombre de cas dans lesquels des conseils techniques ont été fournis sur la négociation et la conception des éléments constitutifs de l'accord envisagé (renforcement des capacités, documents de synthèse)	Objectif	50			
		Estimation		20		
	Résultats effectifs					
	iv) Nombre de cas dans lesquels les femmes, les jeunes et les organisations de la société civile participent de façon constructive au processus politique (présence dans les organes politiques, renforcement des capacités)	Objectif	150	100	80	
		Estimation		65	30	30
	Résultats effectifs			86	16	
	v) Nombre de consultations menées avec les parties prenantes sudistes issues du monde politique ou du secteur de la sécurité pour leur permettre de participer de manière constructive au processus politique.	Objectif	21			
		Estimation		15		
	Résultats effectifs					

Produits

- Consultations et échanges réguliers sur les éléments politiques de l'accord envisagé, notamment en ce qui concerne la constitution, les élections et la réconciliation nationale (40)
- Consultations et formulation de recommandations techniques sur le rétablissement des institutions de l'État, y compris le respect des chaînes hiérarchiques légalement établies et l'élimination de toute entrave au bon fonctionnement des institutions publiques (40)
- Consultations et formulation de recommandations techniques sur la reprise du dialogue politique, notamment les accords concernant la mise au point et l'adoption du projet de constitution, la mise en route de la réforme électorale et la tenue d'élections législatives (60)

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>		<i>Mesure des résultats</i>			
			<i>2019</i>	<i>2018</i>	<i>2017</i>	<i>2016</i>
b) Les parties acceptent de mettre en place des dispositifs de sécurité provisoires permettant au Gouvernement transitoire de fonctionner efficacement.	i) Nombre d'activités d'appui technique sur les dispositifs de sécurité provisoires menées à l'intention des parties (renforcement des capacités et services consultatifs)	Objectif	24			
		Estimation		9		
		Résultats effectifs				
	ii) Nombre de cas dans lesquels les femmes, les jeunes et les organisations de la société civile participent de façon constructive à l'élaboration ou à la mise en œuvre des dispositifs de sécurité	Objectif	10			
		Estimation		6		
		Résultats effectifs				
	iii) Nombre de consultations tenues avec les parties prenantes sudistes issues du monde politique ou du secteur de la sécurité afin de faciliter leur contribution à l'élaboration et à la mise en œuvre des dispositifs de sécurité provisoires	Objectif	21			
		Estimation		15		
		Résultats effectifs				

Produits

- Consultations et dialogue réguliers, et formulation de recommandations techniques sur la négociation et la conception des dispositifs de sécurité provisoires, y compris la constitution de comités chargés de la sécurité, le retrait négocié des groupes armés et le transfert sans heurt des armes lourdes au mécanisme convenu (100)

Facteurs externes

217. L'objectif pourra être atteint si la volonté politique et la participation des acteurs nationaux, régionaux et internationaux sont suffisantes, et si la communauté internationale apporte un soutien continu à l'Envoyé spécial.

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 27

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2018			2019		Variation	
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart estimatif	Total	Dépenses non renouvelables	Écart 2019/2018 Augmentation/ (diminution)	Montants nécessaires pour 2019
	(1)	(2)	(3) = (2) - (1)	(4)	(5)	(6) = (4) - (1)	(7) = (4) + (3)
Personnel civil	8 332,7	11 182,4	2 849,7	11 114,5	–	2 781,8	13 964,2
Dépenses opérationnelles	4 719,1	4 597,8	(121,3)	6 078,4	534,1	1 359,3	5 957,1
Total (déduction faite des contributions du personnel)	13 051,8	15 780,2	2 728,4	17 192,9	534,1	4 141,1	19 921,3

Tableau 28

Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Administrateurs	Agents locaux		
Effectif approuvé pour 2018	1	–	1	1	7	14	11	–	35	25	1	61	8	26	–	95
Effectif proposé pour 2019	1	–	1	1	6	15	11	–	35	26	1	62	8	28	–	98
Variation	–	–	–	–	(1)	1	–	–	–	1	–	1	–	2	–	3

218. Le dépassement de crédits prévu en 2018 s'explique principalement par des taux de vacance de postes inférieurs aux prévisions pour le personnel recruté sur le plan international (30 % approuvés, 16 % prévus) et pour le personnel recruté sur le plan national (50 % approuvés, 29 % prévus), ainsi que par le ratio entre les dépenses communes de personnel effectives et les traitements effectifs, compte tenu de l'évolution des dépenses. Ce dépassement est partiellement compensé par des dépenses opérationnelles moins élevées que prévu, en particulier dans la catégorie Transports terrestres, en raison de dépenses inférieures aux prévisions au titre des carburants et du lubrifiant, des réparations et de l'entretien, et des pièces de rechange, en fonction de la dotation en véhicules du Bureau de l'Envoyé spécial.

219. Le montant des dépenses à prévoir en 2019 pour le Bureau de l'Envoyé spécial s'élève à 17 192 900 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et permettent de financer 98 postes civils (1 SGA, 1 D-2, 1 D-1, 6 P-5, 15 P-4, 11 P-3, 26 SM, 1 G(AC), 8 AN et 28 AL) (11 114 500 dollars), ainsi que les dépenses opérationnelles (6 078 400 dollars), y compris au titre des voyages (760 700 dollars), des installations et infrastructures (2 512 700 dollars), des transports terrestres (569 100 dollars), des transports aériens (1 305 800 dollars), de l'informatique et des

communications (518 200 dollars), des services médicaux (122 500 dollars) et des fournitures, services et matériel divers (289 400 dollars).

220. L'effectif total proposé pour le Bureau de l'Envoyé spécial pour 2019 comprend un total de 98 postes temporaires, comme indiqué dans le tableau 28. Le Bureau de l'Envoyé spécial propose les changements suivants en 2019 :

a) Création d'un poste temporaire de spécialiste des questions politiques (P-4) dans le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix pour apporter, depuis le Siège, un appui adéquat au Bureau de l'Envoyé spécial dans l'exercice de ses fonctions élargies et renforcées, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité et aux déclarations de son Président ;

b) Suppression d'un poste de spécialiste hors classe de la réforme du secteur de la sécurité (P-5) à Amman dans la Section du secteur de la sécurité compte tenu des retards observés dans le processus de paix, qui font que la priorité n'est plus donnée à la programmation de la réforme du secteur de la sécurité ni au renforcement des capacités en vue de sa mise en œuvre ;

c) Transfert d'un poste de spécialiste des questions politiques (P-4) de la Section des affaires politiques d'Amman à Sanaa pour y apporter un appui supplémentaire ;

d) Transfert d'un poste d'agent de sécurité (agent du Service mobile) de la Section de la sûreté et de la sécurité de Sanaa à Aden pour y renforcer les capacités du Bureau en matière de sécurité ;

e) Création de deux postes d'assistant chargé des ressources humaines (1 agent du Service mobile et 1 agent local) et d'un poste d'assistant financier (agent local) au Koweït. Le Bureau d'appui commun du Koweït propose une large gamme de services d'appui transactionnel à ses principales missions clientes, dont la MANUA, la MANUI, le Bureau de l'Envoyé spécial pour la Syrie, le Bureau de l'Envoyé spécial pour le Yémen et le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale. À l'issue d'une évaluation des besoins du Bureau d'appui, il a été établi que son effectif devrait être réparti entre toutes ses missions clientes pour veiller à ce que chacune assume la part des coûts qui lui revient. Par conséquent, la création de trois postes est proposée dans le Bureau de l'Envoyé spécial pour la Syrie et dans le Bureau de l'Envoyé spécial pour le Yémen, qui seront établis au Koweït. Les postes correspondants au sein de la MANUA et de la MANUI seront supprimés.

221. La variation (augmentation) entre les ressources demandées pour 2019 et celles approuvées pour 2018 est principalement due à l'augmentation des besoins au titre du personnel national et international qui s'explique par l'application d'un taux de vacance effectif moins élevé en 2019, en fonction des taux de vacance effectifs enregistrés en août 2018 pour les postes maintenus (personnel recruté sur le plan international : 15 % ; personnel recruté sur le plan national : 30 %), par rapport au taux de vacance approuvé en 2018 (personnel recruté sur le plan international : 30 % ; personnel recruté sur le plan national : 50 %), et aux montants prévus au titre des traitements calculés selon l'échelon réel moyen, par classe, et prise en considération du ratio dépenses communes de personnel effectives/coûts salariaux effectifs, au vu des tendances observées en matière de dépenses. Un taux de vacance de postes de 50 % a été appliqué au poste temporaire de spécialiste des questions politiques (P-4) et au poste d'assistant chargé des ressources humaines (agent du Service mobile) dont la création est proposée. Un taux de vacance de postes de 35 % a été appliqué au poste d'assistant financier (agent local) et au poste d'assistant chargé des ressources

humaines (agent local) dont la création est proposée. L'augmentation prévue des dépenses opérationnelles en 2019 s'explique principalement par : a) la location et l'exploitation d'un aéronef à voilure fixe au titre d'un contrat entrant en vigueur, le 1^{er} janvier 2019 dont les coûts sont partagés entre le Bureau de l'Envoyé spécial et la MANUI ; b) l'achat d'installations préfabriquées et de matériel d'hébergement, de réfrigération, de traitement des eaux et de sécurité ; les services de sécurité et d'entretien ; la location de locaux ; les carburants et lubrifiants pour les groupes électrogènes des nouveaux espaces de bureau à Sanaa, qui seront prêts d'ici au premier trimestre de 2019, sur base d'un ratio de partage des coûts de 25 :75 entre le Bureau et d'autres organismes, fonds et programmes, respectivement ; c) l'achat de deux véhicules blindés compte tenu des besoins en matière de sécurité, qui permettront à l'Envoyé spécial de se déplacer à Sanaa.

Ressources extrabudgétaires

222. En 2018, des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 1 684 000 dollars ont été utilisées pour : aider le Bureau de l'Envoyé spécial à appuyer le Comité de désescalade et de coordination et les négociations sur les dispositifs de sécurité ; renforcer les capacités du Bureau en matière d'égalité des sexes afin d'appuyer le rôle de chef de file des femmes yéménites et d'encourager leur participation active et constructive au processus politique ; fournir un appui continu au processus de rédaction de la constitution. En 2019, un montant de 549 000 dollars est prévu pour aider le Bureau à négocier les dispositifs de sécurité de l'accord envisagé et à mettre en place des dispositifs de sécurité provisoires efficaces.

J. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Burundi

(7 489 500 dollars)

Historique, mandat et objectif

223. Plus de trois ans après l'éruption d'une violente crise politique, la situation au Burundi demeure précaire. Aucun règlement politique pacifique permettant de remédier aux causes profondes de cette crise n'a été trouvé, malgré les efforts constants de la Communauté d'Afrique de l'Est visant à promouvoir un dialogue politique inclusif.

224. Les retombées socioéconomiques et humanitaires de la crise continuent d'avoir de graves conséquences sur les moyens de subsistance et la sécurité de la population burundaise. Des violations des droits de l'homme continuent d'être signalées, notamment des cas de disparitions forcées, de torture et de mauvais traitements, ou encore des arrestations arbitraires par les forces de sécurité ou des membres de milices de jeunes. Depuis le mois d'avril 2015, plus de 420 000 Burundais ont trouvé refuge dans les pays voisins. Même si certains sont retournés chez eux volontairement dans le cadre du programme tripartite de rapatriement librement consenti, le nombre de réfugiés burundais dans les pays voisins reste élevé.

225. Le Conseil de sécurité demeure saisi de la situation au Burundi. Dans sa résolution [2248 \(2015\)](#), il a demandé au Secrétaire général de déployer une équipe au Burundi pour se coordonner et travailler avec le Gouvernement, l'Union africaine et les autres partenaires pour évaluer la situation et envisager des options afin de régler les problèmes politiques et les questions de sécurité. Le Bureau de l'Envoyé spécial (anciennement Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention des conflits, y compris au Burundi) est opérationnel à Bujumbura depuis janvier 2016.

226. Dans ses résolutions ultérieures 2279 (2016) et 2303 (2016), le Conseil de sécurité a réaffirmé que le Secrétaire général devait, grâce à ses bons offices, continuer de soutenir le dialogue interburundais, coordonner et fournir tout l'appui technique et fonctionnel nécessaire à la médiation menée par la Communauté d'Afrique de l'Est, et œuvrer avec le Gouvernement burundais et les autres parties prenantes concernées dans les domaines de la sécurité et de l'état de droit. Le Conseil a également prié le Secrétaire général de lui faire rapport sur la situation au Burundi tous les trois mois, le cas échéant, et de lui rendre compte immédiatement par écrit en cas d'atteintes graves à la sécurité, de violations du droit international humanitaire, de violations des droits de l'homme ou d'atteintes à ces droits. Dans sa déclaration présidentielle du 5 avril 2018 (S/PRST/2018/7), le Conseil a renouvelé son plein appui à l'Envoyé spécial du Secrétaire général dans les efforts qu'il fait pour aider à sortir de l'impasse politique actuelle et favoriser un processus de réconciliation ouvert à tous.

Coopération avec d'autres organismes

227. Le Bureau de l'Envoyé spécial assure une liaison et une coordination étroites avec les bureaux politiques régionaux des Nations Unies dans la région, dont le Centre d'opérations des Nations Unies en Afghanistan, le Bureau de l'Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs et le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, afin d'apporter un appui adéquat aux initiatives régionales et sous-régionales concernant le Burundi. Il collabore étroitement avec la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix, ainsi qu'avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) et le Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide pour promouvoir la cohérence des questions politiques burundaises.

228. Le Bureau de l'Envoyé spécial travaille en étroite collaboration avec le Bureau du Coordonnateur résident des Nations Unies et l'équipe de pays des Nations Unies au Burundi. Il s'emploie, lorsqu'il y a lieu, à tirer parti des synergies entre les programmes et projets en cours et les activités relevant de l'exécution de son mandat. En particulier, il continue de s'appuyer sur les conseils et l'appui techniques du bureau de pays du HCDH pour veiller à ce que toutes les activités tiennent compte du respect des droits de l'homme.

229. En 2019, au Siège, le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix présidera l'équipe spéciale interinstitutions pour le Burundi, composée de représentants de tous les départements du Secrétariat et des organismes, fonds et programmes des Nations Unies concernés. L'Envoyé spécial représente également l'ONU aux réunions de coordination organisées avec divers envoyés spéciaux pour le Burundi, y compris des membres du Groupe de contact international.

230. Par souci d'efficacité et pour optimiser le recours aux initiatives de partage des coûts, le personnel du Bureau de l'Envoyé spécial déployé au Burundi bénéficie de l'appui du Centre de services régional d'Entebbe dans les domaines de la finance et des ressources humaines. La petite équipe d'appui déployée à Bujumbura pourvoit aux besoins administratifs et logistiques quotidiens de l'équipe, en prenant en charge les services qui ne peuvent être fournis à distance et en assurant la liaison avec le Centre sur le plan administratif.

Résultats obtenus

231. En 2018, les résultats du dialogue politique inclusif conduit par les Burundais et reconnu au niveau international ont été entravés par les facteurs externes recensés

dans les projets de budget de 2017 et 2018, notamment l'absence de progrès dans le dialogue politique mené par la Communauté d'Afrique de l'Est, qui s'explique par le refus persistant des parties de se rencontrer ou de se mettre d'accord sur une marche à suivre, une structure ou un calendrier. La cinquième session de dialogue, qui était prévue pour avril 2018, n'a pas eu lieu car le Gouvernement a refusé d'y participer, invoquant des préoccupations liées au référendum constitutionnel prévu au mois de mai 2018. La tenue de nouvelles sessions est envisagée, probablement avant la fin de l'année. Le groupe de travail technique mixte composé de représentants de l'Union africaine, de la Communauté d'Afrique de l'Est et de l'ONU est pleinement opérationnel. Il fournit un appui au processus politique mené par la Communauté d'Afrique de l'Est et devrait être de nouveau renforcé durant le restant de l'année 2018. L'équipe d'appui au dialogue a été déployée à Dar es Salaam pour assurer une coordination et une liaison plus efficaces entre le facilitateur du dialogue interburundais et le Bureau de l'Envoyé spécial sur les questions relatives à la planification et aux préparatifs du dialogue.

232. Aucun progrès n'a été constaté en ce qui concerne la gouvernance et le contrôle civil des institutions chargées d'assurer la sécurité et l'état de droit au Burundi (comme c'était déjà le cas en 2017), les donateurs bilatéraux et multilatéraux ayant interrompu leurs programmes de coopération technique avec le Gouvernement burundais en raison de la crise politique, et les efforts du Bureau de l'Envoyé spécial pour mettre en œuvre des initiatives visant à remédier aux problèmes rencontrés dans le secteur de la sécurité au Burundi n'ayant toujours par abouti.

Hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2019

233. Pendant la période couverte par le présent projet de budget, la crise politique et les problèmes de sécurité devraient se poursuivre faute de règlement politique, le dialogue politique étant dans l'impasse. La crise politique devrait se prolonger au-delà de l'année 2018, ce qui justifie le maintien du Bureau de l'Envoyé spécial pour exécuter le mandat prescrit par le Conseil de sécurité.

234. L'année 2019 verra la poursuite du dialogue interburundais mené sous les auspices de la Communauté d'Afrique de l'Est avec le concours du Bureau de l'Envoyé spécial, mais aussi la préparation des élections de 2020. Il est encore difficile de savoir si l'Organisation jouera un rôle dans la préparation ou la conduite de ce scrutin, mais il est certain que le Bureau devra continuer à exercer les bons offices du Secrétaire général et poursuivre ses activités de surveillance et d'information. Cela est particulièrement important, d'une part pour que le Conseil de sécurité soit tenu informé de l'évolution de la situation, et de l'autre, pour que des recommandations puissent être éventuellement formulées à sa demande.

235. Sur le plan opérationnel, le Bureau continuera de faire fond sur les effets de synergie régionale pour ce qui est de la gestion de la chaîne d'approvisionnement ainsi que des locaux et installations, actuellement assurée par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets. Des bureaux du PNUD à Ouagadougou et à Dar es-Salaam ont été mis à disposition sur la base d'accords de remboursement des coûts.

236. L'objectif, les réalisations escomptées, les indicateurs de succès et les mesures des résultats de la mission sont présentés ci-après.

Tableau 29

Objectif, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif : Aider le Gouvernement burundais et les autres parties prenantes à mettre en place une instance de dialogue politique réaliste et inclusif conduit par les Burundais, parallèlement au renforcement des institutions chargées de la sécurité et de l'état de droit

Réalizations escomptées	Indicateurs de succès		Mesure des résultats			
			2019	2018	2017	2016
a) Conclusion d'un accord politique réaliste et inclusif à la suite d'un dialogue internationalement reconnu conduit par les Burundais sous l'égide de la Communauté d'Afrique de l'Est	i) Organisation de réunions de concertation ouvertes à tous et auxquelles participent tous les principaux intéressés, sous l'égide du facilitateur et du médiateur de la Communauté d'Afrique de l'Est [nombre de réunions de concertation]	Objectif	4	4		
		Estimation		2	4	
		Résultats effectifs			2	3
	ii) Soutien des principaux partenaires internationaux et régionaux dans le cadre du groupe de travail technique mixte, composé de représentants de l'Union africaine, de l'ONU et de la Communauté d'Afrique de l'Est, au moyen de leur participation aux réunions pertinentes et de la prestation d'un appui technique et financier [nombre de réunions du groupe de travail technique mixte]	Objectif	5	8		
		Estimation		4	6	
		Résultats effectifs			6	2
	iii) Mise en place d'un dispositif de suivi qui regroupe des représentants du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général, de l'Union africaine, de la Communauté d'Afrique de l'Est et de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs ainsi que l'ombudsman du Burundi, et qui se réunit pour observer la mise en œuvre de l'accord politique et apporter son concours aux élections de 2020 [nombre de réunions]	Objectif	6			
		Estimation		5		
		Résultats effectifs			5	

Produits

- Démarches de l'Envoyé spécial et de son équipe au Burundi et dans la région pour assurer l'avancée du règlement politique de la crise burundaise avec la participation des principales parties prenantes (6)
- Prestation d'une aide technique du Bureau de l'Envoyé spécial lors des réunions du groupe de travail technique mixte (5)
- Déploiement de spécialistes de la médiation pour apporter l'expertise technique de l'ONU en matière de conception et d'agencement des processus de médiation (2)
- Au moyen de visites et de contacts réguliers, prestation de conseils par le groupe de travail technique mixte concernant le processus de facilitation piloté par la Communauté d'Afrique de l'Est (5)

- Rapports du Secrétaire général et exposés de l'Envoyé spécial au Conseil de sécurité sur l'évolution de la situation au Burundi (4)

Réalizations escomptées	Indicateurs de succès		Mesure des résultats			
			2019	2018	2017	2016
b) Mise en place de dispositifs de gouvernance et de contrôle civil des institutions chargées du secteur de la sécurité et de l'état de droit	i) Mesures prises par le Gouvernement burundais pour que le secteur de la sécurité soit doté des effectifs appropriés, soit bien géré et tienne compte du respect des droits de l'homme. [nombre de mesures]	Objectif	3	2		
		Estimation		2		
		Résultats effectifs			2	2
	ii) Prise en compte rationnelle des préoccupations en matière de sécurité des partis politiques et des organisations de la société civile, y compris des représentants des femmes, des jeunes et des médias [nombre de consultations]	Objectif	10			
		Estimation		4		
		Résultats effectifs			3	2

Produits

- Réunions avec les partis politiques et les organisations de la société civile, y compris des représentants des femmes, des jeunes et des médias, pour veiller à ce que leurs préoccupations en matière de sécurité soient prises en compte (6)
- Réunions de coordination et collaboration avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux participant à l'élaboration de programmes dans le secteur de la sécurité afin d'en assurer la cohérence et la complémentarité (10)
- Consultations avec les autorités nationales pour les sensibiliser aux problèmes qui se posent en matière de sécurité et de respect de la légalité ainsi qu'à la réforme des secteurs correspondants (12)

Facteurs externes

237. L'objectif pourra être atteint si plusieurs parties prenantes manifestent la volonté politique et la détermination voulues et si la communauté internationale continue d'apporter son soutien.

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 30

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2018			2019		Variation	
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart estimatif	Total	Dépenses non renouvelables	Écart 2019/2018 Augmentation/ (diminution)	Montants nécessaires pour 2019
	(1)	(2)	(3) = (2) - (1)	(4)	(5)	(6) = (4) - (1)	(7) = (4) + (3)
Personnel civil	2 893,4	3 859,2	965,8	4 136,7	–	1 243,3	5 102,5
Dépenses opérationnelles	3 477,5	2 582,7	(894,8)	3 352,8	224,0	(124,7)	2 458,0
Total (déduction faite des contributions du personnel)	6 370,9	6 441,9	71,0	7 489,5	224,0	1 118,6	7 560,5

Tableau 31
Effectifs nécessaires

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			Total	
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Total (personnel international)</i>	<i>Administrateurs</i>	<i>Agents locaux</i>		<i>Volontaires des Nations Unies</i>
Effectif approuvé pour 2018	1 ^a	-	1	2	4	5	3	-	16	7	1	24	2	5	-	31
Effectif proposé pour 2019	1 ^a	-	1	2	4	5	3	-	16	7	1	24	2	5	-	31
Variation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

^a Le Secrétaire général adjoint a été engagé en vertu d'un contrat-cadre.

238. Le dépassement de crédit prévu en 2018 est lié aux dépenses de personnel et tient aux éléments suivants : a) le taux moyen effectif de vacance de postes soumis à recrutement international (18 %) est inférieur à celui retenu aux fins de l'établissement du budget (31 %) et celui des postes soumis à recrutement national est nul (taux retenu : 5 %) ; b) le barème des traitements du personnel recruté sur le plan national a été relevé de 7 % ; c) les dépenses communes de personnel ont été plus élevées que prévu. Cette augmentation est largement compensée par la diminution des dépenses opérationnelles, tenant à ce qui suit : a) d'une part, le nombre de voyages entrepris a été moindre que prévu puisque le processus de dialogue et de médiation n'a guère progressé, et de l'autre, on a davantage exploité la visioconférence et la téléconférence ; b) l'absence de progrès tangibles a fait que l'on a moins eu recours à des services de consultants ; c) des économies ont été opérées au titre des communications, qui tiennent au recours à des services offerts par les prestataires d'accès locaux, moins onéreux que les communications satellite.

239. Pour 2019, les prévisions de dépenses au titre du Bureau de l'Envoyé spécial se chiffrent à 7 489 500 dollars (déduction faite des contributions du personnel) ; ce montant se répartit comme suit : 4 136 700 dollars pour les dépenses liées aux 31 postes de personnel civil (1 Secrétaire général adjoint engagé en vertu d'un contrat-cadre, 1 D-2, 2 D-1, 4 P-5, 5 P-4, 3 P-3, 7 agents du service mobile, 1 agent des services généraux (Autres classes), 2 administrateurs recrutés sur le plan national et 5 agents locaux) ; et 3 352 800 dollars pour les dépenses opérationnelles, à savoir : consultants (77 200 dollars), voyages (607 700 dollars), installations et infrastructures (1 594 800 dollars), transports terrestres (132 700 dollars), informatique et communications (604 700 dollars), services médicaux (54 000 dollars) et fournitures, services et matériel divers (281 700 dollars).

240. Pour 2019, aucun changement n'est proposé quant aux effectifs demandés ni quant à leur classe. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a recommandé d'examiner la question du lieu d'affectation de l'assistant spécial (P-3) ; le Bureau, s'étant penché sur l'appui fonctionnel et logistique à apporter à l'Envoyé spécial, en a conclu que le titulaire du poste s'acquitterait mieux de ses fonctions s'il se trouvait au même endroit que ce dernier. L'Envoyé spécial étant basé à Ouagadougou, c'est à Ouagadougou que l'assistant spécial pourra aisément lui prêter un appui efficace et rationnel.

241. La variation (augmentation) entre les montants demandés pour 2019 et le montant du budget de 2018 s'explique ainsi : a) les dépenses de personnel progressent, le taux de vacance de postes retenu pour le personnel recruté sur le plan international étant de 21 %, contre 31 % pour le budget de 2018 ; b) les montants prévus au titre des traitements ont été calculés selon l'échelon réel moyen, par classe, du personnel actuellement en poste, et le taux retenu pour les dépenses communes de personnel a été fixé à partir des montants effectifs de 2018 ; c) le barème des traitements du personnel recruté sur le plan national a été relevé ; d) les frais de location de locaux à usage de bureaux ont augmenté depuis que l'accord de partage de locaux avec l'équipe de pays des Nations Unies n'a plus cours. Ces augmentations sont en partie compensées par des réductions tenant à ce qui suit : a) d'une part, le nombre de voyages entrepris a été moindre que prévu puisque le processus de dialogue et de médiation n'a guère progressé, et de l'autre, on a davantage exploité la visioconférence et la téléconférence ; b) l'absence de progrès tangibles a fait que l'on a moins eu recours à des services de consultants ; c) des économies ont été opérées au titre des communications, qui tiennent au recours à des services offerts par les prestataires d'accès locaux, moins onéreux que les communications satellite.

Ressources extrabudgétaires

242. En 2018, aucune ressource extrabudgétaire n'a été mise à la disposition du Bureau de l'Envoyé spécial ; il est prévu que cette situation reste inchangée en 2019.

K. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Myanmar

(1 232 300 dollars)

Historique, mandat et objectif

243. Le 24 décembre 2017, l'Assemblée générale adoptait la résolution [72/248](#) sur le Myanmar, par laquelle elle priait le Secrétaire général de nommer un envoyé spécial pour le Myanmar. Le Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général collabore avec un grand nombre d'acteurs, dont le Gouvernement du Myanmar, pour offrir les bons offices du Secrétaire général et inciter les autorités de ce pays à garantir le retour librement consenti et durable des réfugiés dans leur lieu de résidence d'origine, dans la sûreté, la sécurité et la dignité. Soucieuse d'œuvrer en faveur d'un dialogue politique ouvert à tous dans le cadre du processus de paix, l'Envoyée spéciale s'emploiera également à apaiser les tensions et à s'attaquer aux problèmes touchant les droits de l'homme et les questions humanitaires dans d'autres zones habitées par des minorités ethniques, notamment dans l'État kachin et dans la partie nord de l'État shan.

Coopération avec d'autres entités

244. En 2019, l'Envoyée spéciale et son équipe collaboreront étroitement avec les départements, organismes, fonds et programmes des Nations Unies, notamment le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et le HCDH, ainsi qu'avec la Rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme au Myanmar, leur apporteront un concours pour l'exécution de leurs mandats respectifs, et leur prêteront les conseils et avis d'ordre politique voulus. Le Bureau de l'Envoyée spéciale continuera de collaborer avec la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé et avec la Représentante spéciale du

Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit. Comme il est d'usage, l'Envoyée spéciale consulte l'équipe de pays des Nations Unies chaque fois qu'elle se rend au Myanmar. Ces consultations régulières et celles qu'elle mène avec d'autres hauts fonctionnaires des Nations Unies visent à renforcer la cohérence et la coordination de l'action du système.

245. Les activités d'appui à la mission tireront parti des compétences et des moyens régionaux en place afin de réaliser des gains d'efficacité et d'alléger les dépenses du Bureau. C'est ainsi que, pour faire des économies d'échelle en matière de services, le Bureau se tournera vers la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) pour obtenir un appui administratif, et vers le PNUD pour un appui administratif et un soutien logistique.

Résultats obtenus

246. Après s'être longuement penché sur la question, le Secrétaire général a, le 26 avril 2018, nommé M^{me} Christine Schraner Burgener Envoyée spéciale pour le Myanmar. Depuis la mi-mai, l'Envoyée spéciale s'est rendue à plusieurs reprises au Myanmar, y nouant des relations constructives avec les principaux responsables. Elle a aussi tenu des consultations à New York et à Genève, ainsi que dans les capitales d'États Membres intéressés. Lors de la première réunion tenue avec l'Envoyée spéciale en juin, la Conseillère d'État du Myanmar a approuvé l'installation du Bureau à Nay Pyi Taw. Des préparatifs sont en cours en vue d'ouvrir celui-ci au cours de la période considérée.

247. Sur place, l'Envoyée spéciale s'est notamment rendue dans les zones touchées de l'État rakhine. Elle a souligné qu'il était indispensable, pour s'engager sur la voie d'une réconciliation véritable et prévenir de futures violations, de s'attaquer aux causes profondes et de faire appliquer le principe de responsabilité, et elle a exhorté les autorités du Myanmar à faire davantage pour garantir le retour librement consenti et durable des réfugiés dans leur foyer ou dans le lieu de leur choix, dans la sûreté, la sécurité et la dignité. L'une des principales avancées obtenues en 2018 a été la signature d'un mémorandum d'accord entre le Gouvernement du Myanmar, le HCR et le PNUD sur l'appui du système des Nations Unies pour assurer le retour librement consenti, durable et dans la sécurité des personnes réfugiées au Bangladesh et leur réintégration dans l'État rakhine.

248. L'Envoyée spéciale s'est également rendue dans les camps de réfugiés du Bangladesh où vivent des centaines de milliers de Rohingya qui ont fui l'État rakhine. Elle a lancé un appel à la communauté internationale pour que celle-ci intensifie son aide, la mousson constituant un danger bien réel pour les personnes vivant dans ces camps. Outre les priorités d'ordre vital, elle a préconisé l'intensification des mesures destinées à forger l'avenir, notamment l'accès à l'éducation et aux moyens de subsistance.

249. Dans son premier exposé au Conseil de sécurité, le 23 juillet 2018, l'Envoyée spéciale a fait observer que ses interventions, outre qu'elles répondaient aux préoccupations internationales relatives aux enjeux pressants, considérables et complexes de la crise des Rohingya, concernaient aussi les questions de plus grande portée que sont la démocratisation, les droits de l'homme et le processus de paix, et elle entendait poursuivre sur cette voie. Plaidant pour la protection des civils à la suite de l'escalade de la violence dans l'État rakhine et dans d'autres régions du Myanmar, elle a souligné qu'il fallait enrayer la dynamique de la violence perpétrée contre les minorités ethniques et religieuses de ce pays pour que la démocratie puisse s'installer.

Hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2019

250. Les hypothèses suivantes ont été retenues pour établir les prévisions de dépenses pour 2019 :

a) Pour améliorer les conditions de vie des Rohingya au Myanmar et au Bangladesh, le Bureau de l'Envoyée spéciale collaborera avec des représentants des pouvoirs publics et tous les acteurs au Myanmar et ailleurs afin que l'aide humanitaire puisse être acheminée sans entrave et que les réfugiés puissent rentrer de leur plein gré et durablement dans leur foyer, dans la sécurité et la dignité. En outre, l'Envoyée spéciale se joindra à l'action de la communauté internationale, qui continue de soutenir politiquement et financièrement le Bangladesh dans la gestion de cette crise multidimensionnelle. À cet effet, elle s'emploiera à faire appliquer le mémorandum d'accord signé par le Gouvernement du Myanmar, le HCR et le PNUD sur l'appui du système des Nations Unies pour assurer le retour librement consenti, durable et dans la sécurité des personnes réfugiées au Bangladesh et leur réintégration dans l'État rakhine ;

b) Le Bureau de l'Envoyée spéciale continuera d'agir en faveur de la cohésion sociale et de s'employer à mettre fin à la discrimination profondément institutionnalisée dont souffrent les Rohingya au Myanmar. Sur cette toile de fond, et conformément aux recommandations de la Commission consultative sur l'État rakhine, l'Envoyée spéciale s'efforcera d'obtenir de réelles avancées en faveur des droits politiques, sociaux et économiques de cette population. Elle continuera de préconiser la multiplication de projets de développement dans l'État rakhine, l'un des États les plus pauvres du Myanmar ;

c) En ce qui concerne le processus de réconciliation nationale, le Bureau de l'Envoyée spéciale continuera d'appuyer toute démarche allant dans le sens de la paix et d'une plus grande intégration de tous. Elle s'emploiera à piloter l'action que mène le système des Nations Unies pour que les parties prenantes et les instances nationales puissent se concerter avec les différentes entités de l'ONU disposant des ressources et des moyens nécessaires pour épauler la réconciliation nationale.

251. Afin d'assurer une coordination étroite avec les principales parties prenantes au Myanmar, le Bureau sera installé à Nay Pyi Taw.

252. L'objectif, les réalisations escomptées, les indicateurs de succès et la mesure des résultats de la mission sont présentés ci-après.

Tableau 32

Objectif, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats*Objectif* : Faire progresser le processus de réconciliation nationale et de démocratisation au Myanmar

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>		<i>Mesure des résultats</i>			
			<i>2019</i>	<i>2018</i>	<i>2017</i>	<i>2016</i>
a) Progrès en matière d'accès humanitaire	Le personnel humanitaire peut accéder sans entrave et en permanence aux régions concernées [nombre de régions auxquelles les organismes des Nations Unies et leurs partenaires peuvent accéder]	Objectif	6			
		Estimation		4		
		Résultats effectifs				
b) Progrès en matière de transition démocratique	Consolidation des institutions démocratiques [nombre de réunions de concertation associant l'ensemble des acteurs politiques du Myanmar]	Objectif	4			
		Estimation		3		
		Résultats effectifs				
c) Progrès concernant les rapatriements du Bangladesh	Rapatriements librement consentis et dans des conditions de sécurité	Objectif	Mise en application de l'accord			
		Estimation	Signature d'un accord entre le Myanmar et les organismes des Nations Unies sur les conditions du retour des réfugiés			
		Résultats effectifs				

Produits

- Réunions et échanges réguliers avec les autorités du Myanmar et les autres parties prenantes, notamment les groupes de la société civile, sur toutes les questions ayant trait à la transition vers la démocratie ainsi qu'à la réconciliation nationale (4)
- Concertation avec les États Membres intéressés, notamment les États voisins et les autres pays de la région, aux fins de l'élaboration de stratégies communes visant à régler les problèmes qui se posent s'agissant de l'aide humanitaire et des droits de l'homme au Myanmar (2)
- Exposés à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité (4)

Facteurs externes

253. Les bons offices du Secrétaire général offerts par l'intermédiaire de l'Envoyée spéciale devraient porter leurs fruits à condition que le Gouvernement du Myanmar, y compris les chefs militaires, fasse la preuve de sa volonté de prendre des mesures pour dissiper les préoccupations de la communauté internationale relatives à la population Rohingya. En outre, la réconciliation nationale demeure subordonnée à la conclusion satisfaisante des pourparlers de paix en cours à différents niveaux.

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 33

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2018			2019		Variation	
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart estimatif	Total	Dépenses non renouvelables	Écart 2019/2018 Augmentation/ (diminution)	Montants nécessaires pour 2019
	(1)	(2)	(3) = (2) - (1)	(4)	(5)	(6) = (4) - (1)	(7) = (4) + (3)
Personnel civil	567,9	474,1	(93,8)	861,4	–	293,5	767,6
Dépenses opérationnelles	285,9	285,9	–	370,9	–	85,0	370,9
Total (déduction faite des contributions du personnel)	853,8	760,0	(93,8)	1 232,3	–	378,5	1 138,5

Tableau 34

Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Administrateurs	Agents locaux		Volontaires des Nations Unies
Effectif approuvé pour 2018	1 ^a	–	–	1	1	1	–	–	4	–	–	4	–	1	–	5
Effectif proposé pour 2019	1 ^a	–	–	1	1	1	–	–	4	–	–	4	–	1	–	5
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

^a Le Secrétaire général adjoint a été engagé en vertu d'un contrat-cadre.

254. Le montant estimatif du solde inutilisé pour 2018 s'explique par la diminution des dépenses de personnel du fait de l'installation prévue du Bureau au Myanmar et des retards enregistrés dans le recrutement des effectifs.

255. Les prévisions de dépenses relatives au Bureau de l'Envoyée spéciale pour le Myanmar pour 2019 s'établissent à 1 232 300 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et couvrent d'une part les traitements et dépenses communes de personnel (861 400 dollars), correspondant à un tableau d'effectifs de

quatre personnes recrutées sur le plan international (1 Secrétaire général adjoint, 1 D-1, 1 P-5 et 1 P-4) et d'une personne recrutée sur le plan national (agent local), et, de l'autre, les dépenses opérationnelles, d'un montant de 370 900 dollars, se répartissant comme suit : voyages (174 900 dollars), installations et infrastructures (64 800 dollars), transports terrestres (24 000 dollars), informatique et communications (18 000 dollars) et fournitures, services et matériel divers (89 200 dollars).

256. Pour 2019, aucun changement n'est proposé quant aux effectifs demandés ni quant à leur classe.

257. La variation (augmentation) entre les montants demandés pour 2019 et le montant du budget de 2018 s'explique principalement par un montant correspondant au déploiement du personnel civil sur les 12 mois de 2019. S'agissant des dépenses opérationnelles, l'augmentation s'explique par la multiplication des voyages, du fait de l'intensification prévue des missions de bons offices dans la région, et par l'achat de fournitures, services et matériel divers, en rapport avec la progression des dépenses prévues au titre des services d'appui administratif. Cette augmentation est en partie compensée par une diminution des dépenses au titre des installations et infrastructures et de l'informatique et des communications, du fait que les dépenses au titre du matériel inscrites au budget de 2018 ne seront pas renouvelées.

Ressources extrabudgétaires

258. En 2018, aucune ressource extrabudgétaire n'a été mise à la disposition du Bureau de l'Envoyée spéciale ; on compte qu'il en sera de même en 2019.